



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de
SEINE ET MARNE

Arrondissement de
TORCY

Commune de
CHELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2023

Le mardi 5 décembre 2023 à 18 h 30, les Membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués en séance le 29 novembre 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire (sauf point 6, Madame Colette BOISSOT, 1^{re} Adjointe au Maire).

Étaient présents :

M. Brice Rabaste (sauf point 6), Mme Colette Boissot, M. Philippe Maury, Mme Céline Netthavongs (sauf point 6), M. Jacques Philippon (sauf points 6 et 21), M. Benoît Breysse (sauf points 13 à 24, pouvoir remis à Mme Boissot), Mme Annie Ferri, M. Guillaume Ségala (sauf points 1 à 9), Mme Angéla Avond, M. Frank Billard, Mme Ingrid Caillis-Brandl, M. Christian Couturier (sauf point 6), Mme Laëtitia Millet, Mme Cendrine Laniray, Mme Michèle Dengreville, Mme Nicole Saunier, Mme Martine Broyon, M. Gildas Cosson, M. Pierre-Jean Darmanin, Mme Nathalie Dubois, M. Isidore Zossoungbo, Mme Hélène Herbin (sauf point 21), M. Laurent Dilouya, Mme Caroline Agletiner-Blakely (sauf points 16 et 21 à 24), M. Stéphane Bossy, M. Cédric Lassau (sauf point 21), M. Yann Garaud, Mme Alizata Diallo, M. Raphaël Labreuil, M. Karim Mekrez, M. Salim Drici, Mme Lydie Autreux (sauf point 21), M. Hervé Agbessi, M. Olivier Gil, Mme Lucia Pereira, M. Alain Coudray, Mme Lydie Béréziat, M. Éric Banette.

Ont remis pouvoir :

M. Charles Aronica à M. Philippe Maury, Mme Élise Blin à M. Jacques Philippon, M. Sylvain Pledel à Mme Annie FERRI, Mme Patricia Lavorata à M. Salim Drici, Mme Carole Devillierre à M. Karim Mekrez, Mme Vanessa Lébéka à M. Guillaume Ségala (à compter du point 10), M. Benoît Breysse à Mme Colette Boissot (à compter du point 13).

Absents :

Mme Béatrice Troussard ;

Point 6 : M. Brice Rabaste, Mme Céline Netthavongs, M. Jacques Philippon et Mme Élise Blin, M. Christian Couturier ;

Points 1 à 9 : Mme Vanessa Lébéka et M. Guillaume Ségala ;

Points 16 et 21 à 24 : Mme Caroline Agletiner-Blakely ;

Point 21 : Mme Hélène Herbin, M. Jacques Philippon, Mme Lydie Autreux, M. Cédric Lassau.

Secrétaire de séance : M. Raphaël Labreuil.

La réunion du Conseil municipal débute à 18 h 30.

Monsieur le Maire : « Mesdames, Messieurs ; chers collègues ; nous allons pouvoir commencer cette séance. Bienvenue à tous.

Je vais commencer par vous faire la lecture des pouvoirs. »

Monsieur le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Monsieur le Maire : « C'est bon ? Ai-je oublié certains pouvoirs ? Non, du moins pas à ma connaissance. Parfait.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Je propose que nous actions le fait que ce soit Raphaël Labreuil. Pas d'opposition ? Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2023

Monsieur le Maire : « Avez-vous des questions à ce sujet ? Non.

Oui, Monsieur Gil ; pardon, je n'avais pas vu. »

Monsieur Gil : « Bonsoir, Monsieur le Maire. Excusez-moi, un peu d'intendance...

J'ai simplement une petite question, qui n'a pas forcément un rapport direct avec le compte rendu, mais je voulais connaître la raison pour laquelle le Conseil municipal a été repoussé d'une semaine, puisque la date du 29 novembre avait été indiquée dans le dernier compte rendu.

Par ailleurs, sauf erreur de ma part, je ne reçois plus les calendriers des Conseils municipaux. Il est donc un peu difficile de se projeter. »

Monsieur le Maire : « C'est assez simple : si nous avons un retard, en quelque sorte, sur le calendrier, c'est simplement que nous attendions des données liées au vote, par l'Assemblée nationale, et un certain nombre d'informations pour la préparation budgétaire. C'est simplement pour cette raison. Le prochain Conseil aura bien lieu le 19 décembre mais nous avons un décalage pour celui-ci. Nous vous donnerons le calendrier pour le prochain Conseil. »

Monsieur Gil : « J'apprends à l'instant que nous avons un Conseil municipal le 19 décembre ! C'est un peu compliqué de s'organiser, quand même, Monsieur le Maire, quand on apprend les choses de cette manière. On va prendre acte que nous nous retrouverons le 19 décembre, mais voilà. »

Monsieur le Maire : « C'est dans quatorze jours, c'est ça. » (*Échanges hors micro.*)

Monsieur Gil : « Oui. »

Monsieur le Maire : « Il est vrai que de nombreuses villes sont confrontées aux mêmes difficultés que nous en matière d'information. Le délai légal est de cinq jours francs. Nous ferons en sorte de vous donner le calendrier des prochaines séances du Conseil municipal, pour le prochain semestre, dès qu'il sera disponible.

Cela étant, nous n'avons pas totalement maîtrisé le calendrier parce que nous attendions des données de l'État et de la DGFIP, ce qui est assez logique, et celles-ci sont venues assez tardivement.

Pas d'autre remarque ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (42 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la tenue du Conseil municipal du 26 septembre 2023,

Considérant que le procès-verbal du Conseil municipal est arrêté au commencement de la séance,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2023.

AMENAGEMENT ET URBANISME

2) Compte rendu annuel à la collectivité de l'Établissement public foncier d'Île-de-France pour l'année 2022

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Céline Netthavongs pour le compte rendu annuel de l'EPFIF. »

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

C'est une délibération récurrente puisqu'elle vous est présentée à la fin de chaque année. Il s'agit du rapport annuel à la collectivité de l'EPFIF, dont il peut être ressorti que l'EPFIF a vendu, fin février 2022, son dernier stock foncier sur l'entrée de ville sud, avec la création de 131 logements sociaux étudiants et 60 logements familiaux, et la signature, avec l'EPFIF, d'une nouvelle convention comprenant de nouveaux périmètres d'intervention, laquelle avait d'ailleurs fait l'objet d'une précédente délibération du Conseil.

Il vous est demandé de prendre acte de ce rapport. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Avez-vous des questions à ce sujet ? Non ?

Je propose que nous prenions acte. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte rendu annuel à la collectivité adressés par l'EPFIF,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 20 novembre 2023,

PREND ACTE du compte rendu annuel à la collectivité de l'Etablissement Public d'Ile-de-France (EPFIF) au titre de l'année 2022.

3) Présentation des comptes rendus annuels à la collectivité de la SPLA-IN MARNE ET CHANTEREINE CHELLES AMENAGEMENT (M2CA) pour l'année 2022

Monsieur le Maire : « La parole est toujours à Céline Netthavongs. »

Madame Netthavongs : « C'est également une délibération récurrente puisque vous sont présentés les comptes rendus annuels à la collectivité (CRAC) de la SPLA-IN M2CA. Vous trouvez, en annexe, les CRAC pour la ZAC Castermant, la ZAC Centre-Gare et la ZAC de l'Aulnoy.

Il vous est proposé de prendre acte de ces CRAC. »

Monsieur le Maire : « Merci. Avez-vous des questions à ce sujet ?

Oui : Monsieur Drici. »

Monsieur Drici : « Monsieur le Maire ; Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues. Nous sommes régulièrement interpellés par des Chellois, inquiets sur les constructions d'habitations prévues et les aménagements des secteurs Castermant et de la ZAC Centre-Gare. Les besoins de logements en Île-de-France sont criants ; les problèmes d'artificialisation des sols le sont tout autant, mais les projets réalisés à Chelles nous apparaissent comme des exemples de votre manque de réflexion en matière d'aménagement. Construire pour construire n'est pas un projet viable pour notre ville. Ces projets vont aboutir à des aménagements sans queue ni tête et sans prise en compte des attentes et inquiétudes des Chellois et de l'impact sur leur cadre de vie, en termes de services publics, notamment, mais aussi de circulation.

Les riverains qui nous sollicitent dénoncent notamment les vis-à-vis que vont créer les constructions de ces nouveaux immeubles ou encore les risques pour leur santé de la construction de parkings sous leurs fenêtres, tout cela sans que leurs préoccupations soient prises en compte par les sociétés de construction et les équipes municipales.

C'est sans compter les problèmes financiers de l'opération de la ZAC Centre-Gare, que nous avons pointés du doigt en décembre 2022 en Conseil municipal, avec une augmentation des dépenses prévues et des reports de travaux.

Ce projet de réaménagement, qui aurait pu être l'occasion de dessiner une ville du XXI^e siècle, avec les gestes architecturaux y répondant, va s'avérer un bric-à-brac de promoteurs, avec une situation de trésorerie négative de 1,2 million d'euros.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur les points 4 à 8 de l'ordre du jour. »

Monsieur le Maire : « Merci. Nous prenons note de votre remarque, bien sûr, mais aussi du vote.

Y a-t-il d'autres questions à ce sujet ? Non. Je vais pouvoir vous répondre.

Sur la situation financière de la ZAC Centre-Gare et, en général, de M2CA, il est assez simple pour moi de vous répondre puisque nous avons eu l'occasion de revenir sur ce sujet à de nombreuses reprises, dans le mandat précédent comme au cours du mandat actuel.

La difficulté financière de la ZAC Centre-Gare est assez simple : elle vient de deux problèmes qui sont historiques.

Le premier concerne le fameux immeuble qui n'est toujours pas détruit parce que la procédure judiciaire est longue. Comme vous le savez, dans les années 2008-2014 – c'est-à-dire avant la responsabilité de cette équipe municipale, mais c'est sur des temps très longs – cet immeuble avait été mis en promotion immobilière, notamment par M2CA, donc par la Ville de Chelles et l'Agglomération, mais il n'a jamais été terminé. La Ville de Chelles, à l'époque, et d'une certaine manière par ses représentants, avait quand même fait des appels de fonds. Les propriétaires, qu'ils aient prévu d'être occupants ou investisseurs, avaient payé des appartements qui n'allaient jamais être livrés. Cela avait mis en grande difficulté ces habitants et il avait fallu, à l'époque, dans les Conseils municipaux, renflouer M2CA pour compenser. Sinon, il aurait pu y avoir des procès et, surtout, il y avait des gens qui dormaient dans leur salon. C'est d'ailleurs l'un des premiers dossiers que nous avons eus à gérer à notre arrivée aux responsabilités, il y a déjà neuf ans. Depuis, cela a gravement mis en difficulté la Ville et ça ne nous a pas vraiment arrangés.

Vous parlez d'une ville du XXI^e siècle ; je ne sais pas exactement ce que c'est. En revanche, pour nous, le problème du XXI^e siècle que nous avons eu à gérer dès 2014, c'est celui-ci. Ce n'était pas sans conséquence sur la vie des gens puisque ce n'était pas loin de l'arnaque, quand même. L'immeuble n'a jamais pu être livré et les difficultés financières, de manière un peu résumée, ont gravement handicapé les comptes de la société, et donc de la Ville et de l'Agglomération. C'est ce qui explique, d'ailleurs, le portage qui a suivi, par EPAMARNE, et le travail qui a été mis en place pour que EPAMARNE puisse reprendre avec la Ville et l'Agglomération la société d'économie mixte M2CA qui voulait se faire plus grosse que ce qu'elle était capable de gérer. Cela nous a mis en difficulté.

D'une certaine manière, c'est aussi illustré par l'autre problème de la ZAC Centre-Gare, qui est l'achat, à cette même époque, de plusieurs terrains, notamment celui où se trouve la galerie éphémère, avec un immeuble qui a été acheté environ 2 millions d'euros, c'est-à-dire beaucoup plus que ce qu'il vaut, encore aujourd'hui, malgré la raréfaction du foncier dont vous parliez. À l'époque, il avait été acheté beaucoup plus cher par l'équipe dirigeante, au point qu'aujourd'hui, il n'y a toujours pas de rentabilité possible, sauf à faire un R+18. C'est la grosse difficulté : nous devons, nous, Ville de Chelles, avec les impôts des Chellois, encore aujourd'hui, compenser ces erreurs de gestion de l'époque. C'est notre responsabilité de le gérer mais ce n'étaient pas nos choix et nos décisions.

Vous parlez de densification et de construction de logements ; vous parlez de manque de logements et de ZAN. Je ne sais pas exactement ce que vous avez voulu dire mais, tout ce que je peux vous dire, c'est que nous nous adaptons aussi aux demandes de l'État. Nous avons eu un débat sur le schéma directeur de la Région Île-de-France : la question est notamment de savoir comment construire quand même une partie des logements dont les gens peuvent avoir besoin, tout en ayant des services publics adaptés. Vous me parliez de ne pas trop étendre la ville avec la

ZAN mais, d'un autre côté, comment répondre aux besoins de logements sans en faire trop, sans trop s'étaler ? C'est une équation qu'il faut résoudre.

Encore une fois, je ne sais pas ce dont vous parliez et quelle est la ville du XXI^e siècle que vous évoquiez, mais ce que nous avons essayé de faire, notamment sur les immeubles du secteur de l'entrée de ville, c'est d'en réduire globalement la hauteur de trois étages et d'en baisser la densité. En revanche, il reste un point sous lequel nous ne pouvons pas descendre sans risquer que l'État ne s'oppose au plan local d'urbanisme, notamment à travers la Direction départementale des territoires. Notre objectif était de limiter autant que possible les constructions de logements et la consommation des espaces verts, agricoles, naturels et boisés. Je l'ai déjà dit mais je prends le temps de vous le répéter parce que je pense que c'est important, dans la résolution de cette équation. C'est d'ailleurs dans notre PLU depuis 2014 et nous allons continuer dans cette voie.

En revanche, il est vrai que, dans la même phrase, me dire que l'on ne construit pas assez de logements, mais que c'est trop dense, mais qu'il ne faut pas consommer trop d'espace, c'est précisément l'équation que nous avons à résoudre. Si vous êtes venu au Conseil communautaire, vous avez pu constater que l'ensemble des communes de notre Agglomération est confronté à la même difficulté. Nous essayons d'avoir une architecture qui respecte les codes historiques de la ville et qui respecte aussi le parcours résidentiel de chacun, notamment avec les résidences seniors ou, comme vous l'avez vu, avec les résidences étudiantes et des logements familiaux en accession à la propriété.

Dites-vous bien que vous trouverez toujours des gens pour dire qu'on ne construit pas assez de logements, d'autres qui diront qu'on construit beaucoup trop de logements. La vérité est que nous essayons de trouver un équilibre entre ce que l'État voudrait nous imposer, d'un côté, en construction de logements, et ce qu'il veut nous imposer aussi, de l'autre côté, en réglementation consistant à ne pas trop construire sur les espaces verts. Nous avons retiré plusieurs dizaines d'hectares de constructibilité sur les espaces verts.

Pour conclure, pour notre part, nous estimons qu'il faut limiter autant que possible la construction de logements, précisément parce que si l'on accueille de nouveaux habitants, il faut que ce soit dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, on ne peut pas nous retirer des moyens financiers et nous demander de construire de nouveaux équipements. C'est clairement l'enjeu.

Pour répondre à votre question sur la ZAC Castermant, c'est justement parce que nous ne sommes pas encore satisfaits des réponses du groupement qui a remporté le concours, notamment sur les équipements, le musée, l'aménagement, et parce que nous ne sommes pas pressés de construire des logements à cet endroit. Par ailleurs, nous allons démarrer en temps voulu la construction de l'école avant même la construction de logements, comme je vous l'ai dit la dernière fois. Nous ne sommes pas pressés qu'il y ait de nouvelles constructions dans ce secteur.

J'ai été long, volontairement, parce que cela permettra de répondre à d'autres questions éventuelles qui auraient pu se poser sur les autres points. Mais sur cette question d'aménagement, nous suivons la même ligne que depuis 2014, en défendant une politique équilibrée. Je vous rappelle d'ailleurs que, malgré les constructions de logements qui sont réalisées, nous perdons des élèves dans nos écoles et nous perdons des habitants.

Je propose que nous prenions acte de ce point et que nous passions au point suivant de l'ordre du jour. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes rendus annuels à la collectivité adressés par Marne et Chantereine Chelles Aménagement pour les secteurs d'aménagement "Centre-Gare", "Aulnoy" et "Castermant",

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 20 novembre 2023,

Considérant que M2CA est chargée de la mise en œuvre des secteurs d'aménagement "Centre-Gare", "Aulnoy" et "Castermant",

PREND ACTE des comptes rendus annuels à la collectivité de (M2CA) au titre de l'année 2022 pour les secteurs d'aménagement "Centre-Gare", "Aulnoy" et "Castermant".

4) Approbation du rapport des représentants de la Ville de Chelles au Conseil d'administration de la SPLA-IN MARNE ET CHANTEREINE CHELLES AMENAGEMENT (M2CA)

Madame Netthavongs : « Concernant toujours la structure M2CA, il vous est proposé, dans cette délibération, d'approuver le rapport des représentants de la Ville de Chelles au Conseil d'administration de la structure M2CA, rapport qui se présente comme celui de l'année dernière, en quatre volets, avec l'actionnariat, les dirigeants et les administrateurs, l'activité de la société, déclinée dans le rapport, et les informations légales. »

Monsieur le Maire : « Merci. Avez-vous des questions à ce sujet ? Non.

Je propose que nous passions au vote. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Abstention dans les rangs de l'opposition, l'opposition étant unanime à ce sujet.

Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (34 voix pour, 8 abstentions),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport des représentants de la Ville de Chelles au Conseil d'administration de la SPLA-IN Marne et Chantereine Chelles Aménagement,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 20 novembre 2023,

Considérant que l'organe délibérant se prononce, après un débat, sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par ses représentants au Conseil d'administration,

APPROUVE le rapport des représentants de la Ville de Chelles au Conseil d'administration de la SPLA-IN Marne et Chantereine Chelles Aménagement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

5) Avenant n° 9 au traité de concession de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Gare avec MARNE ET CHANTEREINE CHELLES AMENAGEMENT (M2CA)

Monsieur le Maire : « Ce point concerne toujours M2CA. C'est le Conseil de M2CA, aujourd'hui ! »

Madame Netthavongs : « C'est ça ! »

Monsieur le Maire : « Mais c'est toujours en fin d'année que nous votons ces délibérations. La parole est toujours à Céline Netthavongs. »

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire.

Le traité de concession signé entre la Ville et M2CA arrivera à échéance en décembre 2024. Monsieur le Maire a évoqué précédemment les difficultés rencontrées dans cette ZAC, notamment avec l'opération SASU Parc.

Il vous est proposé, dans cette délibération, de proroger la durée de la concession pour porter son terme au 31 décembre 2028, le temps que les opérations se déroulent. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. J'ai en effet déjà donné des explications. Pas de question ?

Je propose que nous passions au vote. J'imagine qu'il y a des abstentions ; abstentions sur les bancs de l'opposition. Le vote est identique. Pas de vote contre ; le reste pour. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (34 voix pour, 8 abstentions),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le traité de concession d'aménagement conclu pour la ZAC Centre-Gare, signé le 17 novembre 2008,

Vu les avenants 1 à 8 venant modifier de manière successive le traité initial,

Vu le projet d'avenant n°9 présenté par la SPLA-IN M2CA,

Vu l'avis de la Commission urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 20 novembre 2023,

Considérant que, par décision de son Assemblée générale du 18 avril 2019, le concessionnaire a modifié son mode d'exercice passant du statut de Société d'Economie Mixte Locale (SEML) en Société Publique Locale d'Intérêt National (SPLA-IN),

Considérant que l'avenant n°9 a pour objet d'intégrer l'actualisation du bilan financier prévisionnel, la rémunération complémentaire de l'aménageur et de réévaluer la participation finale à l'équilibre du concédant, en lien avec la prolongation de la durée de la concession de 4 années complémentaires,

APPROUVE l'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre-Gare à Chelles avec M2CA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre-Gare et tout document afférent,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

6) Avenant n° 3 à la convention d'avance de trésorerie de la ZAC Centre-Gare avec MARNE ET CHANTEREINE CHELLES AMENAGEMENT (M2CA)

Monsieur le Maire : « Pour ce point, je vais laisser la présidence de séance à Colette Boissot. Vous savez que nous prenons nos précautions en matière de représentation et, comme il s'agit d'un volet financier concernant M2CA, il n'est pas obligatoire mais recommandé que nous sortions de la séance pour la présentation de ce point. C'est la même chose à l'Agglomération, notamment. Je laisse la présidence de séance à Colette Boissot et je demande à Céline Netthavongs, Jacques Philippon et Christian Couturier de quitter la séance le temps de la présentation par Colette Boissot. »

Les élus précités quittent la salle du Conseil municipal et Madame Boissot prend la présidence de séance.

Madame Boissot : « Bonsoir à tous. Je vais vous présenter le point 6.

La durée de la concession relative à la ZAC Centre-Gare ayant été prolongée au 31 décembre 2028, il est question de prolonger pour la même durée l'échéance de remboursement de l'avance de trésorerie consentie à M2CA.

Je vous demande d'approuver cette prolongation à la fin de l'année 2028. Merci.

Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Merci à tous. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (29 voix pour, 8 abstentions),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le traité de concession d'aménagement conclu pour la ZAC Centre-Gare, signé le 17 novembre 2008,

Vu l'avenant n°1 en date du 17 juillet 2019 portant l'avance à 1 367 000 € et l'échéance de remboursement au 31 décembre 2022,

Vu l'avenant n°2 prolongeant l'échéance de remboursement au 31 décembre 2024,

Vu le remboursement de 850 000 € constaté au 31 octobre 2021,

Vu l'avis de la Commission urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 20 novembre 2023,

Vu le CRACL 2022 présenté par M2CA prenant en compte la prolongation du traité de concession au 31 décembre 2028,

Considérant que par décision de son Assemblée générale du 18 avril 2019, le concessionnaire a modifié son mode d'exercice passant du statut de Société d'Economie Mixte Locale (SEML) en Société Publique Locale d'intérêt national (SPLA-IN),

Considérant que l'avenant n°3 a pour objet de prolonger l'échéance de remboursement de l'avance au 4ème trimestre 2028,

Considérant que les élus siégeant au Conseil d'administration de M2CA ne prennent pas part au vote,

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'avance de Trésorerie de la ZAC Centre-Gare à Chelles avec M2CA,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'avance de Trésorerie de la ZAC Centre-Gare à Chelles et tout document afférent,
DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Les élus sortis réintègrent la salle du Conseil municipal et Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Colette. »

7) Avenant n° 9 au traité de concession de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Aulnoy avec MARNE ET CHANTEREINE CHELLES AMENAGEMENT (M2CA)

Monsieur le Maire : « Je laisse la parole à Céline Netthavongs pour ce point concernant toujours M2CA, sur la ZAC de l'Aulnoy. »

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire.

Dans le prolongement de la précédente délibération sur le CRAC relatif à la ZAC de l'Aulnoy, il peut être ressorti du compte rendu que l'opération VERRECCHIA a vu le jour. L'opération PICHET va normalement être finalisée en juin 2024.

Il vous est donc proposé, dans cette délibération, de prolonger la durée de la concession pour la ZAC de l'Aulnoy au 30 juin 2025. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Céline.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Non ?

Je propose que nous passions au vote. J'imagine qu'il y a des abstentions, comme sur les votes précédents ? Oui. Pas de vote contre ? Non. Le reste pour. Je vous en remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (34 voix pour, 8 abstentions),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 30 juin 1991 pour la ZAC de l'Aulnoy,

Vu les avenants 1 à 8 venant modifier, de manière successive, le traité initial,

Vu le projet d'avenant n°9 présenté par Marne et Chantereine Chelles Aménagement,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 20 novembre 2023,

Considérant que par décision de son Assemblée générale du 18 avril 2019, le concessionnaire a modifié son mode d'exercice passant du statut de Société d'Economie Mixte Locale (SEML) en Société Publique Locale

d'intérêt national (SPLA-IN),

Considérant que l'avenant n°9 a pour objet de modifier la durée du traité de concession et d'actualiser l'ensemble des éléments financiers de l'opération,

APPROUVE l'avenant n°9 de prolongation, du traité de concession d'aménagement de la ZAC de l'Aulnoy à Chelles avec M2CA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n°9 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de l'Aulnoy et tout document afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

8) Avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement sur le secteur Castermant avec MARNE ET CHANTEREINE CHELLES AMENAGEMENT (M2CA)

Monsieur le Maire : « Je crois que nous arrivons au dernier point sur M2CA. Il concerne l'avenant n° 7 au traité de concession relatif au secteur Castermant. »

Madame Netthavongs : « Il vous est proposé, dans cette délibération, d'approuver l'avenant n° 7 au traité de concession, avenant qui prévoit notamment les modalités de règlement de la participation de la Ville. Ce règlement interviendra en deux temps, au quatrième trimestre 2026 et au quatrième trimestre 2028. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Pas de question à ce sujet ?

Je propose que nous passions au vote. J'imagine que les abstentions sont les mêmes, dans les rangs de l'opposition, compte tenu du sujet. Des votes contre ? Non. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (34 voix pour, 8 abstentions),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 21 février 2011 pour le secteur Castermant,

Vu les avenants 1 à 6 venant modifier de manière successive le traité initial,

Vu le projet d'avenant n°7 présenté par la SPLA-IN M2CA,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 20 novembre 2023,

Considérant que par décision de son Assemblée générale du 18 avril 2019, le concessionnaire a modifié son mode d'exercice passant du statut de Société d'Economie Mixte Locale (SEML) en Société Publique Locale d'intérêt national (SPLA-IN),

Considérant que l'avenant n°7 a pour objet d'actualiser l'ensemble des éléments financiers de l'opération,

APPROUVE l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement du secteur Castermant avec M2CA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement du secteur Castermant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

9) Présentation du rapport d'activité du SYNDICAT MIXTE DE GÉOTHERMIE DE CHELLES (SMGC) pour l'année 2022

Monsieur le Maire : « Je vais laisser la parole à Jacques Philippon pour la présentation de ce rapport d'activité pour l'année 2022. Vous noterez qu'en 2023, il y a une piste d'économie sur le chauffage dans la mairie mais je ne sais pas si c'était le cas en 2022. La parole est à Jacques Philippon. »

Monsieur Philippon : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

En ce qui concerne le SMGC, l'année 2022 a été marquée par une rigueur climatique inférieure aux années précédentes. L'énergie thermique livrée est passée de 60 269 MWh à 51 339 MWh.

Les travaux de rénovation du secteur nord-ouest de la ville (remplacement des réseaux en résine en acier pré-isolé sur plus de 1,2 kilomètre) ont permis la sécurisation de l'approvisionnement de chaleur des secteurs de Périchelles, de la Noue Brossard, de Gustave Nast et le raccordement de deux nouveaux équipements (collège Simone Veil, gymnase Alice Milliat). Le gymnase Amélie Le Fur a été de nouveau raccordé à l'issue des travaux de réhabilitation.

Le réseau dessert désormais 87 points de livraison, représentant 7 042 équivalents-logements au 31 décembre 2022, avec une hausse de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique qui s'élève à 60 %, contre 53 % en 2021 et 35 % en 2020.

Au cours de cet exercice, la récupération thermique au niveau de la cogénération a couvert, quant à elle, 32 % des besoins du réseau.

En 2023, le réseau de chaleur de Chelles continuera à se développer vers de nouveaux secteurs. Une mise en service est prévue notamment au sein de la ZAC de l'Aulnoy (opérations PICHET et VERRECCHIA précédemment évoquées) et en entrée sud-ouest de la ville de Chelles (opération immobilière COFFIM), des projets de raccordement sont en train d'être précisés non seulement à Chelles mais également à Gagny.

Pour terminer, je vous signalerai que nous avons appris il y a quelques heures que le réseau de chaleur de Chelles était lauréat du label Écoréseau 2023, qui récompense les réseaux de chaleur les plus vertueux. »

Monsieur le Maire : « Merci pour cette information.

Monsieur Mekrez. »

Monsieur Mekrez : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

L'on se réjouit d'apprendre, dans ce rapport, qu'en 2022, la part géothermale a atteint 60 % et la cogénération, 32 %. C'est une bonne nouvelle et cela nous amène à vous poser la question suivante : avez-vous prévu de revoir la facturation aux abonnés pour prendre en compte cette évolution du mix énergétique et de diminuer, de ce fait, la part relative au gaz ? Cette dernière a subi des hausses importantes et a impacté fortement le prix de la chaleur, bien que cette augmentation ait été minorée grâce au bouclier tarifaire mis en place par l'État. Merci. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Gil, une autre question ? »

Monsieur Gil : « Excusez-moi, d'abord, parce qu'elle ne porte pas précisément sur le rapport. »

Monsieur le Maire : « Ah, normalement, c'est ça. »

Monsieur Gil : « Oui, mais elle concerne la bonne information des Conseils municipaux et c'est surtout que je lis la prose de Monsieur Philippon jusqu'au bout et que, dans son mot au président, il évoque la construction d'un nouvel hôpital à Montfermeil. Je voulais simplement savoir si vous pouviez nous en dire un petit mot rapide, pour notre bonne information, et je m'excuse d'avoir légèrement divergé. »

Monsieur le Maire : « Ça concerne la géothermie, effectivement. Avez-vous d'autres questions ?

Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Monsieur le Maire ; chers collègues.

Tout d'abord, on ne peut que se féliciter par rapport à cette note présentée par Monsieur Philippon au niveau de la géothermie, dont on ne peut qu'approuver l'extension.

À ce sujet, Monsieur Philippon a bien abordé l'extension sur la ZAC de l'Aulnoy et le sud-ouest, ainsi que vers Gagny. Mais est-il possible, techniquement parlant mais aussi d'un point de vue politique, d'étendre la géothermie à l'ensemble de la ville et, notamment, dans le quartier de l'Aulnoy ? C'est une réflexion. Ce serait peut-être intéressant, en particulier par rapport aux écoles. C'était ma première question.

Ma deuxième question part de la page 4 du rapport, où il a été mentionné qu'il y avait un reversement de 1 030 000 euros aux abonnés. Est-ce que c'est reversé au syndicat et quelle est la partie qui est véritablement reversée au consommateur ? »

Monsieur le Maire : « Je vais vous répondre.

Tout d'abord, Monsieur Gil, sur l'hôpital, il s'agit de la reconstruction de l'hôpital de Montfermeil : c'est un nouvel hôpital qui doit être construit. C'est un projet qui est porté par l'État – du moins en lien avec l'État – et pour lequel la géothermie de Chelles pourrait être sollicitée. Pour eux, il n'est pas inintéressant, dans le projet, d'inclure la géothermie. Au moment où nous nous parlons, je n'ai pas tous les éléments et je ne pense pas que Jacques Philippon les ait non plus. Nous sommes les héritiers de ce réseau puisqu'il est né dans les années 1980, de mémoire, et notre ambition a été de le développer, déjà dans le mandat précédent et encore davantage, désormais. C'est pour cela que les écoles Jules Verne, le collège Simone Veil, les gymnases y sont connectés. D'ailleurs, pour répondre partiellement à votre question et outre le bouclier tarifaire, et même s'il y a une part de gaz dans la géothermie, cela reste quand même une très belle opération, par rapport à ceux qui n'avaient que du gaz ou de l'électricité. Le fait de disposer de cette géothermie, à Chelles, a minoré le surcoût. S'y ajoute toute l'extension dans les nouveaux bâtiments, évoquée par Jacques Philippon, mais aussi sur l'Aulnoy, Madame Pereira. Nous avons inclus dans notre PLU, dans la révision de 2014, l'obligation de déployer la géothermie dans les programmes neufs, dans certaines zones. Je n'ai pas le zonage précis ici mais l'idée est de pouvoir la déployer lorsque c'est compatible. Vous parlez de l'étendre à toute la ville mais, pour les Coudreaux, ce sera compliqué, de même que pour Chanteraine. En revanche, il est possible de travailler sur le déploiement dans les secteurs des Arcades fleuries – c'est un projet de développement – et,

pourquoi pas, vers Brou, puisque la Maire de Brou est intéressée par un développement dans sa ville. Cela étant, il faut une certaine densité. Colette Boissot travaille sur le sujet de la géothermie avec les services de l'Agglomération, l'idée étant que chacun puisse avoir son puits de géothermie chez soi, mais c'est différent. Pour un gros réseau de géothermie comme le nôtre, il est toujours question d'une taille critique : si l'on avance d'un kilomètre, il faut tant de milliers de logements pour pouvoir le rentabiliser, sinon ça n'a pas de sens. Il faut une certaine taille critique, en global mais aussi pour les investissements. Globalement, comme vous avez pu le voir, le réseau a été étendu à la fois sur l'ouest sur Gagny, avec la réalisation de rénovations et d'aménagements assez notables. Sur Montfermeil, pour vous répondre, Monsieur Gil, c'est un projet : ça les a intéressés parce qu'un hôpital n'est pas négligeable en termes d'équivalents-logements. Cela permet aussi de le rentabiliser. Je pense que j'ai répondu à vos questions sur ce point.

Sur l'Aulnoy, il en va de même : les nouvelles constructions ont été intégrées, notamment dans la terminaison du programme. Je ne suis pas sûr que tous les immeubles de l'Aulnoy aient fait le choix de se raccorder à la géothermie. Certains immeubles ont fait le choix, notamment à Périchelles, de se déconnecter ; peut-être se reconnecteront-ils à l'avenir. Ce sont des choix qui appartiennent aux copropriétés qui, selon les calculs, y trouvent parfois leur intérêt, qui est susceptible d'évoluer selon les époques. Nous pourrions vous donner le zonage du PLU où c'était obligatoire, que je n'ai pas en tête mais qui suit globalement la carte du réseau et de ses extensions possibles.

En revanche, sur les données plus financières, concernant la question posée par Monsieur Mekrez sur la facturation aux abonnés, je n'ai pas les éléments de réponse. Je ne sais pas si Jacques Philippon les a. Il en va de même sur le 1,3 million d'euros évoqué par Madame Pereira. »

Monsieur Philippon : « Les sommes sont reversées au syndic de copropriété, à charge pour lui de les reverser à tous les copropriétaires. Ce n'est pas le syndicat qui les touche : c'est reversé directement à CORIANCE, qui les reverse au syndic de copropriété. »

Monsieur le Maire : « D'une certaine manière, c'est à la coordination des abonnés.

Sur le 1,3 million d'euros, c'est pareil ; c'était le même type de question, de toute façon.

Pouvons-nous passer à la prise d'acte ? Pas de difficulté ?

En tout cas – je n'étais pas au courant de l'obtention du label, Jacques Philippon nous l'apprend – notre réseau est vu comme assez vertueux. L'Agglomération développe également largement la géothermie sur son territoire. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 20 novembre 2023,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles pour l'année 2022,

Considérant que le rapport d'activité pour l'année 2022 du Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles doit faire

l'objet d'une communication auprès des membres du Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles pour l'année 2022.

10) Présentation du rapport d'activité du SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) pour l'année 2022

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Jacques Philippon pour ce point concis mais classique qu'est la présentation du rapport du SIGEIF. »

Monsieur Philippon : « Merci, Monsieur le Maire. Ce point sera plus court.

8 882 clients sont raccordés au réseau de gaz pour une longueur totale de 146 678 mètres et une consommation totale de 207 987 MWh. Cette consommation est en baisse par rapport à celle de l'année précédente (2021), qui était de 164 639 MWh, en raison d'une rigueur climatique inférieure. Cela rejoint d'ailleurs le rapport précédent.

26 120 clients sont raccordés au réseau d'électricité pour une longueur de réseau de 211 486 mètres et un acheminement de 196 GWh. La consommation est également inférieure à celle de 2021, qui était de 208,912 GWh. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Avez-vous des questions à ce sujet ?

Oui : Monsieur Gil. »

Monsieur Gil : « Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention est simplement une remarque, qui vaut pour d'autres rapports ce soir. Au titre de l'information sincère des Conseils municipaux, je regrette que ce soit un rapport d'information pour l'année 2022. Je trouve qu'il n'est pas extrêmement normal que les conseillers municipaux que nous sommes en prenne connaissance si tard. Il y a un délibéré du CA qui date du 26 juin 2023 ; ce n'est que près de six mois plus tard que l'on reçoit et que l'on peut prendre connaissance de ce rapport. Vous allez peut-être me dire que ça doit être traité par les services mais, malgré tout, c'est un rapport extérieur et il n'y a pas tellement de traitement : on en prend acte. Si j'accentue à peine le trait, nous sommes à quelques jours de 2024 et nous prenons connaissance d'un rapport d'activité pour l'année 2022. Je trouve cela un peu dommage. »

Monsieur le Maire : « Pour répondre à votre question, même si ça a effectivement été vu en Conseil d'administration du syndicat intercommunal, s'agissant de la version écrite que nous devons communiquer, nous ne l'avons pas reçue avant le 30 octobre 2023. Je ne savais pas que vous alliez me poser la question, je ne peux pas vous dire exactement pour quelle raison. Je ne critique personne ; peut-être nous donnent-ils une version comprenant nos chiffres locaux, mais en tout cas, nous l'avons reçue le 30 octobre 2023. Si vous voulez une copie de la lettre, je peux vous la fournir, mais peut-être me faites-vous confiance. »

Monsieur Gil : « Je vous fais confiance, Monsieur le Maire ; on n'en est pas là. »

Monsieur le Maire : « À mon avis, il y a le rapport annuel ; vous avez la synthèse du rapport, ensuite ils la font imprimer et, visiblement, nous ne la recevons qu'à ce moment-là. »

Monsieur Gil : « D'accord. »

Monsieur le Maire : « Cela étant, vu que vous nous en avez parlé, nous pouvons peut-être essayer de leur poser la question. »

Monsieur Gil : « Oui, simplement, reconnaissez que ça fait quand même un delta, en termes de temps, et qu'on n'a pas la même lecture quelques mois après un rapport d'activité qu'un an plus tard. »

Monsieur le Maire : « Je note votre remarque, en tout cas. »

Monsieur Gil : « Merci. »

Monsieur le Maire : « Je vous propose que nous en prenions acte, s'il n'y a pas d'autre question. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France du 26 juin 2023, prenant acte du rapport d'activité pour l'année 2022,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de France pour l'année 2022,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 20 novembre 2023,

Considérant que le rapport d'activité pour l'année 2022 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de France doit faire l'objet d'une communication auprès des membres du Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France pour l'année 2022.

SPORTS

11) Convention avec l'Éducation nationale pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs agréés par la Mairie de Chelles dans les établissements scolaires

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Philippe Maury. »

Monsieur Maury : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Tout est dit : c'est la convention traditionnelle avec l'Éducation nationale qui nous autorise à faire intervenir nos ETAPS dans les établissements scolaires pour la pratique du sport. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Avez-vous des questions à ce sujet ?

Oui : Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Oui, Monsieur le Maire, est-ce que Monsieur Maury peut nous donner des précisions sur le nombre ? C'est très intéressant et vraiment très bien, il n'y a pas de sujet là-dessus, FVE est pour. Mais est-ce que cela concerne tous les établissements scolaires ? »

Monsieur le Maire : « Philippe Maury, avons-nous des éléments de réponse sur ce point ? Nous pouvons peut-être vous les envoyer. Nous avons le nombre d'ETAPS, qui s'élève à 4,5. Avons-nous le nombre d'heures d'intervention ? (*Échanges hors micro.*) Ce que je vous propose, Madame Pereira, c'est que nous vous trouvions le nombre d'heures d'intervention.

Les ETAPS interviennent aussi à la demande des établissements scolaires et sur les cycles 3, me précisez-t-on. Si vous voulez plus d'informations, Monsieur Issad vous les transmettra.

Pouvons-nous passer au vote ? Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L312-3,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale jeunesse, sports, culture, citoyenneté et vie associative du 24 novembre 2023,

Considérant la nécessité de passer une convention avec l'Éducation nationale pour permettre l'intervention de personnels agréés employés par la Ville dans les établissements primaires de la commune pour assister les équipes pédagogiques dans le cadre de l'enseignement de l'EPS,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés aux établissements primaires de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

AFFAIRES CULTURELLES

12) Conventions de partenariat dans le cadre de la résidence artistique et culturelle "JE CHANTE !" avec l'école Pierre et Marie Curie et le collège Pierre Weczerka

Monsieur le Maire : « Pour cette convention avec l'Éducation nationale concernant un projet culturel, je passe la parole à Frank Billard. »

Monsieur Billard : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Les Cuizines, notre scène de musiques actuelles, ont sollicité et obtenu l'aide de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France pour la mise en place d'une résidence artistique et culturelle en milieu scolaire. Cette subvention a été attribuée en juillet 2023 pour un montant de 10 000 euros. Il est désormais nécessaire d'établir des conventions de partenariat avec les établissements scolaires concernés. Il s'agit de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie et du collège Pierre Weczerka.

"JE CHANTE !" est le nom de ce projet artistique et culturel qui mêle musique, cinéma, danse et théâtre. Cette résidence, d'une durée de sept mois, va aboutir à la création d'une comédie

musicale avec deux restitutions au public et à la réalisation d'un court-métrage diffusé au cinéma ÉTOILE COSMOS.

Cette résidence permettra aux élèves de prendre part à des ateliers de sensibilisation aux pratiques artistiques et culturelles, complétés par un parcours de sorties dans des établissements culturels du territoire, comme le cinéma ÉTOILE COSMOS, la médiathèque Jean-Pierre Vernant, le théâtre de Chelles et les Cuizines.

Il vous est donc proposé ce soir d'approuver les conventions entre la Ville de Chelles et l'établissement scolaire Pierre et Marie Curie ainsi qu'entre la Ville et le collège Pierre Weczerka. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Frank. Avez-vous des questions à ce sujet ? Non.

Nous saluons cette belle initiative.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission jeunesse, sports, culture, citoyenneté et vie associative du 24 novembre 2023,

Considérant que le versement de la subvention de la DRAC est conditionné à la signature de conventions avec les établissements scolaires concernés,

APPROUVE les conventions entre la Ville de Chelles et l'établissement scolaire Pierre et Marie Curie d'une part et le collège Pierre Weczerka, d'autre part,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

ENVIRONNEMENT

13) Présentation du rapport sur le développement durable pour l'année 2023

Monsieur le Maire : « Je vais passer la parole à Jacques Philippon pour la présentation synthétique du rapport sur le développement durable, pour l'année 2023. »

Monsieur Philippon : « Merci, Monsieur le Maire.

Dans la continuité du plan Chelles Nature 2030, ce sont 700 mètres carrés de surface qui ont été nouvellement désimperméabilisés. Les services des Espaces verts ont planté 266 arbres, qui s'ajoutent aux 13 000 arbres et arbustes qui ont été plantés dans le cadre de la création des deux îlots forestiers à Bel Air et quai des Mariniers.

En ce qui concerne le plan de modernisation de l'éclairage public, 3,2 millions d'euros ont été engagés.

Des travaux améliorant leur performance énergétique ont été engagés sur 26 bâtiments communaux. Un travail conséquent est également engagé sur le patrimoine résidentiel de quatre bailleurs sociaux (ICF HABITAT LA SABLIERE, HABITAT 77, 1 001 VIES HABITAT et MARNE ET CHANTEREINE HABITAT) et de deux copropriétés en grande difficulté (Grande Prairie et Argonne), ce qui représente plus de 1 400 logements qui seront à terme rénovés. La Ville a également lancé une étude pré-opérationnelle pour accompagner la copropriété Jonas.

Les travaux de la piste cyclable, entre l'avenue du Général de Gaulle et le boulevard Chilpéric, ont été amorcés, avec l'aménagement cyclable de plus de 400 mètres linéaires sur les 1 020 mètres linéaires qui seront réalisés à terme.

La Ville a également lancé un nouvel appel à projets pour ouvrir de nouvelles parcelles à l'agriculture et travaille de concert avec ses partenaires institutionnels (SAFER, IDF Nature) pour continuer à renforcer et valoriser la présence de ses espaces verts agricoles et forestiers. »

Monsieur le Maire : « Merci, Jacques, pour cette synthèse des 72 pages du rapport sur le développement durable. Avez-vous des questions à ce sujet ?

Monsieur Gil, Monsieur Drici puis Madame Pereira. »

Monsieur Gil : « Madame Autreux vient également de lever la main ; un petit rattrapage.

(Échanges hors micro.)

Monsieur le Maire, effectivement, c'est une synthèse, parce que, comme vous l'avez dit vous-même, le rapport est toujours très complet sur le développement durable, avec 72 pages. Je vais essayer d'être moi-même synthétique mais c'est un peu compliqué sur un tel rapport.

Je vous l'ai déjà dit l'année dernière : je m'étonne toujours, mais on le retrouvera tous les ans, que l'on retrouve, dans un tel rapport concernant des actions qui sont censées être liées au développement durable, des actions telles que le concours des Villes et Villages fleuris de France. En gros, le concours des plus belles fleurs de balcon serait une réponse au dérèglement climatique. Je trouve cela toujours un peu drôle. C'est comme si vous m'expliquiez que le *Big Mac* était une réponse pour relancer la gastronomie française. Je trouve cela toujours très drôle. Je trouve qu'on est dans de l'écologie version *Amélie Poulain* mais qu'on est assez loin des enjeux climatiques. Mais c'est un point mineur du rapport ; je ne vais donc pas m'y attarder davantage.

Ce qui me gêne le plus, dans ce rapport, c'est un certain nombre de non-dits, volontaires ou pas.

Tout d'abord, on a l'impression, à sa lecture, que les seules actions liées au développement durable dans la commune sont à mettre au crédit, uniquement, des décisions prises par la Municipalité actuelle. Il s'est quand même passé deux ou trois choses, Monsieur le Maire, avant votre couronnement – pardon, votre élection. J'avoue que, parfois, j'ai l'impression d'ouvrir un livre d'histoire avec les grandes dates de votre règne : à partir de Brice 1^{er}, c'est l'avènement des pistes cyclables.

Monsieur le Maire, je vais prendre deux exemples, précisément sur les pistes cyclables.

Bien sûr, vous faites ; vous agissez. Ça, je n'en doute pas, ça se voit, il y a des avancées. Mais je tiens quand même à rappeler que l'essentiel des pistes cyclables a quand même été créé sous le

mandat de Monsieur Planchou. Sans doute y a-t-il des améliorations à apporter. C'est sûr : l'époque n'est pas la même. Mais tout de même, vous n'êtes pas le seul grand créateur des pistes cyclables à Chelles.

Le deuxième exemple est tout aussi flagrant, Monsieur le Maire. Vous vous flattez de protéger les espaces naturels en réduisant notamment les zones à urbaniser. Alors, oui, c'est vrai, vous agissez. C'est une bonne chose. On ne va pas vous critiquer sur cette question. Mais encore une fois, votre seule période de référence, c'est juste après 2014 et votre élection. Or je vous rappelle que l'essentiel de la sanctuarisation des espaces naturels chellois a été réalisé par la révision du PLU de 1998, et pas sous vos mandats.

Que vous agissiez sur des sujets essentiels pour demain, c'est une bonne chose, c'est vrai. Mais il est également bon de rappeler que vous vous inscrivez aussi dans une histoire et que tout ne démarre pas, à Chelles, en 2014.

Par ailleurs, je comprends aussi que dans ce rapport, vous ne mettiez pas en avant certaines dispositions environnementales, qui ne sont pas à votre avantage, parce que techniquement, vous ne respectez pas certaines obligations légales, ce dont je parlerai juste après. Il y en a d'autres que vous respectez et dont je trouve dommage qu'elles n'apparaissent pas non plus dans ce rapport.

Je citerai deux exemples pour illustrer mon propos, sur lesquels j'aurai aussi des questions.

Qu'en est-il des propositions de la Commune vers ses administrés, pour mettre en place le compostage des particuliers à partir du 1^{er} janvier 2024 ? Je vous rappelle qu'au 1^{er} janvier, les collectivités ont l'obligation de proposer des systèmes de tri et de collecte des restes alimentaires pour transformer les biodéchets en engrais et biogaz. Qu'en est-il, à Chelles, du compost en pied d'immeuble, des bacs de tri proposés aux particuliers, des systèmes de collecte, du porte-à-porte, des bornes d'apport ? À ce jour, moi, personnellement, je n'ai pas de réponse et j'aurais aimé en voir dans ce rapport.

Par ailleurs, vous aimez bien parler de votre bilan depuis 2014. Mais cette obligation est une disposition introduite par la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 ; depuis 2016, la Loi pour la transition écologique a précisé le calendrier de mise en œuvre, précisément pour être prêt au 1^{er} janvier 2024. J'aimerais bien que vous nous éclairiez, Monsieur le Maire, sur ce point.

S'agissant des points que vous mettez en œuvre mais qui ne sont pas présents dans ce rapport, je trouve dommage, par exemple, que n'y apparaisse pas le sujet de la réduction des éclairages et du temps de fonctionnement des publicités et des enseignes lumineuses, sur lequel nous avons travaillé au printemps dernier. Nous avons une véritable action publique en complément des modifications des éclairages en leds, moins énergivores, et c'est pour le coup à évoquer dans ce rapport.

Merci, Monsieur le Maire, pour vos réponses. »

Monsieur le Maire : « En bon monarque, je vais quand même donner la parole à Monsieur Drici.

Allez-y, Monsieur Drici. »

Monsieur Drici : « Grande absence dans ce rapport, il n'y a rien sur le développement de l'offre de transports en commun à Chelles qui est, qui plus est, saturée et ne répond pas aux besoins des actifs et des quartiers excentrés.

Rien sur le compostage des déchets alimentaires, comme le disait Olivier Gil, alors qu'il sera obligatoire pour tous, particuliers, collectivités, entreprises, au 31 décembre 2023. C'est sans parler du fait que le SIETREM ne dispose plus de composteur pour les particuliers, qu'il faut s'inscrire sur une liste d'attente et qu'aucune information n'a été donnée aux Chellois à ce jour.

Nous vous avons d'ailleurs posé une question pour voir ce point inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

Autre remarque, vous communiquez, Monsieur le Maire, sur l'existence, à Chelles, de 55 kilomètres de pistes cyclables. Ceux-ci n'existent pas : en réalité, il y a 35 kilomètres de pistes cyclables et 20 kilomètres d'aménagements cyclables, qui consistent simplement et surtout à peindre des vélos sur des chaussées étroites à partager avec les voitures et les bus. Le développement des pistes cyclables est trop lent par rapport aux enjeux de mobilités douces de notre ville.

Vous mentionnez, dans le rapport, déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire. Mais en dehors du parking de la gare, où ces bornes existent depuis plusieurs années, où en sont ces déploiements ?

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci.

Madame Pereira, puis Madame Autreux. »

Madame Pereira : « Monsieur le Maire ; chers collègues.

Effectivement, ce rapport sur le développement durable est présenté chaque année. On voit finalement des évolutions depuis 2014. Je ne vais pas refaire toute l'histoire mais il y a des évolutions et l'on peut aussi noter la progression et la prise de conscience par rapport à cet enjeu, notamment au niveau de la Ville.

Néanmoins, on peut toujours faire mieux et il faut avoir de l'ambition, surtout dans cet axe qui est bien plus urgent que certains peuvent le croire. Dans le contexte économique actuel, il est beaucoup question des guerres, de l'inflation, mais le réchauffement climatique est une urgence qui est importante et dont il faut aussi se préoccuper très fortement.

Au vu des objectifs de la stratégie bas carbone (SNBC) visant la neutralité carbone en 2050, pour limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C, il serait impératif de faire une évaluation climatique du budget de la Ville. Une expérimentation a déjà été menée dans plusieurs communes et il serait peut-être opportun, Monsieur le Maire, que vous acceptiez la réalisation de cette évaluation au sein de notre commune. C'est l'une des propositions du collectif Faire Ville Ensemble. Cela nous permettrait de voir où nous allons par rapport à ce réchauffement climatique.

Ce rapport n'évoque pas les transports en commun. Pourtant, c'est un sujet central dans le cadre du développement durable. Il a été noté par Monsieur Gil et Monsieur Drici qu'il y avait des

réclamations des citoyens. Nous le savons tous. Nous notons une dégradation des services TRANSDEV, notamment en lien avec de mauvaises conditions de travail. Nous sommes tous au courant de la grève actuelle des conducteurs. Les habitants prennent les transports en commun surtout pour se rendre du centre-ville vers des quartiers parfois un peu excentrés et vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Maire, comme nous tous ici, qu'il est difficile de prendre les transports en commun notamment le soir et le dimanche. Est-il possible, Monsieur le Maire, en votre qualité de vice-président d'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES, de faire réagir les personnes concernées, dans l'intérêt de notre ville ? En tout cas, Faire Ville Ensemble accepte d'appuyer vos actions dans l'intérêt des Chellois.

Est-il aussi possible d'obtenir le nombre de ménages à Chelles étant véhiculés, pour voir l'évolution d'année en année ? Les Chellois et Chelloises utilisent-ils davantage les pistes cyclables, le covoiturage, les transports en commun ? Il me semble que ces données seraient véritablement intéressantes dans ce rapport annuel, pour apprécier l'évolution des Chellois par rapport à l'ensemble de ces sujets, transports en commun, véhicule, covoiturage et tout ce qui relève des mobilités.

Au sujet de la rénovation thermique des logements sociaux, c'est un point que nous soulignons comme très positif et qu'il faudrait étendre à tous. Il y a aussi des propriétaires qui vivent dans des passoires thermiques et peut-être faudrait-il aussi songer à faire un geste en ce sens, pour tout ce qui concerne la rénovation de tels logements. Monsieur Agbessi l'évoquait par rapport à la taxe foncière. Actuellement, des habitants de la Cité cheminote aimeraient vous voir, Monsieur le Maire, car ils rencontrent des soucis avec l'entreprise de réhabilitation. Selon les éléments fournis, il y a notamment du polystyrène dans certains jardins ; des maisons ont de la moisissure alors que la réhabilitation est finie. Peut-être est-ce un point à voir avec les habitants de ce quartier.

Le rapport parle des installations et du développement de la géothermie à Chelles, sujet que nous avons vu dans un autre point avec Monsieur Philippon, que nous saluons, qui a commencé bien avant l'ère 2014 et qui se poursuit très positivement. Nous ne pouvons qu'approuver cela. Mais qu'en est-il du photovoltaïque ? Une réflexion est-elle menée en ce sens ? N'y a-t-il pas des bâtiments municipaux où il serait possible d'en installer, dans la ville ? Je pense que c'est une réflexion que l'on pourrait avoir et qui pourrait aussi s'inscrire dans ce rapport de développement durable.

Au niveau du PLU, il semble que toutes les constructions ne sont pas forcément à la pointe des normes environnementales et de la lutte contre le réchauffement climatique. Peut-être pourriez-vous nous donner plus de précisions sur les îlots de fraîcheur, les cours oasis et tout ce qui est prévu. Il est question du rapport de l'année 2023 mais il serait peut-être bien de se projeter sur 2024, 2025, par rapport à ces éléments importants.

Enfin, nous y reviendrons dans une question orale, mais nous n'avons aucun élément, dans ce rapport, concernant la pollution des sols qui est évoquée actuellement par l'ARS, notamment.

Nous prenons bien évidemment acte de ce rapport et saluons toutes les actions allant dans le bon sens, notamment par les associations qui œuvrent aussi en ce sens avec la Ville. Mais comme je viens de vous le présenter, au nom de Faire Ville Ensemble, nous souhaiterions plus d'actions et que notre Ville soit fer-de-lance et exemplaire pour d'autres en matière de développement durable. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup.

Madame Autreux, puis Monsieur Agbessi. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues ; Mesdames et Messieurs.

Je veux rappeler que ce rapport sur le développement durable comprend trois volets : l'environnement, la cohésion sociale et le développement économique innovant.

Le volet environnement, sur les 72 pages, comprend 60 pages et reprend dans son ensemble le plan Chelles Nature, déjà présenté et largement communiqué en 2022 et qui était d'ailleurs présent dans le précédent rapport. Nous étions intervenus sur ces points : plantation des arbres, îlots forestiers, ateliers de sensibilisation.

Je reviendrai sur un point important : le PLU et sa révision.

Vous évoquez, dans la révision, des obligations dans les projets de construction de surfaces d'éco-aménagements, avec certaines zones d'exigences renforcées par une proportion minimale d'espaces verts. Ce point a-t-il été respecté dans les constructions en cours du quartier Grande Prairie ?

Le PLU révisé propose également un développement maîtrisé, qualitatif, harmonieux, en préservant une zone verte. Retrouvons-nous toutes ces exigences dans les projets immobiliers en cours ?

Nous attendons avec impatience ce parc de 5 000 mètres carrés annoncé il y a plusieurs années, avec îlots de fraîcheur dans le quartier de l'Aulnoy, très urbanisé, en espérant qu'il pourra s'installer entre tous ces immeubles.

Quand vous développez le plan climat sur plusieurs pages, il faut rappeler qu'il est piloté par Paris-Vallée de la Marne. Les actions seront mises en place dans les différentes villes de l'Agglomération. Madame Boissot, qui en est vice-présidente, aurait dû vous le rappeler.

Je passerai sur le plan des liaisons douces, également porté par Paris-Vallée de la Marne.

Ce qui est nouveau et positif, c'est la mise en place d'une commission CESEL pour ce sujet, qui travaillera sur différents points, dont la sécurité.

Je terminerai, pour ce premier secteur, par le verdissement du cimetière, une nouveauté. Depuis de nombreux mois, les Chellois expriment leurs doléances sur l'état de ce lieu, qui est désastreux et où ils souhaitent se recueillir. Je pense que Monsieur Couturier, très présent sur les réseaux sociaux, a dû vous en informer.

Pour la cohésion sociale, comme chaque année, nous avons le rappel des missions des services du CCAS, sans nouveauté, ainsi que des espaces de proximité, qui ont toute leur importance dans les quartiers.

Il faut rappeler que l'Université inter-âges Yvon Nique existe depuis 2002, avec succès depuis sa création.

On peut regretter l'absence de mention du travail fait par les associations caritatives, avec une croissance de plus en plus importante de leur fréquentation, et les deux lignes consacrées aux violences faites aux femmes, alors que des associations sont présentes et efficaces.

Pour nos aînés, les résidences services que vous citez seront difficilement accessibles, vu les tarifs.

Le lien intergénérationnel est à développer car il y a peu de nouveautés.

Nous attendons donc les propositions de la nouvelle commission CESEL sur ce sujet, en espérant que leurs projets aboutiront.

Je conclurai sur ce rapport en regrettant le manque de nouveauté dans ces 72 pages.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. »

Monsieur Agbessi : « Monsieur le Maire ; chers collègues. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Agbessi, donc. »

Monsieur Agbessi : « Oui, c'est moi. »

Monsieur le Maire : « Oui, allez-y. »

Monsieur le Maire : « Comme l'a rappelé Madame Autreux, il est vrai que ce rapport est rempli de redites. Ce n'est pas la redite qui forge les convictions. Mais il est quand même bien de rappeler les fondamentaux sur lesquels nous sommes en accord.

On sait très bien, aujourd'hui, que l'enjeu écologique nous concerne tous. Il est au cœur de toutes les préoccupations. Les habitants, les entreprises et, bien sûr, les pouvoirs publics doivent s'en saisir.

Face à cette urgence environnementale et climatique, je veux quand même qu'on prenne de la hauteur, parce que nous avons la responsabilité d'agir afin d'opérer une véritable transition écologique positive de notre territoire, en intégrant bien sûr, comme l'a rappelé madame Autreux, Paris-Vallée de la Marne.

Cela fait quand même partie des grands combats prioritaires de notre collectivité : préservation de la richesse de la biodiversité, comme il est apparu dans le rapport ; développement de nouveaux espaces naturels ; développement de nouvelles mobilités, même si, comme l'a rappelé Monsieur Gil, les pistes cyclables ne datent pas d'aujourd'hui et ont toujours existé. Il faut quand même accélérer la transition énergétique. Je ne dis pas que ce n'est pas fait, mais il faut aller plus loin.

S'agissant du développement de l'écoresponsabilité, vous en parlez mais sans apporter d'éléments concrets.

En tout cas, tous ces sujets sont en substance des défis auxquels notre ville est confrontée et que nous devons relever collectivement. Je pense qu'il s'agit d'un défi collectif. Il n'y a pas d'écologiste meilleur qu'un autre : c'est une question de conviction, de curseur, et l'on voit quand même que,

pour la Ville, je ne sais pas si c'est une question de conviction réelle, il y a une volonté qui est là, mais elle n'est pas portée avec force comme on l'aurait voulu.

Ces défis sont avant tout des opportunités formidables et je vous invite, Monsieur le Maire et votre majorité, à vous en saisir avec sérieux et détermination, afin de porter un développement ambitieux mais harmonieux pour notre territoire et ses habitants.

Peut-on faire mieux en matière d'ambition et, surtout, d'actions réelles et innovantes ? Je le crois fortement. On pourrait aller plus loin. Même si Monsieur Philippon a donné des chiffres pour la végétalisation, on pourrait aller plus loin dans ce domaine. On pourrait se montrer plus ambitieux en matière de mobilités douces. Madame Pereira et Monsieur Drici l'ont rappelé. On pourrait être plus courageux sur la désimperméabilisation des cours d'école. On pourrait être plus exhaustif sur le nombre d'ampoules leds en matière d'éclairage public. Sur l'environnement et en tout cas sur la transition écologique, les idées sont là, les ambitions sont timides mais il manque beaucoup de conviction dans ce qui a été présenté.

Quant aux autres points, plus particulièrement sur le télétravail, il ne suffit pas de mettre en place le télétravail. C'est un point que je vois dans nombre de rapports et j'ai l'impression quand même que les collectivités en parlent sans pour autant s'en donner les moyens. Encore faut-il qu'il y ait un accompagnement suffisant pour contrer l'isolement du télétravailleur, encore faut-il aussi que le télétravailleur soit doté d'outils de qualité pour mieux télétravailler. Ces points-là n'y sont pas : ce sont seulement des intentions, des choses qui sont indiquées dans le rapport. C'est très bien, la volonté, mais on ne sent pas la conviction de porter quelque chose dans ce rapport.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Avez-vous d'autres questions ?

Oui : Monsieur Gil. »

Monsieur Gil : « Excusez-moi, je n'avais pas prévu d'aborder ce sujet mais Monsieur Agbessi me tend la perche. Je vais être très court. Sur les questions de télétravail, y a-t-il une étude d'impact sur les effets exogènes ? Il y a un certain nombre de rapports qui tombent sur le télétravail et qui nous expliquent que, finalement, ce n'est pas une si grande idée que cela car il y a des effets exogènes, notamment environnementaux. En ce moment, période de froid, quelqu'un qui télétravaille consomme de l'électricité, du chauffage, là où il n'en consommait pas. En termes d'écologie, il vaut mieux qu'il soit dans un bâtiment avec ses collègues. En termes d'écologie, des études montrent que ce n'est pas si bénéfique, d'où ma question. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Une autre question, à portée locale ou nationale ? Non ? D'accord.

Je vais essayer de vous répondre brièvement.

Merci à Jacques Philippon d'avoir fait la synthèse de ce rapport qui a lui-même vocation à synthétiser, d'une certaine manière, les actions de la Municipalité, au sens large, sur le développement durable, même si nous ne pouvons pas forcément tout évoquer.

Simplement, j'entends dire que ce rapport ne serait pas assez précis et qu'il comprendrait beaucoup d'incantations. En fait, il y a quand même beaucoup de concret. Les chiffres sont dans le rapport, mais ce sont plusieurs kilomètres de géothermie en plus, avec des dizaines de bâtiments ou logements supplémentaires ; ce sont beaucoup plus d'arbres plantés, de nouveaux espaces forestiers. Il n'y a pas que des redites : ce rapport explique les faits de l'année ou les projets en cours. Il y a quand même beaucoup plus d'espaces verts. Je veux bien que l'on puisse dire le contraire mais, quand vous avez un projet de parc de 24 hectares d'un côté, de 5 000 mètres carrés de l'autre, plusieurs dizaines d'hectares qui devaient, Monsieur Gil, être construits et qui sont rendus à l'espace naturel, c'est factuel. On peut le nier, mais nous avons modifié le PLU. Je sais qu'il y avait un avant-nous, qu'il y aura un après-nous, comme vous et moi. Je termine, Monsieur Drici ; je sais que je suis royaliste ; je suis un royaliste élu, ce qui est assez rare, d'ailleurs. C'est une nouveauté de Monsieur Gil qui, visiblement, s'inspire d'une famille politique très extravagante et de ses nouveaux amis. Mais il faut bien qualifier les choses. Je pense que c'est important.

En l'occurrence, le PLU de 2018 a permis d'augmenter le nombre d'espaces verts et de réduire le nombre d'espaces qui devaient être dévolus à la construction. Ça, c'est factuel.

Nous avons plus de pistes cyclables.

Monsieur Agbessi, qui ne m'écoute pas mais qui demande que l'on fasse plus d'éclairage public en leds, alors que nous faisons tout l'éclairage public en leds, voudrait que l'on fasse plus que tout. Mais plus que tout, c'est aussi un peu extravagant.

Nous plantons davantage d'arbres, aussi. Nous faisons, concrètement, ce que nous devons, avec nos moyens, en lien aussi avec nos partenaires.

Pour répondre aux questions sur tout ce qui concerne le compostage, c'est un sujet qui se développe avec le SIETREM. Cela relève des compétences de l'Agglomération. D'ailleurs, les reproches qui peuvent être faits ici peuvent aussi être faits dans les autres villes qui n'ont d'ailleurs pas forcément la même couleur politique que nous. Je ne manquerai pas de les transmettre aux autres Maires de notre Agglomération, qui ont aussi cette responsabilité. Je pense que l'on peut aussi leur en faire le reproche. En revanche, il est important que chacun comprenne que nous progressons en ce sens en lien avec le SIETREM. Ce n'est pas nous qui pouvons tout imposer mais le travail avance plutôt dans le bon sens. J'y reviendrai ultérieurement mais le déploiement des composteurs est un sujet qui va continuer à se développer. Effectivement, sur la question de savoir si la France est prête sur ce sujet, l'on peut reconnaître que ce n'est peut-être pas forcément autant qu'on le souhaiterait, mais ça avance quand même.

Sur le respect du PLU, il est important de préciser, en réponse à Madame Autreux, que le PLU est respecté et qu'il va beaucoup plus loin que le précédent. Vous parliez notamment de densification de l'Aulnoy et vous vous demandiez si l'on arrivait à trouver de la place pour le parc. Si nous avons respecté le PLU et les projets de l'Aulnoy, là où nous avons fait seulement 300 logements, il y en aurait eu 900, avec le PLU que vous aviez voté à l'époque. Il n'y aurait pas eu de parc de 5 000 mètres carrés : ce n'était pas prévu. C'est donc la dé-densification, qui a consisté à réduire la hauteur et à éloigner les bâtiments, qui a permis, sur l'Aulnoy, de faire 5 000 mètres carrés de parc. Je suis désolé de revenir à la période antérieure à 2014 mais nous rendons compte de notre mandat et il est normal que je fasse cette comparaison : il suffit d'aller sur *Google Maps* ou sur

Apple Plans, de regarder les constructions de l'Aulnoy d'avant, y compris en hauteur, et les constructions de l'Aulnoy désormais, sur la partie qui a été la nôtre. Vous pouvez y aller, observer la taille des bâtiments et leur éloignement. Ensuite, c'est aussi une question de densité obligatoire. Nous ne pouvons pas faire que des R+1. Je vous rappelle aussi, par ailleurs, que dans le secteur de l'Aulnoy, il y avait de grosses difficultés financières de M2CA, encore une fois, et que les terrains avaient déjà été achetés cher et devaient être rentabilisés. À nouveau, nous avons un héritage. Effectivement, Monsieur Gil, vous parlez souvent d'héritage, mais celui-ci n'a pas toujours été très beau. Si vous me permettez, nous pouvons revenir dessus : la dette, le PLU, le manque d'équipements scolaires alors que la population avait crû de 10 000 habitants, sans collège supplémentaire. C'est vrai, excusez-moi : la population a augmenté, entre 2000 et 2014, de 10 000 habitants. Où est le collège ? Où est le groupe scolaire supplémentaire ? (*Interventions hors micro.*) Où était le projet ? Personne ne l'a vu, en tout cas. Vous étiez conseillère départementale, Madame Autreux : un collège a-t-il été voté pendant votre mandat ? (*Interventions hors micro.*) Merci ! Je ne l'ai pas vu : sur quel terrain ? (*Interventions hors micro.*) Je vous donnerai la parole, si vous voulez. On peut parler d'héritage – c'est vous qui m'avez lancé ; c'est aussi la démocratie, Monsieur Gil, d'accepter d'être confronté à ses propres turpitudes. Je pense qu'il est important de le rappeler, quand même.

Sur les transports, ce sera toujours insuffisant. J'ai bien noté vos remarques, qui sont assez justes sur le fait que l'on peut toujours avoir plus de transports. Je vous donnerai simplement quelques chiffres : 25 % de bus en plus, depuis 2018, par rapport à la période 2014-2018 ; 30 % d'usagers de transports en plus. J'ajouterai le renforcement de la navette de transport à la demande, notamment, et de nouvelles lignes de bus, telles que la 701 ou encore le renforcement de la ligne 1. En revanche, tout cela n'est pas figé et l'on sait que 2025 et 2026 seront des années de mise en place du nouveau périmètre de la délégation de service public. Ce sera aussi le moment de pouvoir renforcer l'offre sur la période 2026-2035. C'est une évolution à venir, en sachant qu'il y aura aussi une évolution de l'offre, avec un renforcement du nombre de bus, notamment sur la ligne 19, qui est la ligne express Chelles-Roissy, mais aussi un renforcement de la desserte de la gare avec l'arrivée du métro du Grand Paris Express. Je ne peux que partager vos propos, Monsieur Drici, sur le fait qu'il faut renforcer les transports en commun. Le principal problème actuel réside dans le manque de personnel, pour 80 % de l'offre non réalisée. À Paris, l'on est autour de 25 % ; dans notre secteur, l'on est plutôt autour de 3 % d'offre non réalisée. C'est lié au manque de bus. Il y a beaucoup de formations, mais aussi une amélioration des conditions de travail. Même si la grève ne concernait pas spécialement Chelles cette fois-ci, c'est un peu plus complexe. Néanmoins, c'est aussi un travail effectué par ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES et par nous, d'une certaine manière, par le biais de l'Agglomération car la Ville n'est pas intervenante. Il est important de le souligner.

Je pense avoir répondu à la plupart des questions.

Sur les pistes cyclables, vous savez que nous avons voté un schéma directeur cyclable et que l'Agglomération est en fort développement, avec la Région Île-de-France et le Département, qui a aussi voté son schéma directeur cyclable. Il en résulte que les pistes cyclables vont continuer à se déployer sur notre territoire dans les années à venir.

Je rappelle quand même, pour répondre à la question sur les îlots de chaleur, que l'Agglomération, en lien avec la Ville, travaille pour bien les évaluer. Cela faisait déjà partie de notre travail sur le

PLU entre 2014 et 2018 mais il s'agit de continuer à développer l'isolation des bâtiments, ce qui a constitué notre principale priorité. Comme l'a indiqué Jacques Philippon, ce sont 26 bâtiments qui ont bénéficié de travaux mais, régulièrement, chaque année, nous votons au budget une enveloppe d'amélioration de nos bâtiments. Je tiens à préciser que cette enveloppe est croissante, malgré les difficultés budgétaires. Tout cela va quand même dans le bon sens. Je rappellerai aussi les leds dans les gymnases, l'isolation des écoles, telle l'école des Aulnes, les menuiseries régulièrement changées dans les écoles. C'est l'entretien de nos bâtiments et, globalement, c'est un budget qui a été fortement augmenté depuis quelques années.

S'agissant des îlots de chaleur ou de fraîcheur, je rappelle également que notre ville est à 40 % composée d'espaces verts et que cette proportion a été protégée.

Madame Autreux, vous vouliez intervenir : je vous donne à nouveau la parole. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Vous parlez de la majorité précédente : au niveau des écoles, il y a quand même eu l'école Lise London et l'école Rabourdin, qui est l'école des Tournelles. Il y en a eu en début de mandat.

En revanche, au niveau du Département, en 2015, je suis désolée, les études étaient inscrites au budget. Rappelez-vous, en 2014, nous étions ensemble en réunion. Il est vrai que le terrain n'avait pas été arrêté mais les études étaient inscrites au budget. L'on savait très bien qu'il existait un besoin de collège, mais on attendait parce qu'il y avait des problèmes au niveau de Brou, où on ne savait pas si un collège allait être reconstruit ou pas. Le collège était donc prévu. Je dois vous dire qu'un collège, c'est cinq ans. Vous m'avez dit que c'était sept ans mais je me suis renseignée et c'est toujours cinq ans. Vous êtes arrivés en 2015 et le collège Simone Veil a été inauguré en 2023. Vous voyez, vous avez patienté aussi. On sait très bien qu'il y a des obligations budgétaires dans toutes les collectivités et ça n'a pas pu être fait tout de suite. »

Monsieur le Maire : « Pour vous répondre, déjà, le collège a été inauguré en 2022, voté en 2015, effectivement. Néanmoins, nous étions à la même réunion et vous avez bien vu qu'il n'y avait pas de terrain, pas de projet, pas d'étude en 2014. Vous me dites qu'il faut cinq ou sept ans pour faire un collège ; vous avez été élue conseillère départementale en 2008 mais la majorité du Département, qui était de votre famille politique, était déjà présente depuis 2004. 2004-2015, onze ans, pas de projet, pas d'étude, pas de terrain : c'est factuel. Quant aux écoles que vous évoquez – Lise London et Guy Rabourdin-Les Tournelles – il y avait des préfabriqués un peu partout.

Excusez-moi, mais il y avait des préfabriqués un peu partout pour répondre à la demande dans les écoles. Nous avons pour but de les limiter. Il reste, à Chelles, des préfabriqués, certes améliorés, des constructions amovibles, comme on peut dire. Mais ce n'était pas l'idéal, avouez-le. Il y avait seize classes à Jules Ferry, il n'y en a plus que douze, grâce à l'ouverture de Pasteur. À Jules Verne, quinze classes. Il y avait quand même des effectifs importants. Je ne vous en fais pas le reproche mais il est difficile de nous critiquer sur des sujets alors que, quand vous étiez aux responsabilités, vous n'avez pas forcément été à la hauteur de l'enjeu – pas vous forcément, mais l'ensemble. Vous voyez ce que je veux dire. Le fait est que Chelles a gagné 10 000 habitants et que les aménagements n'ont pas été faits en conséquence.

Voilà ; excusez-moi de revenir à cela, mais puisque l'on est en matière bilantielle, dans la mesure où le rapport sur le développement durable est bilantiel, c'est notre enjeu. C'est un conservatoire

en plus ; certes, c'est l'Agglomération, mais c'est la Ville de Chelles qui a travaillé sur le sujet, en lien avec l'Agglomération. C'est un collège de plus, ainsi qu'une école et un groupe scolaire construits entre 2014 et 2022. C'est factuel, sans compter les écoles rénovées, les agrandissements, les réaménagements. Je veux bien mais, encore une fois, vous avez construit les quartiers. La population a plutôt tendance à se stabiliser. Je rappelle que 85 à 90 % des constructions de logements dans le mandat 2014-2020 sont liées à des décisions prises précédemment et que tout le travail que nous avons mené au cours du mandat précédent a consisté à en limiter autant que possible l'impact. Vous le savez, les uns et les autres. On parle d'héritage et, là aussi, c'en est un. On n'arrête pas les projets comme ça, notamment en matière d'urbanisme. Ce que nous avons pu faire, ça a été de limiter le nombre d'étages et la densité. Je sais que ce n'est pas forcément agréable à entendre mais comme vous avez émis des critiques à notre égard, il est normal que je puisse rétablir, d'une certaine manière, la part de vérité.

Monsieur Drici puis Madame Autreux. »

Monsieur Drici : « J'ai plusieurs interrogations par rapport à vos réponses.

Tout d'abord, vous avez répondu à Oliver Gil qu'il y avait un parc de 23 hectares que vous aviez lancé dans le dernier PLU. De quel parc parlez-vous ? »

Monsieur le Maire : « C'est le parc du Sempin, Monsieur Drici. »

Monsieur Drici : « Ah, d'accord, parce que justement, si c'est le parc du Sempin, il s'agit d'une compensation verte prévue pour toutes les gares du Grand Paris, donc ça n'a rien à voir avec vous : c'est la SOCIETE DU GRAND PARIS qui aménage un parc en compensation de l'urbanisation due par l'accueil de cette gare. C'est le cas dans toutes les villes d'Île-de-France qui accueillent une gare du métro du Grand Paris, comme à Champigny, par exemple. »

Monsieur le Maire : « Excusez-moi, je vais laisser Jacques Philippon répondre, si vous ne me croyez pas. Mais simplement, c'est une erreur d'analyse. Toutes les villes n'ont pas des parcs de 24 hectares pour compenser les travaux du Grand Paris. Ça aurait pu être fait ailleurs. À la place de la compensation, si nous avions fait d'autres projets, vous auriez eu des camions qui auraient amené un peu plus loin en Seine-et-Marne. Nous avons fait en sorte de nous faire payer un parc grâce au Grand Paris Express mais nous aurions pu le faire d'une autre manière, ce qui nous aurait coûté beaucoup plus cher. En revanche, c'est une opportunité et je ne pense pas qu'à Montrouge, Charenton, Maisons-Alfort ou Créteil, il y ait à chaque fois un parc de 25 hectares en compensation. Il y a 68 gares mais il n'y a pas 68 parcs de 24 hectares.

Je laisse la parole à Jacques Philippon. »

Monsieur Philippon : « Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne le parc du Sempin, c'est un vieux serpent de mer : on en a entendu parler pendant des années. Quand nous sommes arrivés aux affaires, avec MARNE ET CHANTEREINE, il y avait un projet qui était pratiquement abouti. Ensuite, il y a eu le Grand Paris et la possibilité de faire ce parc, pour nettement moins cher puisque ce n'est pas nous qui payons tous les travaux. Cela nous a un peu retardé mais nous l'aurons bientôt puisqu'il ouvrira fin 2024. Je ne vois pas où est le reproche.

En ce qui concerne les bornes électriques, vous avez parlé tout à l'heure d'une borne. Il n'y a pas qu'une seule borne : il y a quatre bornes de deux branchements chacune, soit huit bornes. Si vous ne savez pas où sont les autres, il y en a devant Jules Ferry, à côté de la poste des Coudreaux et à Jules Verne, tout cela pour 32 ou 35 personnes – je n'ai plus le chiffre en tête – qui rechargent annuellement. Je ne vois donc pas la nécessité d'en mettre beaucoup plus. On parle de 35 personnes. Ce n'est pas moi qui donne les chiffres, c'est l'organisme. C'est sans compter les bornes qui peuvent se trouver dans les centres commerciaux ou différents commerces de Chelles.

En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, on peut en mettre sur tous les bâtiments, à condition qu'on ne procède pas de la même manière qu'au temps où vous étiez aux affaires, Madame, c'est-à-dire que les panneaux n'étaient pas branchés ou que les contrats n'étaient pas signés avec ce qui était à l'époque EDF. C'est la situation que nous avons trouvée à notre arrivée.

Si vous voulez parler isolation des bâtiments publics, vous irez voir l'isolation qui a été faite au gymnase Le Fur.

En ce qui concerne les petites fleurs, Monsieur Gil, vous qui n'avez pas l'air de les apprécier, je vous signale qu'hier, j'ai eu l'honneur de représenter la Ville de Chelles au Conseil régional, pour la remise par Villes et Villages de France des prix qu'avait remportés la Ville de Chelles en maintenant sa troisième fleur, notamment celui du coup de cœur spécial du jury, approuvé à l'unanimité.

Si vous voulez qu'on rentre dans les détails du rapport, je peux vous en parler. »

Monsieur le Maire : « Non, on ne va pas entrer dans les détails. »

Monsieur Philippon : « Je me tiens à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. »

Monsieur le Maire : « Si vous voulez voir Jacques Philippon pour d'autres précisions, n'hésitez pas, mais nous avons d'autres points à l'ordre du jour. Nous verrons cela après.

Simplement, Monsieur Gil, pour préciser un petit point sur les Villes et Villages fleuris, nous ne manquerons pas de transmettre vos remarques méprisantes aux agents de la Ville de Chelles qui y ont travaillé, ni à vos nombreux amis politiques qui ont obtenu une, deux ou trois fleurs comme nous, qui ne manqueront pas d'être vexés eux aussi. Si vous connaissiez le sujet, vous sauriez que, dans les critères d'attribution de la troisième fleur, le volet environnemental est majeur. Si nous avons le prix de coup de cœur du jury, c'est notamment pour cela. Ce n'est pas la valorisation de Brice 1^{er} ; quoique, je vais le dire à ma femme en rentrant, je suis sûr que ça va lui faire plaisir. Ce sont nos équipes et nos services qui, grâce à leur ingéniosité – parce que la démarche, appréciée par ailleurs, comprend un important travail artistique, avec un coût qui est réduit en termes financiers – arrivent à faire de beaux massifs et à bien gérer les espaces verts, y compris les espaces différenciés. Ce n'est d'ailleurs pas toujours populaire, je tiens à le préciser, parce que parfois, les gens ne comprennent pas pourquoi on laisse pousser l'herbe à certains endroits et pas à d'autres.

D'ailleurs, sur les tombes, Madame Autreux, la plupart des problèmes vient des tombes privées, où les agents de l'équipe d'insertion de l'association Aurore n'ont pas le droit d'intervenir. Pour sa part, la végétalisation du cimetière va dans le bon sens.

Pour en revenir aux Villes et Villages fleuris, le volet environnemental a été salué parce que nos équipes ont fait preuve d'une grande efficacité en la matière. Leur ingénierie a été reconnue. Je rappelle que le jury des Villes et Villages fleuris n'est pas composé de copains d'élus qui viennent voir comment ça se passe : ce sont d'autres professionnels, des directeurs d'espaces verts, des jardiniers d'autres villes, qui composent le jury. Jacques et moi-même avons pris beaucoup de temps pour échanger avec eux, en lien avec les services. Le travail des agents de la Ville de Chelles a vraiment été apprécié. Merci, Jacques, de m'avoir permis de rebondir sur ce sujet.

Simplement, je sais que la période politique est à l'exubérance, à l'outrance, à la conflictualisation, au bruit et à la fureur. Je sais que c'est ce que vous voyez tous les jours à la télévision. Je veux juste qu'on ne soit pas dans la stigmatisation, dans l'exubérance, dans la réflexion à outrance. On est dans une démarche où il est possible de reconnaître que le travail de nos agents a été efficace. Je pense que, pour une fois, on peut être unanime là-dessus, Monsieur Gil.

Pour une dernière salve de questions, la parole est à Monsieur Drici. »

Monsieur Drici : « Comme à mon habitude, point d'exubérance, point d'outrance, simplement de la précision. Monsieur Philippon vous a contredit : le projet de parc de 23 hectares du Sempin était prévu bien avant votre arrivée. Il ne peut donc pas être inscrit à votre bilan.

Vous parliez de la ligne 19 mais, excusez-moi, cette ligne n'a jamais servi aux gens des Coudreaux ni aux gens de Chantereine pour se rendre à la gare : c'est une ligne qui permet d'aller vers l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Ça ne répond donc pas aux besoins de mobilité interne des Chellois.

Pour finir, sur l'intervention de Monsieur Philippon sur les bornes électriques, je demandais simplement qu'il y ait une transparence sur la communication du lieu ; il n'y avait pas du tout d'ambiguïté sur le fait d'émettre une quelconque critique sur ce point. C'est comme sur les forêts urbaines dont vous avez parlé : je vais encore apporter une précision. Quand on fait une forêt urbaine, l'idée est d'apporter des arbres dans une zone qui est densifiée. À Chelles, les deux forêts urbaines ont été faites devant une forêt, pour le Bel Air, et en face des bords de Marne, pour le quai des Mariniers, deux zones sur lesquelles il n'y avait pas besoin d'apporter de nouveaux arbres. Monsieur le Maire, vous parliez de Montrouge : l'idée est de comparer proportionnellement. Montrouge n'occupe pas 17 kilomètres carrés comme la ville de Chelles. Nous avons donc 23 mètres carrés de compensation verte à Chelles parce que le territoire de la commune est l'un des plus grands du département, si l'on oublie la forêt de Fontainebleau. À Montrouge, de tête, la ville fait peut-être 4 ou 5 kilomètres carrés, de sorte que la superficie de Chelles est trois à quatre fois supérieure à celle de Montrouge. Il est donc normal que nous ayons un parc de 23 mètres carrés à Chelles en compensation, que Montrouge n'a pas. »

Monsieur le Maire : « C'est un parc de 23 hectares. »

Monsieur Drici : « Oui, de 23 hectares, excusez-moi. C'est simplement de la précision dans les propos, pour éviter d'avoir un bilan qui, comme l'ont pertinemment critiqué mes camarades de l'opposition, n'est finalement qu'un bilan de communication. Dans le fond, ce sont soit des projets qui étaient actés avant, soit des projets qui sont des coups de comm' à droite, à gauche. »

Monsieur le Maire : « Écoutez, simplement, le fait est qu'il y aura un parc de 24 hectares et que la plupart des communes nous l'envient.

Vous n'avez pas écouté totalement ce qu'a dit Jacques Philippon sur l'histoire de ce parc qui, je le rappelle, a été l'un des grands enjeux, pour nous.

Sur la ligne 19, c'était un exemple parmi d'autres mais la plupart des 25 % de bus supplémentaires desservent les zones qui sont les plus excentrées de Chelles. Notamment, la ligne 1 a été renforcée.

Quant aux forêts urbaines, je suis heureux d'apprendre que, finalement, on plante des arbres, mais que ça ne sert à rien. Comme quoi, on peut se contredire dans la même phrase.

Je propose que nous prenions acte de ce rapport.

Oui, Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Je souhaite intervenir pour revenir sur ce que vous avez dit. Je ne suis pas dans le conflit mais j'ai été élue municipale et départementale pendant deux mandats, je connaissais les projets, je les ai suivis. Quand vous parlez des préfabriqués, je suis désolée, mais les écoles des Tournelles et Lise London n'étaient pas dans des préfabriqués. En revanche, à l'école Lise London, vous avez mis des préfabriqués. Il y a eu une extension au collège de l'Europe, en dur, et vous, vous avez mis des préfabriqués au collège Weczerka. Alors, arrêtez de dire qu'on a mis des préfabriqués : on fait comme on peut. En plus, vous savez très bien que, pour le projet du collège, on était en attente de Brou parce qu'il devait y avoir un collège mais pas deux sur le même territoire. Vous connaissez les problèmes budgétaires du Département. Vous avez donc mis sept ans pour ce collège au lieu de cinq ans. Vous avez exactement retardé aussi la construction de ce collège. Vous voulez toujours avoir raison mais écoutez un peu ce que l'on vous dit, parce que quand on connaît les projets, on peut en parler, je suis désolée. »

Monsieur le Maire : « Désolé, mais je vais terminer là-dessus. Manifestement, vous essayez de défendre votre bilan ; malheureusement, c'est compliqué.

S'il y a eu des préfabriqués à l'école Lise London, ils ont été mis très peu de temps après notre élection et l'inauguration même de l'école, parce qu'elle a été conçue trop petite. Avec toutes les constructions de l'Aulnoy, faites avant notre arrivée, il fallait bien loger les élèves. Si nous avons construit l'école Jules Verne, c'est précisément pour cela. Nous ne l'avons pas fait uniquement pour les nouveaux bâtiments, mais aussi pour répondre aux besoins préexistants. L'école Lise London était insuffisante. Je vous rappelle qu'il y avait des projets de préfabriqués, aussi, à l'école qui se situe dans le secteur de Pont du Forest et qu'il y en avait un petit peu partout, notamment à Bickart. Petit à petit, nous résolvons ce problème.

Vous avez dit que vous aviez été élue pendant deux mandats et, à l'issue de ces deux mandats – et même trois, précédemment, avec Monsieur Planchou – il n'y avait toujours pas de construction d'école et toujours pas de construction de collège. C'est factuel. S'il y a eu des préfabriqués au collège Weczerka, vous en connaissez la raison : c'est parce qu'il fallait pallier le délai de construction de ce nouveau collège, qui a été voté dès notre élection. Vous savez pour quelle raison ça prend sept ans. (*Intervention hors micro.*) Oui, si vous voulez. En tout cas, si ça prend cinq ans, vous aviez eu au moins deux fois l'occasion de le faire. Vous avez encore moins

d'excuses, si je peux me permettre, puisque vous avez fait un mandat en 2008, 2015 et même 2004 avec la majorité à laquelle appartenait le précédent Maire. De fait, je sais que vous ne m'écoutez pas mais de 2004 à 2015, ça fait onze ans, donc plus de deux fois cinq ans. Or la construction du quartier de l'Aulnoy a été décidée avant l'élection de 2004, à ma connaissance. Ce que je veux dire par là, en conclusion, c'est que nous, nous l'avons fait en sept ans, avec la période covid, Madame Autreux.

Je vous propose de demander à mon cabinet qu'il vous envoie les constructions de collèges en Seine-et-Marne pendant que vous étiez aux responsabilités et celles qui ont été décidées et entamées. Vous verrez que le budget d'investissement a été enclenché de manière importante. Vous pourrez le demander à vos amis.

Je propose que nous prenions acte de ce rapport. Je vous en remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1-1,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2021, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu le rapport développement durable pour l'année 2023,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 20 novembre 2023,

Considérant que l'article susvisé du Code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

PREND ACTE du rapport développement durable pour l'année 2023.

VIE SCOLAIRE

14) Subventions de la Ville de Chelles dans le cadre des projets de classes transplantées des écoles maternelles et élémentaires

Monsieur le Maire : « Nous restons dans le domaine scolaire avec ce point pour lequel je passe la parole à Angéla Avond. »

Madame Avond : « Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Chelles poursuit en 2024 son soutien à l'organisation de classes découverte. À ce titre, cinq écoles ont présenté des demandes d'aide financière, correspondant à cinq séjours d'un montant de 50 000 euros, pour 299 élèves participant à ces séjours. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Angéla. Avez-vous des questions à ce sujet ?

Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire.

J'ai deux questions. J'ai pu lire, dans la délibération, que la validation est faite par l'Éducation nationale en fonction de la fréquentation des familles. S'agissant des projets que nous avons votés en 2022, est-ce que tous ont abouti ? »

Monsieur le Maire : « Je vais vous répondre. Y a-t-il d'autres questions ? »

Madame Autreux : « Oui, j'avais une autre question, excusez-moi. Concernant le coût, vous avez indiqué un coût de 90 euros maximum. Ne trouvez-vous pas que c'est un peu élevé ? Quand on voit la participation de certaines familles, qui va jusqu'à 150 euros, on est quand même dans un contexte économique difficile, ça peut poser des problèmes. Si certaines familles ne peuvent pas faire participer les enfants, ces projets ne vont-ils pas être annulés par l'Éducation nationale ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Pas d'autre question ?

Pour vous répondre, tous les projets ont abouti l'année dernière. Nous ne savons pas si ceux dont il est question cette année aboutiront tous, mais nous avons répondu favorablement à tous les projets qui entraient dans le cadre et qui nous ont été présentés. Je rappelle que nous avons essayé d'encadrer en mettant un budget qui permet de se donner une certaine latitude. Je vous rappelle également que nous ne faisons pas d'ingérence dans les projets. Pour nous être présentés, ceux-ci doivent d'abord être validés par l'Éducation nationale. Ce n'est pas nous qui imposons aux écoles ce qu'elles doivent faire : ce sont les écoles qui proposent à l'IEN et, après validation par l'IEN, elles nous les proposent.

Nous avons essayé d'encadrer à peu près ; ensuite, le budget, ce n'est pas vraiment à nous de le décider. Nous avons une enveloppe forfaitaire qui est prévue, dont vous avez toutes les indications dans la note. Nous essayons de faire au mieux, sans ingérence. Avant, l'on imposait les projets, d'une certaine manière, mais depuis quelques années, nous nous inscrivons dans une logique inverse pour permettre à l'Éducation nationale d'avoir une certaine latitude. Il y a des projets pédagogiques et ce n'est pas à nous d'y entrer.

Je propose que nous passions au vote. Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission enfance, vie scolaire, petite enfance et seniors du 22 novembre 2023,

Considérant qu'il convient de subventionner les classes transplantées des écoles élémentaires de Chelles,

DECIDE le versement d'une subvention de 4 470 € à la coopérative de l'école maternelle des Arcades Fleuries pour son séjour de classes transplantées de 33 élèves de Grandes Sections du 7 au 8 mars 2024,

DECIDE le versement d'une subvention de 8 325 € à la coopérative de l'école Bickart élémentaire pour son séjour de classes transplantées de 49 élèves de CE1, CE2 et CM1 du 11 au 14 juin 2024,

DECIDE le versement d'une subvention de 12 850 € à la coopérative de l'école Curie élémentaire pour son séjour

de classes transplantées de 54 élèves de CM2 du 29 avril au 3 mai 2024,

DECIDE le versement d'une subvention de 5 195 € à la coopérative de l'école Fournier élémentaire pour son séjour de classes transplantées de 66 élèves de CP du 2 au 3 mai 2024,

DECIDE le versement d'une subvention de 19 160 € à la coopérative de l'école élémentaire Grande Prairie pour son séjour de classes transplantées de 96 élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 du 26 février au 2 mars 2024,

DIT dire que les crédits afférents sont inscrits au budget communal.

15) Modification de la sectorisation scolaire

Monsieur le Maire : « Pour ce point technique, je passe la parole à Angéla Avond. »

Madame Avond : « Merci, Monsieur le Maire.

Une légère modification de la sectorisation scolaire est proposée dans cette délibération. Deux raisons ont conduit à cette réflexion : l'évolution des effectifs et le nombre important des demandes de dérogation enregistrées sur les trois secteurs de la commune concernés.

Les trois secteurs sont les suivants : Le Parc-Tournelles ; Arcades-Lise London ; Vieux Colombier-Docteur Roux.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Je vous rappelle que ces sectorisations sont faites notamment à la demande et en concertation avec les directeurs d'établissement qui suivent ce dossier avec précision. Je vous rappelle également que ce n'est néanmoins pas une science exacte.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Drici. »

Monsieur Drici : « Pourquoi la carte scolaire sur le secteur le Parc-Tournelles n'a-t-elle pas été modifiée plus tôt ? Cela nous aurait peut-être évité la fermeture d'une classe à l'école des Tournelles en septembre 2023. »

Monsieur le Maire : « Y a-t-il d'autres questions ?

Vous savez, la fermeture des classes est liée au nombre d'élèves et se joue parfois à un élève près. Nous suivons les recommandations de l'Éducation nationale, notamment sur les cartes scolaires. Il n'est pas rare que l'on ajuste et il n'est d'ailleurs pas impossible que l'on inverse, l'année prochaine, la décision prise aujourd'hui. Ça se joue à la rue, dans une ville comme Chelles. Nous essayons de nous caler au mieux avec les directeurs des écoles.

S'agissant de la raison pour laquelle ça n'a pas été fait plus tôt, c'est à demander aux directeurs d'école mais, encore une fois, ce n'est pas leur faute spécifiquement. Comment prévoir le nombre de naissances ? Il se trouve que nous avons beaucoup moins d'élèves que ce qui était attendu dans les écoles. Nous avons une baisse de la population, une baisse des naissances, une baisse du nombre d'enfants par classe, globalement, et une baisse du nombre d'enfants dans les écoles de Chelles. C'est plutôt une bonne nouvelle d'ailleurs, à court terme ; c'est moins le cas à long

terme, pour la démographie française, mais ce sont des débats qui sont compliqués. Avoir moins d'élèves par classe est plutôt une bonne nouvelle. En revanche, sur le fait qu'une classe soit supprimée ou pas, la décision ne nous revient pas. Notre enjeu est de faire en sorte qu'il y ait le minimum d'élèves par classe pour permettre aux enfants d'avoir le meilleur encadrement possible.

S'agissant de la question de savoir si nous aurions pu le faire plus tôt, je ne suis pas sûr que cela aurait inversé la décision de fermeture de classe. Ce n'est pas une science exacte, encore une fois. Pour être précis, des dérogations sont parfois acceptées par des établissements scolaires, parfois limitées. Il est dit que c'est la Mairie qui les accepte ou pas mais, en réalité, ce sont plutôt les directeurs des écoles, pour éviter ou pas les fermetures scolaires. Vous savez, parfois, il y a des déménagements, des gens qui s'inscrivent et qui finalement ne viennent pas ; c'est très difficile à prévoir. Nous leur ferons passer votre remarque et nous verrons avec Monsieur Leblanc, notamment, au sujet de votre inquiétude. En revanche, j'insiste sur le fait que c'est très difficile à prévoir pour eux.

Avez-vous d'autres questions ? Non.

Je propose que nous passions au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Non ; je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Enfance, Vie Scolaire, Petite Enfance et Séniors du 22 novembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter la sectorisation scolaire aux capacités d'accueil des écoles et afin de minimiser les temps de trajets des familles,

- De décider le changement des périmètres scolaires suivants :

1/ Secteur Tournelles maternelle

La rues des Tournelles (actuellement sectorisée sur le périmètre de l'école du Parc) est rattachée au périmètre de l'école maternelle Tournelles/Guy Rabourdin,

2/ Secteur Lise London

Les numéros pairs 48 à 58 et impairs 81 à 113 de la rue du Gendarme Castermant (anciennement sectorisés sur le groupe scolaire des Arcades Fleuries) sont rattachés au périmètre du groupe scolaire Lise London,

3/ Secteur Docteur Roux

La rue des quatre américains (anciennement sectorisée sur le périmètre du groupe scolaire Vieux Colombier) est rattachée au périmètre du groupe scolaire Docteur Roux,

DIT que la nouvelle sectorisation de la rue des quatre américains ne s'appliquera qu'aux nouvelles inscriptions scolaires (entrées en maternelle et emménagements sur Chelles),

DIT que cette nouvelle sectorisation pour les trois périmètres concernés s'appliquera à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024.

FINANCES

16) Subvention exceptionnelle au Centre communal d'action sociale

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Guillaume Ségala pour cette délibération qui ouvre les points consacrés aux finances. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Toutes mes excuses pour mon retard. Nous arrivons aux points finances qui sont, par nature, comme vous le savez, des points qui ne sont pas polémiques, rassurez-vous. Nous allons donc finir rapidement le Conseil, j'en suis certain.

Le point n° 16 concerne la délibération sur la subvention exceptionnelle au Centre communal d'action sociale, qui est d'un montant de 160 000 euros. La raison en est la suivante. Comme vous le savez, il y a eu des dépenses exceptionnelles cette année, notamment celles liées à l'évolution de la masse salariale. Celle-ci n'est pas due à une hausse du nombre d'agents mais aux mesures catégorielles qui ont été prises par le gouvernement. Dans la mesure où ces dernières n'étaient pas prévues au moment du vote du budget, l'an dernier, à la même époque, il faut corriger cela maintenant. »

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des questions à ce sujet ?

Oui : Madame Pereira, puis Monsieur Gil. »

Madame Pereira : « Monsieur Ségala, merci pour votre trait d'humour concernant les finances, qui ne prêterait pas à discussion.

Bien évidemment, sur la subvention exceptionnelle, nous ne pouvons qu'approuver mais je trouve qu'il y a un élément regrettable, dans le contexte actuel que vous avez si bien décrit l'année dernière, lors du DOB, lorsque vous avez expliqué que nous étions dans une période délicate. *In fine*, l'année 2023 a été une période très douloureuse ; cela n'en finit pas, d'ailleurs, pour de nombreux ménages, pour les associations. L'on voit un nombre croissant de familles vulnérables qui rencontrent des difficultés à finir le mois, qui ont du mal à se loger, qui ont du mal tout simplement à se nourrir, à acheter des denrées alimentaires. Il aurait été bien que la Ville fasse un geste, en subvention exceptionnelle au CCAS, pour pouvoir aider les familles qui sont en grande difficulté. On le sait par le biais d'associations telles que le Panier Malin, le Secours Populaire, le CCAF ou d'autres, qui œuvrent pour ces personnes dites en fragilité. La note, bien évidemment, est très bien, mais il aurait été préférable que ce soit plus pour aider davantage les personnes en difficulté. »

Monsieur le Maire : « Merci. Je crois que c'est Madame Autreux, puis Monsieur Gil. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Ségala, je voulais savoir ce qu'étaient les charges à caractère général liées à l'inflation.

J'avais une autre question, mais peut-être plus adressée à Madame Saunier. Je sais que je ne suis pas membre du Conseil d'administration du CCAS et je vais un peu dans le sens de Madame Pereira. Je crois qu'il existe toujours la Commission d'aide financière, qui aide au niveau alimentaire, au niveau de l'énergie et à d'autres niveaux également. Je voulais savoir si, au niveau

de la ligne budgétaire, il y avait une modification dans ce secteur et, peut-être, si vous pouviez nous dire ce que va pouvoir faire le CCAS à ce sujet. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Autreux. Monsieur Gil, s'il vous plaît. »

Monsieur Gil : « Merci, Monsieur le Maire. Bien évidemment, je voterai pour cette délibération, qui est un rattrapage essentiel pour permettre au CCAS d'assurer ses missions au quotidien. L'on sait très bien, comme l'a rappelé Madame Pereira, qu'en cette période inflationniste, c'est assez compliqué.

Ce soir, je voudrais partager avec vous une inquiétude. Je rappelle que le CCAS a vocation à venir en aide à nos administrés, tous nos administrés, en situation sociale précaire, comme l'a rappelé Madame Pereira. Malheureusement, c'est un fait historique, les populations issues de l'immigration sont sur-représentées dans les personnes en nécessité sociale. Il y a des membres de votre majorité, Monsieur le Maire, qui distribuent en ce moment, sur le marché, une pétition qui vise ces étrangers qui, je cite, *"apportent le désordre et la terreur sur nos territoires"* ou encore *"qui souhaitent mettre fin aux dérives de l'asile et de l'accueil sur nos territoires"*. Vous appartenez vous-même à une formation politique qui a décidé il y a peu, il y a quelques semaines, au Sénat, d'exclure ces personnes des dispositifs d'accompagnement sociaux, élément sur lequel l'Assemblée nationale est revenue.

Ma question est simple, Monsieur le Maire : est-ce que, demain, le CCAS va s'enquérir de la nationalité des gens ? Va-t-on exclure les personnes étrangères de ces aides et demander la nationalité des personnes qui sollicitent ces aides ? Ces membres du Conseil municipal vous inciteront-ils à le faire ?

Voilà ; c'est pour moi une inquiétude. »

Monsieur le Maire : « Avez-vous d'autres questions ? Non.

A-t-on des précisions sur les montants ? »

Monsieur Ségala : « Oui, de manière générale, car nous n'avons pas les montants précis.

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les charges quotidiennes : fluides, fournitures, prestations de services, assurances. Pour tous ces exemples, il y a eu une inflation. Il y a aussi eu une inflation du coût de l'assurance. Ce n'est pas forcément le cas à Chelles, mais on sait qu'il y a eu beaucoup de problèmes dans les collectivités et en particulier dans les communes. Vous avez pu le constater sur les fluides, avec de fortes augmentations, mais également sur les prestations de services. De toute façon, quand vous avez une inflation sur un type de produit qui est consommé par tout le monde, tout le monde est touché et augmente sa facture, ce qui, à la fin de l'année, se ressent dans les comptes des collectivités et du CCAS. »

Monsieur le Maire : « Pour répondre, je propose que Nicole Saunier vous transmette les éléments – je pense que ce sont Madame Autreux et Madame Pereira qui ont posé la question mais ils pourront être transmis à l'ensemble de l'opposition – sur l'augmentation des aides aux associations, non seulement en numéraire, si j'ose dire, c'est-à-dire en subventions, mais aussi par des moyens matériels. Je pense au Panier Malin, avec le véhicule, notamment. Nous avons fortement aidé les associations, selon nos moyens. Cela concerne aussi les fluides : la seule

explosion des fluides sur les locaux peut être non négligeable. Si vous avez besoin d'un petit bilan, nous vous le remettons, y compris sur les aides. Vous parliez des aides individuelles mais je crois que le CCAS est assez transparent sur la question. Nicole Saunier ne manquera pas de vous transmettre les informations nécessaires.

Enfin, pour terminer, je n'aime pas beaucoup vos allégations, Monsieur Gil. Je pense qu'en matière de politique nationale, nous n'avons pas beaucoup de leçons à recevoir. »

Monsieur Gil : « C'est de la politique locale, Monsieur, en l'occurrence. »

Monsieur le Maire : « Oui. Non. Voilà. Je serais vous, je ne ferais pas trop de commentaires sur la politique nationale.

Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Nous, on sait choisir nos amis. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2023 adopté en Conseil municipal le 13 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2023 validant le montant de la subvention de la Ville au CCAS,

Vu l'avis de la Commission municipale Économie, finances, affaires générales et numérique du 28 novembre 2023,

Considérant que la subvention versée au CCAS est de nature à garantir son équilibre financier,

Considérant que le versement d'une subvention à une association ou à un organisme est soumis à une délibération du Conseil municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 160 000 € pour le bon fonctionnement du CCAS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au versement de cette subvention,

DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget communal, au compte 657362.

17) Admission de produits communaux en non-valeur et en créances éteintes

Monsieur le Maire : « Pour ce sujet récurrent, je passe la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire.

Marronnier des délibérations, il s'agit ici de recettes dont le recouvrement n'a pas pu être assuré et qu'il faut placer en créances éteintes ou admettre en non-valeur.

Nous vous proposons de placer 36 522,88 euros en annulation de dettes et créances éteintes et 2 128,80 euros en admission en non-valeur. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Guillaume.

Avez-vous des questions à ce sujet ?

Oui : Monsieur Drici. »

Monsieur Drici : « Nous notons une créance client de L'ENDROIT de plus de 13 000 euros, de 2017 à 2019, notée comme rejetée. Pouvez-vous nous donner la raison du rejet et des explications sur la nature de cette créance ? Nous notons une autre créance de Monsieur Sxxxxxxu à hauteur de 25 000 euros, sur la période de 2018 à 2021, qui a été effacée. Quelles actions ont été menées durant ces quatre années ? Quelle est la nature de cette créance ? S'agit-il de loyers ?

Merci pour vos réponses. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Drici. Généralement, vous savez que nous n'abordons pas les situations individuelles. Je vais néanmoins compléter la réponse parce que ces situations sont individuelles mais apparaissent quand même dans la délibération. Il est donc assez logique que vous posiez la question. Généralement, on ne retire rien : on titre la dette pour que les impôts puissent agir. Vous savez que nous n'avons pas directement de compte en banque ; c'est le percepteur, d'une certaine manière, qui est la DGFIP, qui va chercher les sommes à notre place. Ce sont souvent les impôts qui arrêtent les recherches, d'une certaine manière, notamment face à une situation de surendettement. En l'espèce, je crois que c'est le cas. Peut-on donner des informations, dans ce Conseil, sur les questions ? (*Échanges hors micro.*) Peut-on les donner par écrit à Monsieur Drici ?

En toute transparence, Fabiana Pena Gouveia et Guillaume Ségala vous transmettront l'information.

Cela ne nous arrange pas vraiment mais je crois que la procédure continue en ce qui concerne L'ENDROIT. Pour l'autre question, nous reviendrons vers vous.

Ensuite, la grande question est le recouvrement des amendes, en général, et de ce genre de recettes. Dans toutes les institutions – Région, Département, Agglomération – quand les gens ne paient pas, nous essayons d'obtenir notre dû mais quand il y a un surendettement, le juge efface la dette. En l'espèce, c'est un peu plus compliqué mais nous vous transmettrons les informations.

Pouvons-nous passer au vote ? Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la liste des créances non recouvrées présentée par le Trésorier municipal pour 2023,

Vu l'avis de la Commission municipale économie, finances, affaires générales et numérique du 28 novembre 2023,

Considérant que le Conseil municipal doit se positionner sur les admissions en non-valeurs et les créances

éteintes présentées par le comptable public,

Considérant que certaines créances nécessitent de plus amples investigations afin de s'assurer qu'elles sont effectivement irrécouvrables,

RETIENT, pour 2023, des admissions en non-valeurs pour un montant de 2 128,80 € et en créances éteintes pour un montant de 36 522,88 €, conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

18) Ajustement de la provision pour créances douteuses

Monsieur le Maire : « Guillaume Ségala va vous parler de ce point qui est également technique. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire.

Tout est dans le titre ou presque. Il s'agit ici d'ajuster la provision pour créances douteuses pour cette année.

Nous vous proposons qu'elle atteigne le montant de 54 152 euros au 31 décembre de l'année, avec une reprise de provision à hauteur de 22 078 euros et une provision complémentaire à hauteur de 7 030 euros. »

Monsieur le Maire : « C'est une opération comptable qui est assez étroitement liée à ce que vous venez de voter. Lorsque nous ne sommes pas certains de pouvoir recouvrer la créance, nous l'inscrivons dans ce type de compte.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Monsieur Drici, peut-être. »

Monsieur Drici : « Dans la foulée de votre réponse à la question précédente, par souci de transparence des comptes, pourriez-vous nous transmettre le tableau détaillé des créances douteuses ? »

Monsieur le Maire : « Personnellement, je n'y vois aucun inconvénient. Ceux qui le souhaitent peuvent se manifester auprès de notre directeur des Finances, Étienne Koulakoff, il reviendra vers vous à la fin du Conseil.

Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Simplement, sur la transmission des documents, c'est pour votre parfaite information et cela me semble assez légitime. En revanche, la confidentialité liée aux situations individuelles persiste. Je pense que ce sera inclus dans le message qui vous sera transmis. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission municipale économie, finances, affaires générales et numérique du 28 novembre 2023,

Considérant la nécessité de constituer annuellement une provision pour créances douteuses, dès lors que le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des informations communiquées par le comptable public,

APPROUVE une reprise de la provision à hauteur de 22 078 €,

APPROUVE une provision complémentaire à hauteur de 7 030 €,

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 68 (article 6817) « Dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal.

19) Affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget de la Ville

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Merci beaucoup. L'affectation du résultat est également une délibération technique. À la fin de l'exercice budgétaire 2022, la section d'investissement était déficitaire de 4,4 millions d'euros. La section de fonctionnement était positive à hauteur de 7,3 millions d'euros, ce qui est normal. Le solde à réaliser était de -413 000 euros.

Il en résulte un besoin de financement de la section d'investissement de près de 4,9 millions d'euros. Il vous est proposé d'affecter l'excédent de la manière suivante :

- 4,9 millions d'euros, pour couvrir le besoin de financement de l'investissement ;
- Le reste, soit 2,4 millions d'euros, en fonctionnement. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Avez-vous des questions à ce sujet ?

Oui : Monsieur Drici. »

Monsieur Drici : « Le résultat de l'exercice 2022 s'avère positif, avec 2,4 millions d'euros, et vous l'affectez au budget supplémentaire. Il nous semble que, compte tenu de la crise énergétique et inflationniste, il serait plus bénéfique d'en rétrocéder une partie aux Chellois, via les impôts, ou de moins emprunter.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce point, ainsi que sur le point n° 20. »

Monsieur le Maire : « Nous notons votre remarque. Guillaume Ségala peut éventuellement apporter des précisions à ce sujet. »

Monsieur Ségala : « Sur la stratégie budgétaire ? »

Monsieur le Maire : « Non, je pense que nous allons l'aborder lors du point suivant.

Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstentions dans les rangs de l'opposition. Je vous remercie. Le reste est pour. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (36 voix pour, 8 abstentions),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission municipale économie, finances, affaires générales et numérique du 28 novembre 2023,

Constatant les résultats du compte financier unique pour l'exercice budgétaire 2022 :

- Section d'investissement : - 4 403 048,33 €
- Section de fonctionnement : + 7 312 350,35 €
- Solde des restes à réaliser : - 493 226,52 €

Considérant que le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, s'établit ainsi à 4 896 274,85 €,

Considérant que celui-ci doit être couvert par le résultat de la section de fonctionnement,

APPROUVE l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 comme suit :

- Compte R 1068 : 4 896 274,85 €
- Compte R 002 : 2 416 075,50 €

20) Budget supplémentaire 2023

Monsieur le Maire : « C'est Guillaume Ségala qui va vous présenter ce point. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire.

C'est un exercice que nous faisons un peu tard cette année en raison du contexte, qui ne nous permettait pas d'appréhender correctement les mouvements budgétaires de l'année.

Vous retrouvez, dans ce budget supplémentaire, les recettes qui n'étaient pas prévues initialement au budget primitif, c'est-à-dire les nouvelles recettes. Il peut arriver d'avoir de bonnes surprises.

Vous y trouvez, également, des ajustements, l'expression correspondant pudiquement aux nouvelles dépenses.

Y figure également le résultat de l'année précédente, précédemment présenté, à hauteur de 4,4 millions d'euros.

Il en résulte un budget supplémentaire d'environ 25 millions d'euros, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, avec la répartition suivante :

- Près de 20 millions d'euros en investissement ;
- 5,6 millions d'euros en section de fonctionnement. »

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume. Avez-vous des questions à ce sujet ? Non.

Je propose que nous passions au vote. Des abstentions ? Abstentions sur les bancs de l'opposition. Des votes contre ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (36 voix pour, 8 abstentions),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu le budget primitif 2023 adopté par délibération du Conseil municipal le 13 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission municipale économie, finances, affaires générales et numérique du 28 novembre 2023,

Considérant que le budget supplémentaire présenté au titre de l'exercice 2023, s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 25 365 145,10 €, dont :

- 19 732 038,60 € en section d'investissement,
- 5 633 106,50 € en section de fonctionnement,

ADOpte le budget supplémentaire 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 25 365 145,10 €, dont 19 732 038,60 € en section d'investissement et 5 633 106,50 € en section de fonctionnement.

21) Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Monsieur le Maire : « La parole est à Colette Boissot. »

Madame Boissot : « Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes liste toutes les actions mises en œuvre, au sein de la collectivité, pour répondre à cette obligation.

Un accent particulier a été mis, cette année, sur l'accompagnement social des agents par une conseillère en économie sociale et familiale, pour des problématiques financières et de logement.

La campagne d'information sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été amplifiée auprès du personnel.

En ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de la commune, est à noter la continuité des actions, avec un travail particulier sur la parentalité et les violences faites aux femmes dans notre commune.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition. »

Monsieur le Maire : « Merci, Colette.

Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Monsieur le Maire, par rapport à ce qui vient d'être énoncé, le rapport doit être obligatoirement présenté en amont du DOB, comme chacun le sait, précisément pour orienter budgétairement celui-ci pour plus d'égalité entre les hommes et les femmes.

Il serait bon qu'ensuite, le DOB fasse référence à ce rapport, d'un point de vue budgétaire.

Au niveau de la partie relative au fonctionnement interne, j'aurai deux remarques, deux questions de forme.

En page 10, il est mentionné que "*ces écarts devront être mesurés, évalués et traités afin d'apporter les mesures correctives nécessaires. C'est un chantier qui pourrait être conduit dès 2023*". Il pourrait s'agir d'une coquille, car nous sommes déjà au mois de décembre, auquel cas il faudrait plutôt lire 2024. Sinon, s'il est vraiment question de 2023, serait-il possible d'avoir plus de précision sur les mesures correctives qui ont été mises en place cette année ?

Ma deuxième remarque de forme sur la partie consacrée au fonctionnement interne concerne la page 17, où il est indiqué qu'étant donné le *turn-over* important à la direction de la Communication et le souhait de moderniser le journal interne, *En coulisses*, ce dernier n'a pas été édité pendant plus d'un an. Le dernier numéro date d'octobre 2022 et le prochain numéro paraîtra en novembre 2023. Pourrions-nous avoir plus de précision sur ce *turn-over* important à la direction de la Communication ?

Sur la partie concernant la ville, j'ai sept remarques à vous faire.

La première porte sur les exigences de la loi en matière de parité au niveau du Conseil municipal. L'effectif légal du Conseil municipal est de 45 élus, dont 22 femmes. L'on peut tout de même remarquer qu'en termes de prise de parole, si les élues d'opposition prennent souvent la parole – Madame Autreux, les élues de PLC et moi-même – il s'avère que dans cette instance, on entend très peu les femmes élues de la majorité. (*Réactions.*) Je le dis ; Madame Netthavongs en rigole mais je trouve que c'est le cas dans plusieurs instances. Ce n'est pas uniquement dans les Conseils municipaux. Si j'étais une petite souris et que j'allais dans les Bureaux municipaux, je suis persuadée que les femmes prennent moins la parole que les hommes parce que les hommes ont tendance à monopoliser la parole. (*Réactions.*) Peut-être ai-je tort ; j'entends une femme, de l'autre côté, qui me dit que non et j'en suis ravie. Mais il est certain que dans cette instance du Conseil municipal, c'est souvent Monsieur le Maire qui répond aux élus de l'opposition et il est vrai que les élues adjointes répondent moins aux échanges. C'est un point. Vous pouvez en ricaner mais je trouve que c'est un peu regrettable.

Mon point 2 est relatif à la sécurisation de l'espace public. Nous proposons la création de partenariats avec des commerçants pour identifier des lieux refuges en cas d'agression ou de harcèlement de rue afin que les victimes sachent où aller rapidement. Je pense, Monsieur le Maire, que vous, en tant que majorité, pourriez étudier la possibilité d'un partenariat. Cela va encore faire rire certains, mais je ne trouve pas cela drôle : des femmes sont victimes de harcèlement dans la rue et il serait bien d'avoir parfois un petit coup de pouce et que les commerçants, de façon solidaire avec la Ville, puissent agir en ce sens.

Un cours de self-défense a été organisé pour le 8 mars mais il serait également pertinent de faire de la prévention dans les lycées sur les agissements sexistes. La base de l'égalité femmes-hommes se trouve aussi dans l'éducation et notamment celle des jeunes hommes.

Ma troisième remarque concerne les violences faites aux femmes. La Préfecture de Seine-et-Marne et la Commune de Chelles, chacune en raison de ses compétences, ont décidé de doter le territoire de Chelles d'un intervenant social en commissariat et de participer conjointement au financement de ce poste jusqu'en septembre 2024. Apparemment, selon les dires, ce poste ne serait plus pourvu depuis un an. Est-ce que, Monsieur le Maire, vous pouvez confirmer cette information ou pas ?

Ma quatrième remarque est la suivante : dans la ville, un seul logement est mis à disposition pour l'association SOS Femmes Meaux, pour les femmes victimes de violences. Pour une ville de 50 000 habitants, c'est beaucoup trop peu. 40 % de femmes en France seraient victimes de violences. Pour éviter les pires drames, il faut leur donner les moyens de s'éloigner de leur foyer et la première mesure est de leur fournir un logement. Plus globalement, le manque de logement

social dans la ville impacte directement les femmes victimes de violences puisqu'elles sont prioritaires dans les demandes : s'il n'y a pas assez de logements, elles sont relogées moins vite.

La cinquième remarque concerne le mode de garde. J'en ai déjà parlé l'année dernière dans ce rapport et, Monsieur le Maire, vous évoquiez que nous pouvions nous améliorer sur le mode de garde. Je ne pense pas que l'amélioration vienne avec les attestations de travail pour les places, notamment en périscolaire. C'est une mesure qui ne peut pas être considérée comme améliorant la situation. Ce sont majoritairement les mères qui s'arrêtent de travailler pour prendre en charge les enfants. Leur interdire de faire garder leurs enfants afin qu'elles puissent avoir des occupations autres leur donne beaucoup plus de difficultés, d'autant que 15 % des ménages chellois sont constitués de femmes seules avec enfants.

Ma sixième remarque concerne la précarité menstruelle. J'en ai déjà parlé, à plusieurs reprises. Peut-être, un jour, Monsieur le Maire, changerez-vous d'avis sur les distributions de serviettes hygiéniques et par rapport aux écoles, dans lesquelles des jeunes filles de CM1-CM2 peuvent avoir leurs règles. Il est parfois difficile d'avoir des toilettes propres aux jeunes filles. C'est délicat ; c'est une période difficile.

Enfin, Monsieur le Maire, je vous propose une action, à toutes les élues qui le voudraient, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, mais même aux hommes : l'idée, comme cela a été fait pour Octobre rose, est de faire une marche dans la ville pour les droits des femmes et le rapport égalité hommes-femmes. Lors de ce tour de la ville, il s'agirait d'aller, ensemble, dans des endroits où les femmes se sentent moins à l'aise que les hommes. Sans tabou et sans langue de bois, je vais vous dire quels sont les endroits que je peux vous citer. Aux Coudreaux, par exemple, Monsieur le Maire, je trouve que pour une femme, il est difficile de se rendre, alors qu'il y a très peu de commerçants, dans l'endroit où les gens vont boire un café au PMU. En plus, c'est sale, pour tout vous dire. Si vous regardez la population, ce ne sont que des hommes. Les femmes ne vont pas dans ces endroits. Quand on va dans d'autres villes, par exemple dans le nord de la France, ce sont des lieux où les femmes et les hommes se rendent aisément, sans aucun problème. Ce n'est pas parce que c'est un PMU que les femmes ne peuvent pas aller boire un verre avec d'autres amies. Monsieur le Maire, franchement, j'apprécierais énormément qu'ici, dans cette instance, on acte une marche pour le rapport d'égalité hommes-femmes dans la ville, comme il s'en est fait une pour Octobre rose, à laquelle je n'ai malheureusement pas pu participer alors que je l'aurais fait. Je souhaiterais que l'on puisse faire une marche dans la ville et voir les endroits où les femmes peuvent se trouver en difficulté.

Voilà : j'ai dit. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Agbessi. Merci, Madame Pereira. »

Monsieur Agbessi : « Monsieur le Maire, chers collègues. Je pense que le sujet sur l'égalité hommes-femmes est un sujet extrêmement important. Je l'ai dit l'année dernière : pour moi, c'est un combat de civilisation.

J'ai lu le rapport, qui est exhaustif, qui contient des choses qui sont bien et qui porte des convictions fortes. Je mets cela au crédit de Madame Boissot parce que, en tant que référente, je pense qu'elle porte ce sujet avec conviction et détermination, même si on estime qu'il y a des choses à faire et que l'on peut aller plus loin.

C'est un sujet très important. J'ai vu des gens ricaner tout à l'heure et ça me met mal à l'aise car on ne peut pas passer notre temps à parler de l'égalité hommes-femmes et que des personnes rigolent parce qu'elles ne sont pas d'accord avec nos remarques ou avec un point soulevé par un collègue. Ce n'est pas un sujet à banaliser. Quand on voit le traitement injuste, violent, inhumain, dégradant parfois réservé aux femmes, je pense que ce n'est pas un sujet avec lequel on peut rigoler. Je ne dis pas que tout le monde en rigole mais, quand même, les rires de tout à l'heure m'ont un peu froissé et blessé.

Cela dit, je vois, Madame Boissot, et c'est très bien, que dans le document, on parle de formation et de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles (VSS). En entreprise, un peu partout dans les administrations publiques, des formations sont déroulées pour sensibiliser davantage à cette formation. Je constate quand même cette volonté de l'implémenter au sein de la ville. Je voudrais savoir si vous faites appel à un expert, à une boîte privée ou s'il y a des gens formés en interne pour développer cette formation. C'est simplement pour avoir une idée, parce que cela a un coût. Merci. »

Monsieur le Maire : « Pas d'autre question ? Vous avez pu voir que certains membres du Conseil sont partis parce qu'il y a un malaise dans notre Conseil. Nous pensons à Caroline.

Pour répondre, sur le commissariat, Madame Pereira, nous sommes en effet à l'initiative, avec le préfet, de financer, pour l'Agglomération, l'intervenant en commissariat. Je précise que c'est une compétence de l'Agglomération mais que nous avons fait le choix de le payer car l'Agglomération ne pouvait pas forcément le faire. Cela ne concerne pas uniquement des habitants – ou des habitantes, en l'occurrence – de Chelles. Néanmoins, l'association à laquelle l'État a délégué la mission a été défaillante sur le recrutement. La personne est venue et repartie ; il me semble qu'une autre est venue et repartie. Nous avons dénoncé la convention, avec l'État, et nous cherchons à avoir un opérateur. Encore une fois, ce n'est pas un agent de la Ville qui aurait pu y aller. Pour plein de raisons différentes, comme c'est une convention, c'est fait avec une tierce personne. Nous avons relancé maintes et maintes fois l'association. Celle-ci a été défaillante et nous le regrettons, comme le préfet, d'ailleurs. Néanmoins, j'ai bon espoir que cela se résolve car nous considérons, nous, comme l'État, comme les associations, comme la Police nationale, qu'il y a beaucoup d'efforts pour mieux accompagner les victimes de violences intrafamiliales et en particulier les femmes qui peuvent être fragiles, notamment quand elles sont dépourvues d'emploi ou de logement et qu'elles doivent quitter le logement.

Pour revenir, d'ailleurs, sur la question du logement, vous parliez de SOS Femmes mais de nombreuses autres associations interviennent et il y a de nombreux autres logements. Je citerai notamment Aurore ou Empreintes, qui sont des associations qui gèrent de nombreux logements. Nous n'en avons d'ailleurs pas forcément la liste, je tiens à le préciser. Nous n'avons pas toutes les informations à ce sujet. En revanche, cela représente des dizaines de logements qui sont concernés. Il n'y a pas que SOS Femmes. Cela ne nous empêche pas de travailler avec les bailleurs sociaux, dans le domaine des attributions. La Ville n'"attribue" que 6 % des logements sociaux – et souvent même beaucoup moins parce que ce ne sont plus les anciennes commissions d'attribution de logements dans lesquelles la Mairie décidait. Néanmoins, elle essaie toujours de prioriser les victimes de violences intrafamiliales, notamment quand il y a des enfants mais pas uniquement, et les personnes qui souffrent d'un handicap, quel que soit leur âge.

Je retiens votre proposition, que je trouve très juste, Madame Pereira – là, je vois que vous êtes attentive car vous ne savez pas laquelle – sur la marche des droits des femmes. Pour être honnête, je m'interroge sur la forme mais je ne suis pas défavorable à l'ouverture de la réflexion. Je ne suis pas forcément favorable à l'idée de stigmatiser des endroits ou des commerces. Nous avons une démarche d'ampleur à faire, collectivement, pas uniquement par la Ville, dans le cadre de l'éducation, notamment sur les volets relevant de la prévention, qui sont réalisés en lien avec Nicole Saunier, Raphaël Labreuil et le CLSPD. Sur la marche, je ne peux pas vous répondre sans délai car je suis un peu partagé sur l'option. Mais ce sont des éléments à approfondir.

En revanche, j'adhère totalement à votre proposition sur les commerçants. Je reconnais que c'est une solution que je n'avais pas vue même si j'ai déjà entendu que cela se faisait dans certains pays. Je pense que c'est une excellente idée de responsabiliser chacun et en particulier ceux qui sont sur l'espace public et donc les commerçants. Je demande à Raphaël Labreuil et à Nicole Saunier, en lien avec Laëtitia Millet, d'examiner ce sujet. Il y a le CLSPD mais, s'agissant des commerçants, je pense qu'il y a une vraie démarche à engager, d'autant qu'ils sont plusieurs centaines dans la ville. Nous pouvons d'ailleurs commencer par le commerce que vous évoquiez, aux Coudreaux ; cela fera peut-être du bien à tout le monde. En tout cas, votre proposition va vraiment dans le bon sens.

Pour répondre à votre question, Monsieur Agbessi, sur le "qui fait quoi", beaucoup de choses se font en interne, mais aussi avec le CNFPT. Nous n'avons pas recours à des entreprises extérieures mais le CNFPT propose des formations. Comme nous l'avons fait sur l'identification de la radicalisation, il y a beaucoup de travail en interne avec le CNFPT pour former nos agents et nos encadrants à toutes ces questions de violences intrafamiliales et notamment à leur détection. Nous essayons de lutter contre un certain nombre de choses, avec nos moyens et nos prérogatives. C'est une démarche qui se fait à une échelle massive : je crois que ce sont près de 200 agents qui ont été formés cette année et le travail va se poursuivre, d'autant que tout est toujours à recommencer, sur les bonnes pratiques notamment. Je rappelle également que les assistants sociaux de la Ville de Chelles, en interne, sont formés pour accompagner nos agents qui pourraient être victimes de violences, mais aussi les agents du CCAS, avec Nicole Saunier. Nous suivons cela de près. Les statistiques montrent que c'est un phénomène qui, globalement, à l'échelle nationale, a tendance à augmenter. Quant à savoir si ce sont les faits qui augmentent ou leur détection, je suis incapable de vous le dire, dans cette enceinte. Néanmoins, c'est un sujet qu'il faut prendre à bras-le-corps sur tous les aspects. Sur le volet éducation et prévention, notamment, Cédric Lassau est absent ce jour mais Raphaël Labreuil suit aussi cela avec Nicole Saunier. Ce sont des sujets qu'il faut absolument aborder et ce, dès le collège. Ce sont des sujets importants et la cible prioritaire, pour les parents et pour nous, est de les inscrire dès le primaire, où nous avons plus la main pour les contacter.

Oui, Monsieur Drici. »

Monsieur Drici : « Je voudrais dresser un constat, par rapport à ce qui a été dit, et formuler une proposition. Il est vrai que lorsque l'on parle de l'égalité hommes-femmes, c'est souvent sous le prisme du droit d'exception, en quelque sorte, en ce sens qu'il faudrait des interventions exceptionnelles. Or je pense que c'est avant tout un problème de droit commun. On parle souvent des transports, dans cette assemblée. Dans une ville comme Chelles, avec des quartiers excentrés comme les Coudreaux et Chantereine, quand on grandit dans cette ville, ce qui a été

mon cas, quand on n'a plus de bus à partir d'une certaine heure, quand on est un garçon, on se dit que ce n'est pas grave et on rentre à pied. Quand on est une fille, c'est souvent un jeu de billard à trois bandes : qui va m'accompagner, comment, si je ne suis pas accompagnée, je ne peux pas sortir. La discrimination sera, de fait, liée à un manque dans le droit commun, ici les transports. Je pense que l'égalité hommes-femmes doit être analysée et promue en termes de droit commun et devenir, comme l'est le développement durable, le dénominateur commun de l'ensemble de nos politiques publiques. Au-delà de cela, il faut aussi travailler sur du droit d'exception, pour résorber cette inégalité. Cela rejoint la proposition que nous avons formulée, concernant la question de la politique de la ville, notamment, et des nouveaux quartiers en politique de la ville à Chelles (Ilette, Tournelles). Financièrement, il peut être compliqué pour une Ville comme Chelles d'avoir une nouvelle ressource, avec un poste de chargé d'égalité hommes-femmes dédié, mais je pense que nous pourrions travailler à la création de ce poste à l'échelle communautaire. Cela permettrait de travailler sur la lutte contre les discriminations, sur la politique de la ville, sur l'égalité hommes-femmes à l'échelle communautaire, à travers un cofinancement. Ce nouvel acteur que j'appelle de mes vœux pourrait ainsi travailler sur des organes de coordination – vous citez notamment le CLSPD, avec Raphaël Labreuil. À mon sens, cela se traite au niveau de l'Agglomération et je pense que l'ensemble des élus de ce Conseil municipal, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, s'accorderont à dire que ce doit être le sens de notre action dans les prochaines années. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Drici. Je souscris totalement à vos propos sur les transports. C'est l'un des enjeux. Il n'y a pas de fragilité chez les femmes plus que chez les hommes mais il peut y avoir plus d'inquiétude et plus de vulnérabilité. C'est un enjeu sur les transports. Justement, nous avons renforcé le transport à la demande car c'est une question qui se pose. Vous avez grandi à Chelles ; pour ma part, c'était plus exactement à Courtry mais j'ai pris les transports y compris tard le soir et, à l'époque – je suis beaucoup plus âgé que vous – il y avait beaucoup moins de bus qui se terminaient à 21 h 00. Nous avons aujourd'hui beaucoup plus de lignes qui finissent tard et il est d'ailleurs probable que leur nombre progresse. L'on voit que la fameuse "*rush hour*" qui était autrefois vers 17 h 00 - 18 h 00 s'étend désormais jusqu'à 20 h 00. Il y a de moins en moins d'heures creuses et de plus en plus d'heures pleines. C'est aussi lié aux nouveaux modes de vie et de travail ; le sujet du télétravail a été évoqué précédemment. C'est pour cela que nous avons vraiment voulu développer le transport à la demande. Pour une personne qui arrive à la gare de Chelles, pour tous les quartiers de la ville, il y a le transport à la demande. Ce n'est pas plus cher que quand on a une carte *Navigo* ; on peut le réserver par téléphone. Je ne dis pas que tout est parfait. Néanmoins, c'est un vrai progrès. Si vous arrivez à 22 h 30 à la gare de Chelles, vous pouvez avoir accès à des transports à la demande, et le samedi, et le dimanche. Ça fait partie des sujets importants.

Sur le poste dédié à l'égalité hommes-femmes ou femmes-hommes à l'Agglomération, c'est l'une des grosses missions de notre responsable du CLSPD car c'est l'un des volets majeurs qui est suivi, aussi en lien avec le CCAS. Pour nous, c'est assez transversal. Un peu comme dans l'idée qu'on ne harcèle pas au travail, l'égalité hommes-femmes doit se retrouver dans chaque sujet, dans chaque direction. Il n'y a donc pas forcément besoin d'une personne qui suive le sujet à temps plein. Il y a quelqu'un qui le suit aux RH, à la Direction générale, plusieurs personnes parmi les élus. Mais la personne qui coordonne le suivi est vraiment au CLSPD, en lien avec les RH. Nous avons déjà ça.

En revanche, sur le fait de savoir s'il est encore possible d'améliorer à l'échelle de l'Agglomération, je partage votre opinion. Cela étant, il est vrai que l'Agglomération, comme la Ville, peut manquer de moyens. Mais c'est un sujet qui peut être amélioré ; je souscris à vos propos.

Je propose que nous prenions acte de ce rapport.

Je vous en remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-1-2,

Vu le décret 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu l'avis de la Commission municipale économie, finances, affaires générales et numérique du 28 novembre 2023,

Considérant que l'article susvisé du Code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants présentent, chaque année, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget, intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

PREND ACTE du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023.

22) Débat et vote des orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires

Monsieur le Maire : « Je vous propose de passer la parole à Guillaume Ségala, pour l'un des sujets majeurs du Conseil. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport d'orientation budgétaire préfigure le débat que nous aurons dans quelques jours sur le budget. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, malheureusement. Cela faisait plusieurs années que, à défaut d'être particulièrement à l'aise, nous n'étions au moins pas mal à l'aise budgétairement parlant. Vous le savez, nous l'avons assez dit dans cette assemblée : les comptes de la Ville de Chelles ne sont pas les mieux dotés par rapport aux collectivités de même strate. Nous l'avons dit et répété et, désormais, tout le monde le sait : nous faisons avec et nous faisons bien avec, depuis des années. Mais c'est plus compliqué cette année.

L'an dernier, je vous avais dit, à peu près à la même période, que nous connaissions une situation de trouble budgétaire, mais qu'elle se voulait conjoncturelle. C'était en décembre 2022. Mais quand une situation reste identique, avec de légères fluctuations plutôt défavorables d'ailleurs, sur une année, elle devient structurelle. Nous passons donc d'un problème conjoncturel à court délai à un problème structurel. Bien malin sera celui capable de vous dire comment cela se terminera et, surtout, quand.

Les problématiques sont connues de chacun : ce sont les mêmes que dans vos ménages. Ce sont des problématiques d'inflation, sur l'alimentaire, sur les fluides – les fluides, dans les collectivités, correspondant à l'essence, au gaz, à l'électricité, *et cætera* – qui entraînent elles-mêmes d'autres formes d'inflation, que vous subissez dans les services que vous consommez, dans les biens de consommation, et que nous subissons de la même manière.

Je pensais tout à l'heure à l'augmentation des charges salariales. Je le redis, comme l'an dernier : n'y voyez aucun jugement négatif sur le pouvoir d'achat, qui a été donné ou redonné aux agents publics. C'est tout à fait normal. Mais cela représente un coût et c'est la collectivité qui le porte. C'est un coût important pour les communes parce que l'effort majeur, notamment lors de la seconde vague d'augmentation de la masse salariale, a été fait particulièrement pour les agents de catégorie C. Or, contrairement à l'État, aux régions et aux départements, dans les villes et, notamment, les villes comme Chelles, 80 % des agents sont de catégorie C. Ce sont ceux qui ont été les plus favorisés – ce qui est normal, d'ailleurs – par le coup de pouce de l'État.

Lorsque l'on place ces éléments bout à bout, l'on aboutit à une légère aporie budgétaire. Il ne faut pas se mentir. Celle-ci est due à des décisions qui ne nous appartiennent pas, qui sont inscrites dans le temps et que nous avons d'ailleurs un peu de mal à estimer.

Je vous passe les autres mauvaises nouvelles qui se surajoutent, telles que la hausse des taux d'intérêt et la fin des mesures de protection que nous avons eu la chance de toucher, pour certaines, au début de la crise inflationniste.

Nous en sommes là aujourd'hui. Il y a deux réflexions à faire.

La première fait écho à ce qui nous a souvent été dit, dans cette assemblée : il nous a été répété que nous n'avions pas de vision mais uniquement une gestion budgétaire. C'est l'opposition, c'est normal, c'est marrant ; à chacun ses arguments et ça ne m'a jamais fait tellement réagir. Je sais que nous avons une vision. La seule chose, c'est que je partage la vision du Maire et que les débats ont lieu en interne, dans les Bureaux municipaux ou ailleurs, et je ne vais pas m'amuser à redire la même chose que le Maire en Conseil, surtout quand je suis d'accord avec lui, ce qui est tout le temps le cas. En revanche, nous avons une vision budgétaire et c'est particulièrement intéressant d'en avoir une, car, quand ça va bien – ou à peu près bien, parce que, comme je vous l'ai dit, pour Chelles, ce n'est pas toujours florissant en termes de budget – on se dit que ça passe. Mon travail, aux finances, qui est aussi celui de toute la direction, est de mettre de l'argent de côté pour que mes collègues élus, avec leurs services, puissent développer du service public de qualité, en fonctionnement et en investissement. C'est ce que nous faisons. Jusque-là, tout va bien.

Mais quand ça coince un petit peu – ce qui est le cas, d'ailleurs, dans à peu près toutes les villes de France, dans les départements et les régions, sans parler de l'État – on est bien content d'avoir une structure budgétaire, avec un peu d'ingénierie derrière, pour gérer les mauvais coups. Heureuse nouvelle : c'est ce que nous faisons depuis plusieurs années. L'an dernier, nous avons réussi à parer les coups, très honnêtement, beaucoup mieux que d'autres. Cette année, c'est plus compliqué, ce qui m'amène à la seconde réflexion que je voulais vous soumettre.

Ce n'est pas parce que c'est compliqué qu'il faut changer la stratégie. La stratégie va rester la même : on désendette, peut-être moins fort ou moins vite, mais on désendette. Il est heureux que

nous l'ayons fait, quand on voit les taux d'intérêt. Il est vrai que désendetter quand l'argent n'est pas cher a pu conduire certains à se demander ce que nous faisons. Mais désendetter prend du temps et, quand l'argent devient très cher – je rappelle qu'il coûte cinq fois plus cher qu'il y a à peine un an – on se réjouit d'avoir suivi cette trajectoire. C'est un premier point.

Le deuxième point est le suivant : nous faisons des efforts importants, nous manageons les dépenses, nous suivons tout cela de près, mais nous n'augmentons pas les impôts. La solution de facilité serait d'augmenter les impôts. Mais nos administrés ont déjà subi l'inflation et connu des difficultés à réaliser des dépenses. Nous ne voyons pas pourquoi nous irions leur demander encore un effort. Vous disiez tout à l'heure que nous aurions pu rendre du résultat et vous avez en partie raison : nous aurions pu rendre du résultat. Ce résultat est mis dans autre chose, ne vous inquiétez pas, il y a assez à faire. Nous aurions pu rendre du résultat aux Chellois mais, en fait, c'est ce que nous faisons, en n'augmentant pas les impôts. Là où les coûts augmentent, là où la DGF, qui est notre principale source de financement après les impôts, augmente mais dans une proportion bien moins forte et bien moins rapide que ne le fait l'inflation, ce qui revient à une stabilité voire à une baisse en euros constants, nous pourrions aller chercher l'argent là où il se trouve en partie, dans la poche des Chellois, mais nous ne le faisons pas.

Pour éviter de le faire, nous allons décliner le même triptyque classique : prioriser les dépenses, désendetter, faire des choix. Ceux-ci peuvent être des choix faciles, des choix de bonne gestion ; je ne cache pas que nous en avons déjà fait beaucoup. Mais il arrive que ces choix soient moins faciles. Ils ne seront que conjoncturels puisque nous avons une vision tout de même assez clairvoyante sur la gestion de nos finances.

Après ces propos introductifs, nous allons pouvoir regarder un peu plus en détail le budget. Mais je tenais à vous dire, avant d'oublier, que malgré le désendettement, malgré les épargnes qui se contractent, nous mobilisons toujours des montants d'investissement importants – importants pour notre collectivité, pas pour la Ville de Paris ou des communes bien plus riches. Nous avons un volume d'investissement en hausse, qui sera nourri de plus de 1,4 million d'euros. En général, ce n'est pas anodin et, dans le contexte, ça l'est encore moins.

Je vous passe rapidement les éléments de la présentation, que vous verrez certainement mieux derrière moi et qui figurent dans vos dossiers.

Vous voyez très clairement que les dépenses et les recettes, sur les années 2023 et 2024, vont augmenter sensiblement de la même manière. Cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas beaucoup augmenté avant. Ce n'est qu'une demi bonne nouvelle.

À gauche, sont retracées les grandes évolutions en fonctionnement : la masse salariale, bien sûr ; les fluides, toujours ; l'éclairage, qui baisse un peu, du fait des travaux engagés ; la restauration scolaire, qui intègre l'inflation sur l'alimentaire, que nous subissons tous à la maison. S'y ajoutent d'autres postes de dépenses, ce qui amène à une hausse des dépenses de quasiment 2,4 millions d'euros.

En face, se trouvent des recettes : la revalorisation des bases fiscales, qui ne correspond pas à une hausse du taux d'imposition mais simplement à l'assiette fiscale, qui évolue, étant indexée à l'inflation, comme chacun le sait ; les droits de mutation, qui évoluent beaucoup moins que ce dont

nous avons l'habitude, mais qui évoluent tout de même. Sont encore à mentionner quelques autres recettes à la marge, pour arriver à ce montant de 2,4 millions d'euros.

La diapositive suivante permet de comprendre pourquoi la masse salariale augmente. Je ne vais pas m'y attarder longtemps car vous connaissez le sujet comme moi. Simplement, je soulignerai que l'augmentation de la masse salariale n'est pas due à une augmentation du nombre d'agents. Je n'ai pas de mal à engager des agents publics. D'ailleurs, il est heureux qu'ils soient là car ce sont eux qui font "tourner la boutique". Mais quand on a plus d'agents publics, on doit soit développer les services publics, soit les augmenter et, en l'occurrence, malheureusement, l'augmentation de la masse salariale ne se fait pas par un recrutement d'agents nouveaux mais par des mesures structurelles et catégorielles qui alourdissent les dépenses du chapitre 012.

Il a déjà été dit que le taux de fiscalité ne bougerait pas, même s'il y a une évolution de l'assiette fiscale.

Je vous ai également parlé des droits de mutation à titre onéreux, dont vous pouvez constater que la tendance baisse par rapport aux années 2017 à 2022, qui ont connu des aléas mais aussi, globalement, des montants beaucoup plus hauts. C'est une inquiétude pour nous mais aussi pour les départements, qui sont particulièrement financés par les DMTO. À ces DMTO, correspondent les frais de notaire, en partie puisque, même si leur dénomination est celle-là, le notaire ne gagne pas beaucoup dessus car ce sont l'État et les collectivités qui les touchent. Moins il y a de transactions immobilières, moins il y a de DMTO, ce qui cause ensuite des problématiques budgétaires sur ce point.

Sur les grandes masses projetées de l'évolution, qui ont déjà été rapidement abordées, j'invite à garder à l'esprit que, dans les dépenses, la plus grande part de l'augmentation reste celle de la masse salariale. J'insiste lourdement car la masse salariale n'est pas compressible : elle n'est pas compressible, moralement, puisque derrière cette expression, ce sont des hommes et des femmes et pas simplement une animation qu'on annule. Elle n'est pas compressible facilement puisque, derrière, se trouve du service public et c'est notre devoir de maintenir sa qualité. Elle n'est de toute façon pas compressible au regard du statut de la fonction publique, qui est bien fait et évite les risques d'excès – il n'y en a pas à Chelles, mais cela peut être le cas dans d'autres collectivités. Cela ne nous permet pas d'entrevoir des économies qui pourraient être faites sur ce poste ou, du moins, pas des économies importantes.

Les évolutions de recettes concernent principalement les impôts et taxes, je le répète, du fait de l'assiette fiscale qui évolue favorablement, en lien avec l'inflation, comme cela a été récemment voté par l'Assemblée nationale.

Sur le volet investissement, je ne vais pas vous faire la longue liste de tous les investissements, mais vous pouvez voir qu'il est question de 14 millions d'euros et de montants importants, tels que 1,2 million d'euros pour la rénovation énergétique de l'école Pasteur, 6 millions d'euros pour l'acquisition du terrain pour relocaliser le CTM ou encore 5,5 millions d'euros pour toutes les dotations pour les travaux et d'équipement, sans parler des 750 000 euros pour la réhabilitation de la Maison pour Tous. Ce sont des montants tout de même importants, qu'il ne faut pas négliger et qu'il faut savoir lire car, derrière, se trouvent des projets structurants pour la ville.

Concernant le financement des investissements, il n'y a pas de surprise : il comprend toujours de l'emprunt, même s'il est moindre que ce que la Ville rembourse car c'est la stratégie ; des cessions immobilières, ce qui est normal ; le FCTVA, pour près de 3 millions d'euros, étant précisé qu'il s'agit de la portion de TVA que l'État nous rend sur les dépenses d'investissement précédentes.

Voici pourquoi il est important d'investir : déjà, c'est structurant et structurel pour la ville mais aussi parce que, moins on investit, moins l'on a de FCTVA l'année suivante, ce qui réduit la capacité d'investissement. C'est un peu le serpent qui se mord la queue, d'où l'intérêt de dégager des épargnes importantes pour s'autofinancer sur l'investissement et ne pas tomber dans la spirale fébrile de la baisse d'épargne, qui conduit à investir moins, et malgré cela à s'endetter davantage pour obtenir le minimum, ce qui peut amener certains – cette Ville l'a connu par le passé – dans des situations très compliquées.

Je vous passe la lecture du PPI car vous l'avez dans votre dossier. Ce sont les projets d'investissement sur 2023-2027, qui sont chiffrés pour un montant total de 80 millions d'euros, ce qui n'est pas anodin.

Je vous laisse, pour la fin de cette présentation, sur une note qui reste malgré tout positive car, même dans les moments compliqués, il y a des points positifs : l'évolution de la dette est à la baisse, de manière quasiment continue depuis 2013, avec un stock de dette, à fin 2023, de 57,7 millions d'euros. C'est bien, car la tendance est bonne, mais c'est encore beaucoup par rapport à la structure budgétaire de la Ville. C'est pour cela que nous n'allons pas baisser les bras, loin de là, et que nous allons poursuivre nos efforts. La répartition de la dette montre une majorité de taux fixe, précision qui n'importait pas il y a deux ans mais qui prend tout son sens aujourd'hui. Même si les taux variables sont capés, il y a des variations importantes. Je vous rappelle que les intérêts d'emprunt se payent sur la section de fonctionnement, ce qui renforce l'intérêt de préserver et de sécuriser la dette, par des taux d'intérêt fixes.

Voilà ce que je voulais vous dire. N'hésitez pas à poser des questions, bien sûr. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Guillaume, pour la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire. Avez-vous des questions à ce sujet ?

Oui : Monsieur Agbessi et Monsieur Gil. »

(Échanges hors micro.)

Monsieur Gil : « Je pense que nous allons tous prendre la parole. »

Monsieur le Maire : « Je savais que vous alliez lever la main, Madame Pereira. Il y aura également Monsieur Drici.

J'invite à nouveau tous ceux qui veulent intervenir à lever la main : Monsieur Agbessi, Monsieur Gil, Madame Pereira puis Monsieur Drici. C'est bon ? Nous ferons une seule volée. »

Monsieur Agbessi : « Monsieur le Maire ; chers collègues. C'est la preuve que, de toute façon, c'est un sujet, comme l'a rappelé Monsieur Ségala, sur lequel l'opposition est forcément attentive. Ne pas prendre la parole sur le rapport d'orientation budgétaire, ce serait quand même peut-être passer à côté de quelque chose, surtout quand on voit la manière dont Monsieur Ségala vient de

parler. Monsieur Ségala m'a fait penser à l'histoire du Titanic : tout va bien, ça coule, mais tout va bien.

Monsieur le Maire ; chers collègues ; nous nous retrouvons ce soir pour débattre des orientations budgétaires de l'année 2024, forcément. Il s'agit d'un moment important car, en cette période de crises multiples, climatique, économique et sociale, il nous faut rappeler, et je suis plutôt d'accord avec Monsieur Ségala sur ce point, qu'il faut défendre rigoureusement des politiques publiques au plus près des Chellois. Comme il est utile de le souligner, je tiens particulièrement à saluer, eu égard à l'exhaustivité du document, le travail toujours précieux des directions et services qui, chaque année, contribuent à l'élaboration du rapport sur les orientations budgétaires.

Dans un contexte national encore marqué par l'inflation et, surtout, lorsque l'on s'aperçoit que depuis le budget précédent, Monsieur Ségala et la majorité ont pris conscience de la vulnérabilité financière de la Commune, le bon sens impose une orientation budgétaire vers un service public de qualité pour tous.

Vous savez, Monsieur le Maire, chers collègues, s'agissant du contexte dans lequel ce débat budgétaire a lieu, et comme l'a rappelé avec lucidité Monsieur Ségala, les Chellois le connaissent aussi pour le vivre dans leur quotidien. C'est celui de la flambée des prix et de la vie chère sur tous les produits, y compris ceux de première nécessité. Cependant, je ne suis pas ici pour situer la responsabilité de l'État en matière de réponses à apporter mais, sans naïveté aucune, nous savons que le gouvernement, qui a épousé toutes les habitudes libérales de votre famille politique de droite, joue avec les nerfs des collectivités en saupoudrant ou en réduisant les dotations ici et là.

Je marque une pause ; c'est important car nous prenons des nouvelles de notre collègue.

Comme je le disais précédemment, je ne suis pas ici pour situer la responsabilité de l'État en matière de réponses à apporter mais, sans naïveté aucune, nous savons que le gouvernement, qui a épousé toutes les habitudes libérales de votre famille politique de droite, joue avec les nerfs des collectivités en saupoudrant ou en réduisant les dotations ici et là.

Mais, Monsieur le Maire, comme j'ai regardé avec attention ce rapport d'orientation budgétaire, je ne peux que vous recommander de miser fortement sur une politique verte mieux calibrée afin de capter davantage le financement renforcé de l'État consacré à la transition écologique. Si vous vous intéressez véritablement au défi environnemental et écologique, vous avez encore l'occasion de retravailler, par exemple, votre projet Chelles Nature, afin de pouvoir bénéficier du Fonds vert et de dotations consacrées à l'investissement.

Quand l'équation budgétaire devient compliquée – et c'est pour cela que j'assimile la présentation de Monsieur Ségala au capitaine du Titanic – il faut miser sur l'ingéniosité et aller chercher l'argent là où il se trouve. La rhétorique disponible, dans le rapport d'orientation budgétaire, clame de façon pavlovienne ou de façon répétitive, que les dépenses de fonctionnement vont commencer à augmenter en raison de l'inflation, de la facture énergétique et de la hausse des dépenses du personnel, dictée par les mesures nationales. Cela pourrait prêter à sourire, si l'on ne connaissait pas Brice Rabaste 1^{er}, en dépit de la gravité de la situation. En d'autres termes, lorsque les données économiques sont compromises, c'est la faute de l'État. C'est toujours ça. Mais quand

elles sont bonnes ou prometteuses, c'est grâce au génie de Brice Rabaste 1^{er}, tel qu'il est transcrit dans vos tracts louangeurs.

Monsieur le Maire, au-delà du contexte macroéconomique, nous n'avons cessé de rappeler que votre cap et votre arc narratif ne tiennent pas la route.

D'abord, il a fallu le rapport de la Chambre régionale de la Cour des comptes pour nous donner raison et, surtout, donner du sens à la notion de sincérité budgétaire, qu'on se doit d'attendre d'une collectivité.

Ensuite, nous savons que depuis au moins 2022, la situation financière de la Ville est dégradée, avec un décrochage de son épargne, réduisant drastiquement sa capacité à investir et à rembourser sa dette. Visiblement, la situation, que Monsieur Ségala a rappelée en sous-estimant les choses, continue puisque, pour 2024, vous nous annoncez une épargne qui devrait stagner.

Stagner : voilà le mot. Un mot fourre-tout qui, soit masque une dégradation plus forte, soit ne veut rien dire en matière de finances locales.

Il aurait été transparent de votre part, Monsieur le Maire, de faire figurer dans votre document un tableau mettant en évidence les variations de l'épargne brute et nette depuis 2014, par exemple, comme vous savez si bien le faire, Monsieur Rabaste, lorsque vous faites l'apologie de votre politique de désendettement record, où vous nous abreuvez de tableaux.

Comme tous les ans, vous tablez sur des recettes de cession du patrimoine pour financer l'investissement. Comme l'année dernière, les investissements envisagés en 2024 seront en partie financés par des cessions foncières, c'est-à-dire des biens immobiliers de la Ville, à hauteur de 5 millions d'euros.

Une fois encore, heureusement que votre prédécesseur, qui aurait – puisqu'on a eu le débat en début de Conseil – sacrément endetté la ville, a quand même eu la générosité de vous laisser quelques actifs immobiliers à vendre pour financer votre investissement.

La réalité est toute simple, Monsieur le Maire : comme l'année dernière, la Ville table toujours sur la cession foncière, à hauteur, cette fois, de 5,5 millions d'euros, dans le seul but de limiter son recours à l'endettement et pas pour désendetter. Monsieur Ségala, les mots ont un sens : limiter l'endettement n'est pas synonyme de désendettement. Rembourser annuellement le capital d'une dette de 6 millions d'euros pour un besoin d'emprunt nouveau estimé à 5,5 millions d'euros, soit exactement le même montant que le produit de vente des biens immobiliers de la Ville, c'est un jeu d'écritures. C'est juste de la gestion comptable, juste un jeu d'écritures qui n'est pas assimilable à du désendettement.

Il n'en demeure pas moins que, Monsieur Ségala, je suis d'accord avec vous, je reste réceptif à l'idée que l'encours de dette de la Ville soit à 80 % à taux fixe, même si nous savons tous que les taux variables ont, pendant plusieurs années, permis à de nombreuses communes, dont la nôtre, de réduire son exposition à la dette.

S'agissant de votre PPI, ou programme d'investissement, comme je le soulignais ici même l'année dernière, force est de constater, Monsieur Ségala, qu'il est devenu hypothétique, voire chancelant. Il était déjà moins ambitieux lors de sa conception ; aujourd'hui, il court le risque de se transformer

en vœu pieux car tout vous échappe, surtout l'épargne. Vous le reconnaissez d'ailleurs, Monsieur Ségala, à demi-mot, dans le rapport d'orientation budgétaire. Je salue d'ailleurs votre invitation à la prudence – c'est le mot qui m'a beaucoup touché dans ce rapport – et au réalisme dans la construction de votre programme d'investissement qui, malheureusement, s'étiole à force de l'étaler dans le temps. On a eu des programmes 2020-2026 ; maintenant, on s'étale sur 2027. Qui sait – vous l'avez bien dit, la situation risque d'être compliquée – si l'on s'étendra sur 2028, 2032, 2050. On ne sait pas. Mais vous ne serez peut-être plus aux affaires à ce moment-là.

Comme le disait Sophocle, pour agir avec prudence, il faut savoir écouter. Monsieur le Maire, savoir écouter nécessite quand même une grande force et de la qualité. Avec une épargne dégradée, un désendettement de façade car reposant sur la cession foncière, le recours habile à un nouvel emprunt, un programme d'investissement largement compromis, votre situation d'économie repose fatalement sur l'institutionnalisation du précaire. Pourquoi : parce que, pour réduire le fonctionnement, on fait appel aux précaires, aux contractuels. En deux ans, le taux des titulaires a baissé de 3 %, alors que celui des contractuels a augmenté dans la même proportion. Le contexte inflationniste ne peut à lui seul servir d'alibi pour masquer votre politique, puisque vous êtes droit dans vos bottes et que vous avez la bonne stratégie. On voit quand même que vous maintenez une politique de droite dure, libérale, où le personnel sert juste de variable d'ajustement.

Nous nous sommes attachés, Monsieur le Maire, à aborder vos orientations budgétaires en partageant avec vous un diagnostic objectif de la situation financière de notre Commune, afin que vous preniez les mesures indispensables pour mettre la solidarité, l'écologie et la justice sociale au cœur de nos politiques locales.

Enfin, il est à tout le moins regrettable que vos orientations ne traduisent ni l'ambition, ni la capacité de la Ville à tenir ses engagements en matière d'investissement, ni une quelconque préparation de l'avenir des Chelloises et des Chellois. Cette ville que nous voulons solidaire et que nous aimons toutes et tous, nous la voulons aussi attractive pour favoriser le bien vivre partout sur notre territoire.

Merci. »

Monsieur le Maire : « J'avais noté – merci, Monsieur Agbessi – une demande de prise de parole de Madame Pereira, de Monsieur Gil puis de Monsieur Drici, me semble-t-il.

Madame Pereira, allez-y »

Madame Pereira : « Monsieur le Maire, Monsieur Ségala a en effet parlé d'un contexte particulier à la suite des guerres, des conflits internationaux, de la forte hausse de l'inflation. Ces éléments étaient les mêmes, malheureusement, l'année dernière. Il a été indiqué que le problème n'était plus conjoncturel mais qu'il devenait structurel. On l'entend bien. L'année dernière, Monsieur Ségala disait que l'État avait mis en place, pour reprendre ses mots, un "filet de sécurité", tant sur les augmentations de l'énergie que sur l'augmentation du point d'indice. Madame Borne, spécialiste du 49.3, affirmait aussi, le 7 octobre 2022, que le gouvernement ne laisserait aucune collectivité dans l'impasse – je reprends ses mots : il ne laissera aucune collectivité dans l'impasse. On peut avoir quelque défiance vis-à-vis de l'État, notamment par rapport à tout ce qui est sous-dotations de l'État, dont notre Ville n'est pas épargnée. Moi-même, je

n'épargnerai pas l'État, comme il a été dit dans cette instance, par rapport aux sous-dotations de l'État et ce, depuis plusieurs années, bien avant 2014, puisque l'on a souvent tendance à revenir en arrière.

Ce filet de sécurité évoqué par Monsieur Ségala l'année dernière apparaît de plus en plus troué. De nombreuses familles, notamment monoparentales, comme je le disais précédemment, souffrent de toutes les augmentations de dépenses, sans augmentation de salaire, même si le SMIC a été revalorisé à plusieurs reprises en 2023. Le contexte est identique pour les TPE et PME, qui doivent désormais rembourser le PGE, en conséquence de la crise covid-19 et du "quoi qu'il en coûte" ; certaines sont malheureusement en difficulté, ce qui entraîne aussi des problématiques en termes de personnes, qui se retrouvent du jour au lendemain sans emploi.

Au niveau de la Ville, Monsieur Ségala a encore exposé la situation. Nous nous serrons de plus en plus la ceinture : ce problème autrefois conjoncturel devient structurel.

L'absence d'augmentation des taux d'imposition, que nous ne pouvons qu'approuver, est bien présente ; elle est votée depuis de nombreuses années et bien avant 2014. Mais les Chellois remarquent bien que la base augmente, notamment celle de la taxe foncière, reçue dernièrement.

Il a été évoqué, dans ce ROB, qu'un nouveau plan d'économies serait mis en place par la Ville. Je pose la question : sur quel poste la Mairie envisage-t-elle de faire des économies ? Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Enfin, on parle souvent d'avant : c'est l'ère Planchou, c'est l'ère Cova, c'est l'ère Bordu. C'est à chaque Conseil municipal. Au bout d'un moment, je pense qu'il faudrait quand même aller de l'avant parce que c'est ce que souhaitent les Chellois.

Pour le DOB 2024, Faire Ville Ensemble demande à la majorité de se concentrer sur trois axes qui nous semblent fortement importants.

Premièrement, il s'agit d'anticiper les dépenses à venir et de protéger les citoyens les plus vulnérables avec des services publics de qualité et accessibles à tous. On voit de plus en plus qu'il est difficile d'accéder au périscolaire pour les familles. Bien évidemment, il y a une problématique en termes de recrutement des animateurs, mais on voit qu'il est de plus en plus difficile d'accéder aux services publics.

S'agissant du deuxième axe, nous l'avons vu tous ensemble et nous ne pouvons qu'être d'accord : il faut penser à l'écologie dans tous les services de la Ville. Ce sujet est véritablement urgent et il nous touche tous.

Le troisième axe est de permettre aux citoyens d'avoir davantage d'instances participatives. Pour cela, il faut aussi donner des moyens, rendre les citoyens acteurs. Aucun de nous ne dira le contraire : le contexte actuel ne présage rien de bon concernant le désenchantement des valeurs républicaines et démocratiques et la montée des actes antisémites et racistes. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Pereira. Monsieur Gil. »

Monsieur Gil : « Merci, Monsieur le Maire. Comme c'est ma dernière intervention ce soir, si vous le pouvez, et je pense que mes camarades de l'opposition feront pareil, transmettre à notre collègue nos vœux de bon rétablissement. »

Monsieur le Maire : « Oui. Elle a été prise en charge par les pompiers. »

Monsieur Gil : « Vous avez plus de proximité que nous. »

Monsieur le Maire : « Merci à ceux qui l'ont accompagnée. C'est un malaise, je pense que ça va aller ; je vais lui envoyer un petit message de réconfort en votre nom à tous. Je pense que ça va aller. »

Monsieur Gil : « Nous pouvons avoir des oppositions politiques, les uns et les autres, mais nous sommes dans le respect. »

Monsieur le Maire : « Cela va sans dire. »

Monsieur Gil : « Merci.

Tout d'abord, je crois que ça va être une redite, mais comme tous les ans, on peut souligner la qualité du rapport. C'est toujours très pédagogique, et Monsieur Ségala le rappelle, sur un sujet qui n'est pas toujours "sexy".

La lecture de ce ROB ne provoque pas énormément de surprise. La construction argumentaire reste la même, comme tous les ans. Nous retrouvons ce fameux effet ciseaux, entre des ressources globalement stables voire en faible progression et des charges qui ne cessent d'augmenter, comme vous l'avez rappelé. Et pourtant, vous épargnez.

Vous nous proposez une démonstration en deux parties : une première partie, comme mes collègues l'ont rappelé, axée autour des choix de l'État et des conséquences négatives sur le budget de la Commune ; une deuxième partie, axée sur vos choix de gestion.

Sur cette première partie, vous êtes très clair sur les orientations et les choix de l'État. C'est un constat critique – très critique – et je ne vous cache pas, ainsi que nous l'avons évoqué ici, que je le partage. Certains pourraient presque dire que vous y allez à la sulfateuse, quand même. Honnêtement, c'est une critique qui porte sur le désengagement massif et continu de l'État et je ne peux qu'être d'accord. Je vous l'avais déjà proposé : je suis prêt à accrocher toutes les banderoles que vous voulez sur les frontons de la mairie, comme cela a été fait à une époque. Je suis toujours disponible.

Finalement, on finit par croire que la Municipalité actuelle se désolidarise du mandat Macron, peut-être.

Je ne vous cache pas que j'aurais aimé être une petite souris dans vos débats internes car, entre les membres du parti présidentiel présents dans votre majorité et ceux qui sont dans des partis s'en revendiquant, je trouve qu'ils doivent apprécier ce constat. En tout cas, pour ma part, je l'apprécie.

En revanche, je suis complètement en désaccord sur votre deuxième partie, Monsieur le Maire, sur les choix de gestion budgétaire propres à la Ville.

S'il a été dit que le document était effectivement bien fait, il manque néanmoins quelques chiffres significatifs. Tout d'abord, vous vous flattez de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2024, depuis dix ans. Vous l'avez rappelé, Monsieur Ségala. Encore une fois, je rappellerai que la fiscalité chelloise n'a pas démarré avec votre mandat et que les taux n'ont pas augmenté, pas depuis 2014, mais depuis 2008. La non-augmentation de l'imposition locale ne date donc pas de 2014 mais des mandats précédents.

Par ailleurs, vous insistez beaucoup sur les dépenses de personnel dans ce ROB, surtout sur les décisions de l'État qui vont peser sur notre budget et, pour le coup, je ne partage pas votre réflexion. Dans un contexte inflationniste, comme l'a rappelé Madame Pereira, comme nous le connaissons depuis désormais deux ans, ces revalorisations sont indispensables. Ce n'est pas que cela coûte à la Municipalité, c'est l'État qui ne va pas au bout de sa logique en ne proposant pas de système de compensation aux collectivités. Ce ne sont pas les décisions qui en elles-mêmes sont mauvaises, alors que finalement, on pourrait le penser à la lecture du rapport qui ne cesse de pointer négativement le coût de ces mesures dans le budget. Je regrette, personnellement, le point de vue utilisé pour en parler, qui laisse à penser que les employés communaux sont uniquement un coût et pas une réelle valeur ajoutée de notre action publique.

Par ailleurs, si je reprends votre rhétorique de la première partie, vous indiquez subir ces décisions nationales de l'État mais les seules réelles augmentations sont celles décidées au niveau national, que vous dénoncez vous-même comme plombant notre budget communal. Quelle contradiction.

Parmi les chiffres significatifs qui n'apparaissent pas dans le rapport, je citerai un petit exemple, sur la masse salariale. Celle-ci s'établissait en 2014 à 35,6 millions d'euros, pour passer à 38,2 millions, en euros courants, en 2024. Si l'on tient compte de l'inflation, qui s'établit à 18,4 % sur cette période – je vous laisserai faire le calcul – le chiffre de 35,6 millions du départ correspondrait aujourd'hui à une masse salariale, en euros constants, de 42,1 millions, soit un manque à gagner de 4 millions d'euros. Cette baisse relative du poste de rémunération du personnel municipal correspond, de fait, à une baisse drastique des effectifs, qui sont passés, toutes catégories confondues, de 869 agents à 759 agents aujourd'hui, soit une perte de 110 postes, au détriment du service rendu à la population ou en imposant une charge accrue pour les personnels restants.

Ne faisons pas croire aux gens que l'on rendra un meilleur service avec moins de personnel. Ce n'est pas vrai. C'est une régression pour les agents ; c'est une régression pour les activités communales ; c'est une régression pour les services à la population. Quand il y a moins de ressources salariales sur la commune, *de facto* il y a un impact sur les services rendus à la population. L'accueil dans les centres de loisirs de notre commune en est une preuve. Monsieur le Maire, vous aimez bien vous référer au passé. Avant 2014, tous les enfants de la commune pouvaient être accueillis dans nos centres, sans condition, quelle que soit la situation professionnelle de leurs parents et sans réserver huit mois à l'avance – je sais, j'exagère un petit peu. Cette réduction de l'offre est une conséquence directe de vos choix politiques. Mais je vous comprends et je sais pourquoi vous êtes contraint, Monsieur le Maire – qui discute. Monsieur le Maire, c'est parce que vos effectifs, aujourd'hui, ne permettent plus cette offre. Ce sont vos choix politiques ou, aurais-je envie de dire, vos non-choix, qui rendent nos emplois peu attractifs par rapport à ceux d'autres communes voisines qui, elles aussi, cherchent les mêmes ressources que nous et s'y emploient. En investissant dans une politique améliorant les conditions de travail et

proposant des situations stables et, comme l'a précédemment rappelé Monsieur Agbessi, autorisant une vision sur l'avenir, vous créez les conditions d'attractivité nécessaires qui permettent de recruter les personnes pour un service public ambitieux. Ce sont donc vos choix politiques qui, à travers leur expression économique, pénalisent nos services.

Au global, rien de nouveau, Monsieur le Maire. Vous poursuivez une politique privilégiant l'épargne préventive, sans grandes ambitions ni prise en compte des besoins des Chellois. Une autre utilisation des excédents de gestion n'aurait-elle pas été préférable ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur Drici. »

Monsieur Drici : « Je prie l'assemblée d'excuser mon intervention tardive ; je vais essayer d'être synthétique.

J'interviendrai tout d'abord sur le fond de ce rapport d'orientation budgétaire, qui soulève plusieurs interrogations, Monsieur Ségala.

En page 8, concernant le CCAS, il est fait mention d'une hausse de 120 000 euros, par rapport au budget initial de 2023, pour lequel nous avons voté, de tête, 160 000 euros. Comment l'expliquez-vous ?

En page 9, vous tournez la phrase de telle sorte que l'on pense que la Ville connaît une baisse de recettes de 1,4 million d'euros, due au manque de péréquation. C'est inexact : entre 2023 et 2024, la perte de recettes est uniquement de 20 000 euros. La perte de recettes de 1,4 million d'euros est lissée sur la période de 2020 à 2024. Elle n'est donc pas structurante pour ce budget mais elle peut l'être pour une communication financière.

Sur les investissements envisagés en 2024, vous nous présentez, en page 15 de ce rapport, un montant de 14,610 millions d'euros, que vous détaillez dans le PPI 2023-2027 en pages 17 et 18, en mentionnant un total d'investissement, en 2024, de 14,825 millions d'euros. Quels sont les bons chiffres ?

Vous présentez, en page 16, les recettes d'investissement prévues en 2024, que vous prévoyez à 17,4 millions d'euros, soit une somme supérieure de plus de 2 millions d'euros aux dépenses d'investissement. Pourquoi vouloir toutefois emprunter 5,5 millions d'euros en 2024 ? C'est comme en 2023, où vous contractez un prêt au plus mauvais moment compte tenu des taux actuels, que tout le monde connaît, et sachant que, toujours selon ce rapport, les Chellois, par votre biais et le biais de vos prédécesseurs, ont dû payer 200 000 euros d'intérêts supplémentaires liés aux emprunts à taux variable.

Désormais sur la forme, Monsieur le Maire, un budget est une identité politique. Il se doit d'être transparent et compréhensible du plus grand nombre car il est le témoin de l'action de nos représentants. Pour ne pas faire long sur cette intervention, j'ai l'impression, encore une fois, que ce budget va être une grande entreprise de communication, comme l'a été votre élection.

Je prends des exemples factuels : en 2014, quand vous dites "stop au bétonnage", vous savez très bien que les Chellois ne veulent plus de constructions. Leur volonté n'est pas de construire autrement. Vous leur promettez une chose qui est inaccessible. Il aurait été utile et sincère d'avoir

la pédagogie d'expliquer aux Chellois que votre projet était de construire autrement, de manière différente. Mais je ne pense pas que le résultat électoral aurait été le même.

Il y a d'autres sujets, que nous avons déjà pu aborder et sur lesquels je ne reviendrai pas en détail dans ce Conseil municipal. C'est le cas des forêts urbaines, par exemple. Quand vous parlez du nombre d'arbres plantés à Chelles, la moitié du nombre de ces arbres se situe dans ces forêts urbaines, alors que quand c'est présenté aux Chellois dans votre communication coûteuse, on a l'impression que vous plantez ces arbres à flanc de trottoir, ce qui n'est pas le cas. Encore une fois, il faut être précis et transparent dans la communication. Je vois vos yeux se lever, Monsieur Philippon ; ce ne sont pas du tout des attaques, parce que nous espérons aussi arriver en responsabilité et nous savons très bien qu'en responsabilité, il est très difficile de plaire à tout le monde et de mettre en place une action cohérente et comprise. Mais à ce titre, notre collectif citoyen a pour intérêt d'avoir une plus grande transparence. Nous pensons aussi – et ce n'est pas une attaque – qu'en un mandat, on ne peut pas tout faire. C'est pour cela qu'on ne vous reproche pas tout, dans nos différents points. Par exemple, l'un de vos sujets, et ce pourquoi vous avez été élus démocratiquement, était la sécurité. Dont acte. Vous avez mis en place des actions en termes de sécurité. C'est ce que la majorité des Chellois qui ont voté en 2014 souhaitait ; très bien. Je pense qu'aujourd'hui, on peut tourner la page de cet investissement, sans parler de son efficience – nous ne sommes pas là pour ça – et axer sur d'autres priorités budgétaires. Par exemple, nous pensons que l'une des priorités budgétaires devrait être la santé à Chelles. L'une des autres priorités budgétaires, l'une des autres grandes priorités de ce mandat, devrait être les transports. Nous ne sommes pas seulement dans l'incantation et nous ne sommes même pas dans l'invective car nous aimerions coconstruire ce projet avec vous, parce que nous sommes membres du même Conseil municipal et collègues, pas opposés.

Ces propositions pourraient prendre la forme du financement d'un centre de santé municipal. D'autres villes l'ont expérimenté, de droite comme de gauche. Cela fonctionne et cela va de pair et fait sens avec la volonté des nouveaux praticiens qui ne veulent pas s'installer en libéral et souhaitent atteindre un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. C'est le sens de l'histoire. Si les centres de santé avaient été existants à Chelles, je ne pense pas que vous les auriez déstructurés. Je pense qu'il faut vraiment décorréliser cette proposition d'une proposition démagogique. Monsieur Philippon, je suis sincèrement désolé de vous énerver mais ce n'est pas Monsieur Drici qui fait cette proposition ; on s'en moque, en fait. L'idée est que le service public s'améliore pour les Chellois.

De même, nous faisons une proposition pour les transports, par exemple d'augmenter notre investissement dans le pot commun lors de la signature de la délégation de service public, pour flécher des priorités, comme le désenclavement de nos quartiers excentrés que sont Chantereine et les Coudreaux.

Je pense que sur ces deux propositions, qui ne sont pas des propositions démagogiques, on peut travailler en bonne intelligence, sur un mandat, pour essayer de résorber les inégalités territoriales dans notre ville et essayer de résorber la désertification médicale. Celle-ci, certes, est un phénomène national mais ce n'est pas pour autant qu'il est impossible d'agir à l'échelle locale. Il me semble que l'insécurité est un problème national. Pour autant, la Ville de Chelles met à disposition des budgets et une politique volontariste pour résorber ce sujet à l'échelle locale.

Ce sont donc nos propositions factuelles et qui ne sont en rien des invectives. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Je propose de répondre très brièvement à vos questions.

Il est vrai qu'il n'est pas toujours simple pour nous de répondre parce que, dans les mêmes interventions, il y a des demandes de baisse d'impôts, des demandes d'augmentation des dépenses, des demandes d'augmentation des investissements, de baisse d'emprunt, tout en augmentant la capacité à investir. Vous constatez que ce sont des injonctions un peu contradictoires, dans à peu près toutes les questions qui m'ont été posées : plus de dépenses, moins d'impôts ; plus de personnel, moins d'impôts ; moins de dépenses, plus d'investissement. Tout cela est un peu confus mais c'est aussi le jeu politique ; je m'y plie bien volontiers.

Monsieur Agbessi, sur la fragilité, vous l'accusiez de radoter mais il est vrai que Guillaume Ségala le répète chaque année. Nous ne nous sommes pas gargarisés de nos résultats, nous nous sommes seulement dit qu'avoir des résultats, dans une situation où le budget était fragile, n'était pas négligeable. Nous avons toujours dit qu'en cas de coup dur, c'était difficile et nous sommes confrontés, comme la quasi-totalité des collectivités, à de vraies difficultés, liées notamment à la conjoncture. Comme l'a rappelé Monsieur Gil, si nous devons supporter plusieurs millions d'euros par an en plus de masse salariale, c'est simple : nous serions en cessation de paiement.

Vous parliez de Fonds vert. C'est justement la qualité de nos dossiers pour la rénovation de nos écoles Pasteur et Bickart qui nous a permis d'obtenir 1,3 million d'euros de Fonds vert, notamment, parce que nous avons su y répondre favorablement. Je fais, à chaque fois que je le peux, la synthèse des subventions que nous obtenons. Sans ces bons dossiers, sans ces subventions, nous ne serions pas forcément capables d'investir autant. D'ailleurs, puisque vous m'avez encore posé la question sur la vente du patrimoine, je ferai un rappel, depuis 2014. Je ne dis pas cela pour me gargariser, encore une fois, mais simplement parce que c'est ce dont nous sommes responsables, administrativement : nous avons pris un certain nombre d'engagements et de responsabilités. C'est pour cela que je dis que nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 2014, parce qu'avant, ce n'est pas moi qui décidais : il est donc normal que nous rendions compte de notre mandat. Globalement, nous avons baissé la dette de 18 millions d'euros, ce qui représente environ 1,5 à 2 millions d'euros par an. En revanche, nous avons investi 103 millions d'euros. Nous nous sommes donc désendettés de 18 millions d'euros et nous avons 103 millions d'euros d'investissement, soit environ 2 millions d'euros par an de plus que la moyenne annuelle du mandat précédent. Cela signifie, globalement, que nous avons baissé notre dette de près de 20 millions d'euros et que nous avons augmenté notre investissement, *grosso modo*, d'un peu plus de 25 millions d'euros. Cela fait un total d'investissement et de désendettement de 45 millions d'euros. Vous nous avez dit, Monsieur Agbessi, que ce désendettement et nos investissements n'étaient payés que par la vente des actifs. Je voudrais que vous puissiez nous dire – pas ce soir, parce que vous aurez du mal à les trouver – quels sont ces 45 millions d'euros d'actifs que nous avons vendus pour financer nos investissements supplémentaires – je parle des seuls investissements supplémentaires – et la baisse de la dette. C'est la grande question. Vous avez dit que nous vendions les bijoux de famille mais je ne sais pas où sont ces 45 millions d'euros d'investissements supplémentaires ou de baisse de la dette. C'est assez facile : ce n'est pas moi qui le dis, c'est le compte administratif.

Sur la politique nationale, je ne répondrai pas, Monsieur Gil. Vous savez que j'avais validé la décision de Monsieur Hollande de doter la police municipale d'armements de la police nationale, en 2015, après les attentats. C'était une décision de Bernard Cazeneuve. Je pense que c'est quelqu'un qui devrait être intéressant pour vous ; c'est une voie plus salubre à suivre que celle que vous suivez. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont vos amis.

J'avais validé cette décision, comme j'avais d'ailleurs compris la démarche de l'État de baisser les dotations. À l'époque, c'était Madame Guilloteau qui m'avait posé la question. Ce que nous avons toujours dit, c'est que ce n'était pas forcément la baisse des dotations qui était problématique, mais son volume, sa brutalité, sa rapidité. C'était sous le mandat de François Hollande. Depuis, les dotations n'ont pas autant baissé. Je rappelle qu'elles ont diminué de 4 millions d'euros pour Chelles, autant que dans d'autres villes alors que Chelles était déjà plus pauvre en dotations. C'est cela que j'avais reproché mais j'avais reconnu qu'il était normal que les collectivités se posent aussi les bonnes questions. J'étais donc en cohérence. Quand il y a des démarches de politique nationale qui impactent les villes, je peux reconnaître quand elles sont bonnes ou mauvaises.

De la même manière, quand des décisions gouvernementales sont bonnes, tel le Fonds vert, je n'hésite pas à le dire. En revanche, quand sont prises des décisions unilatérales qui ne sont pas compensées, comme ce que nous avons évoqué avec l'augmentation du point d'indice, qui n'est pas compensée parce que la DGF notamment ne suit pas l'inflation et n'est pas augmentée, on peut aussi le dire. Je pense que c'est une forme d'honnêteté.

Vous m'avez aussi interrogé sur le personnel des centres de loisirs. Ce n'est pas une baisse du nombre de personnels : nous avons plutôt un maintien. En revanche, même s'il y a moins d'élèves dans les écoles de la ville, comme je l'ai déjà dit, nous constatons un recours accru des élèves de la ville aux centres de loisirs et à la cantine, ce qui occasionne un besoin supplémentaire de recrutements, compris entre vingt et trente. Cela se retrouve dans d'autres communes ; je ne dis pas que nous sommes parfaits mais il n'y a pas que Chelles. Il suffit d'allumer sa télévision de temps en temps pour voir que la quasi-totalité des communes ont d'importantes difficultés de recrutement en matière de personnel dans les centres de loisirs. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons un *job dating*, ce soir, pour répondre à la demande. Mais cela fait partie de nos difficultés. Nous n'essayons pas forcément de faire peser la charge sur d'autres mais de nous adapter.

Monsieur Drici, vous m'avez posé une question sur les 14,6 millions d'euros. C'est une liste qui n'est pas exhaustive : ce sont des exemples. Le calcul est donc différent.

Sur la sécurité, vous parliez aussi de budget. Il faut comparer ce qui est comparable : quand on met 200 000 euros dans les caméras, on met plusieurs millions d'euros – de l'ordre de 6,3 millions – dans l'entretien récurrent de nos bâtiments et, notamment, dans nos écoles, qui sont le principal poste budgétaire derrière le sport. Ce sont aussi ces bâtiments municipaux qui prennent le plus en matière d'investissement. Il est vrai que la sécurité est importante pour nous. C'est une problématique d'État mais je rappelle que c'est quand même une compétence qui est dévolue aux collectivités locales, en l'occurrence aux villes. Il est donc assez logique que l'on puisse s'en revendiquer. D'autres villes font certains choix. Champs-sur-Marne, par exemple, a voté et fait le choix de ne mettre ni vidéoprotection, ni police municipale ; c'est validé, d'une certaine manière, par le suffrage universel et je le respecte totalement. Je m'entends très bien, d'ailleurs, avec

Madame la Maire de Champs-sur-Marne, même si nous n'avons pas totalement la même vision. Pour ma part, j'estime quand même que la sécurité doit être une priorité, même si ça doit avant tout relever de l'autorité de l'État. En cela, je pense d'ailleurs que nous pouvons partager ce sentiment.

En revanche, si l'on veut être précis, les uns et les autres, sur la forêt urbaine, on plante des arbres sur un territoire et tout prouve que c'est utile, pour répondre à votre question. La dissociation est bien faite entre les arbres sur l'espace public et dans les forêts urbaines. Vous ne pouvez pas spécialement tenir ces propos, comme sur l'urbanisme, d'ailleurs, sur lequel j'ai répondu bien des fois pour expliquer la différence entre bétonnage et construction de logements. J'y suis déjà revenu : nous avons vraiment infléchi la courbe de population, comme la courbe de construction de logements, si vous voyez ce que je veux dire. Il m'est d'ailleurs reproché, sur d'autres bancs, de ne pas construire assez de logements. C'est comme ça.

Pour être très précis, encore une fois, vous parliez d'investissement en matière de santé et de transports. Or ce sont des choses que nous ne pouvons pas forcément faire, juridiquement. Quand une compétence est transférée à une autre collectivité, nous ne pouvons pas forcément le faire. Cela ne signifie pas que nous ne pouvons rien faire. En revanche, dans notre Agglomération, c'est elle qui a la compétence santé. Pour notre part, nous pouvons, comme cela a été fait, accompagner des projets de santé, notamment en achetant les locaux médicaux. En revanche, la compétence santé ayant été transférée, nous ne pouvons pas forcément tout faire.

Il en va de même pour les transports. Nous pouvons, par exemple, faire du porte-à-porte. C'est ce que nous faisons, notamment avec les seniors. En revanche, sur le transport à la demande, les lignes de bus supplémentaires, même si nous investissons avec l'Agglomération sur des couloirs de bus et que nous nous battons pour obtenir davantage de bus – étant rappelé que nous allons encore en obtenir davantage, comme je l'évoquais précédemment – cela reste un sujet qui n'est pas forcément dans notre compétence pure. Je rappelle d'ailleurs que c'est une délégation de service public à l'échelle macro, puisque ce sont plusieurs centaines de milliers d'habitants qui sont concernés. Ce n'est pas un domaine dans lequel il serait possible de dire que nous voudrions une ligne de bus ici et que c'est nous qui la financerions. Nous pouvons faire un certain nombre d'investissements dans la voirie, dans certains aménagements cyclables, en lien avec l'Agglomération.

Soyons précis : on ne peut pas dire que l'on va tout faire en matière de santé alors qu'on a transféré la compétence.

Pour terminer, nous vivons forcément des heures difficiles pour les budgets de nos collectivités locales, départements, régions et *a fortiori* les villes et les agglomérations. Ceux qui assistent au Conseil communautaire ont pu voir que l'Agglomération est aussi en très grande difficulté.

Comme l'a dit Guillaume Ségala, la gestion sérieuse permet d'éviter les zones de turbulence. Néanmoins, il faudra effectivement être extrêmement vigilant et prudent dans les années à venir et notamment en 2024, qui sera une année compliquée pour les raisons qui ont été évoquées précédemment. Cela implique de notre part et de la part des agents de la Ville beaucoup d'efforts, d'éviter les dépenses qui peuvent être moins utiles, même si la "chasse" a déjà été faite. D'ailleurs, Monsieur Gil a pu l'illustrer avec la masse salariale. Le nombre de postes et l'importance de la masse salariale n'expliquent pas toujours l'efficacité des services publics, mais il y a une part de

vérité quand même et il ne faut pas le nier. Notre enjeu, dans ce débat d'orientation budgétaire, est d'expliquer à chacun des membres de cette assemblée à quel point notre situation est saine mais compliquée à gérer compte tenu des éléments extérieurs qui viennent perturber la trajectoire.

Voilà mes éléments de réponse. Je propose que nous puissions conclure.

Monsieur Drici, vous souhaitez reprendre la parole. »

Monsieur Drici : « Très rapidement, juste sur le transfert de compétences : la Ville de Mitry-Mory a ouvert un centre de santé municipal, je ne pense pas que ce soit Paris Terres d'Envol, qui est l'Agglomération de Mitry-Mory, qui l'a créé. Une Ville peut aujourd'hui, en 2023, en France, si elle en a la volonté politique et financière, ouvrir un centre de santé municipal. »

Monsieur le Maire : « Pour répondre à votre question, Mitry-Mory n'est pas dans Paris Terres d'Envol, à ma connaissance, mais doit être dans Roissy Pays de France, déjà, qui s'étend sur plusieurs départements, et avec des compétences à géométrie variable en fonction des territoires. C'est bien Roissy Pays de France, qui est l'une des plus grosses agglomérations d'Île-de-France, d'ailleurs, et qui a des compétences à géométrie variable en fonction des territoires. Je pense que Mitry-Mory a souhaité garder son centre de santé. Mais pour moi, toutes les villes de ce secteur n'ont pas le même choix, ni les mêmes ressources.

Je ne reviendrai pas en détail sur les raisons mais la Seine-et-Marne s'était d'ailleurs vraiment opposée à la démarche de constitution de cette Agglomération car les ressources fiscales de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle sont énormes. Il suffit de voir les villes de Mauregard ou du Mesnil-Amelot, qui ont des ressources par habitant qui sont inimaginables, par rapport aux nôtres. Globalement, c'est un *hold-up* du Val d'Oise pour les ressources fiscales de la Seine-et-Marne, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser de problèmes au quotidien. Je connais bien le président de cette fameuse Communauté d'agglomération ; ils essaient de rééquilibrer. Quant à Mitry-Mory, c'est une ville qui a un potentiel fiscal beaucoup plus important. Forcément, les choix ne sont pas les mêmes. Ce n'est pas moi qui le dis. Nous en avons discuté longuement avec Madame Margaté, qui est une collègue du Département, avec qui je m'entends très bien. Nous avons évoqué ce sujet et elle m'a indiqué qu'ils avaient la compétence communale et la volonté. Cela étant, c'est une volonté politique et, très honnêtement, je ne suis pas certain que si nous avions la compétence, nous aurions les moyens de le faire. Vous connaissez la rémunération attendue des médecins. D'ailleurs, des collectivités qui essaient de le faire font part de leur grande difficulté à remplir leurs maisons médicales communales ou intercommunales, avec des salaires de médecins qui explosent les grilles salariales. Vous avez même des collectivités qui tentent de recruter des médecins ne serait-ce que pour la médecine du travail avec des salaires annuels de 120 000 à 140 000 euros par an demandés par les candidats. C'est véridique. En *off*, je pourrai vous citer les noms des collectivités. Cela étant, peut-être que Mitry-Mory y est arrivé et, franchement, je le leur souhaite. Mais chaque ville a aussi ses capacités financières et chaque Agglomération a ses compétences et ses capacités financières aussi. En tout cas, pour nous, ce serait compliqué, même si nous avons la compétence.

Je propose que nous arrêtons le débat, parce que nous n'allons pas faire un jeu de questions-réponses, et que nous puissions passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Nous ne prenons pas acte, nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tous les membres présents de l'opposition sont contre, avec leurs pouvoirs respectifs ; il n'y a aucune abstention et le reste est pour. Je vous en remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés (35 voix pour, 8 voix contre),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

Vu l'avis de la Commission municipale économie, finances, affaires générales et numérique du 28 novembre 2023,

Considérant que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire doit présenter au Conseil municipal, dans les 2 mois précédant l'adoption du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

DEBAT des orientations budgétaires pour 2024 sur la base des éléments fournis dans le Rapport d'Orientations Budgétaires,

APPROUVE ces orientations budgétaires,

DIT que cette délibération et ses annexes feront l'objet de la publicité prévue réglementairement et seront notamment mises à la disposition du public sur le site internet de la commune et consultables en mairie.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23) Communication des marchés publics attribués par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil municipal

Monsieur le Maire : « Ces deux points concernent la communication des décisions prises et des marchés publics. Avez-vous des remarques à ce sujet ?

Oui : Monsieur Mekrez. »

Monsieur Mekrez : « Merci. Je vais tâcher d'être rapide. J'interviendrai sur les points 23 et 24.

Sur ce premier point, je souhaite soulever un premier élément concernant le tableau des avenants. Pourquoi est-ce que le marché 2045L23 est-il négatif de plus de 43 000 euros ? C'est une simple question.

Deuxièmement, au niveau du tableau des marchés, sur la fourniture de denrées alimentaires et boissons, le lot n°2, de 35 000 euros, pour des boissons alcoolisées et non alcoolisées, est-il toujours justifié, compte tenu des économies qu'il nous faut trouver ? La question est la même pour le lot n 4, viennoiseries, pâtisseries, petits fours, pour 25 000 euros. Au-delà de la nature de ces dépenses, vous comprendrez que c'est surtout le montant qui peut interroger, vu de l'extérieur. Merci. »

Monsieur le Maire : « Pour vous répondre, déjà, des montants inscrits ne signifient pas nécessairement des dépenses, mais nous avons quand même besoin de passer des marchés si nous avons besoin de trois croissants. Nous avons considérablement réduit les dépenses en matière de réceptions. Je ne vais pas revenir à 2014 mais ça a été l'un des points de notre plan d'économies. Je vous rappelle que nous sommes passés de 300 000 euros en la matière à moins de 50 000 euros, dans les dépenses de régie ou alimentaires. Nous avons quand même fait de nombreux efforts dans ce domaine. Je tiens à le préciser puisque vous me posez la question.

Sur le côté négatif, je crois que c'est expliqué. (*Échanges hors micro.*) C'est un avenant en moins-value.

J'insiste sur un point : de nombreuses questions techniques ont été abordées ce soir. Je vous rappelle que, même si ce n'est pas une obligation, il y a des commissions municipales, qui se réunissent en visio ou en présentiel à 18 h 30, ce qui permet d'y assister même si vous êtes en vacances ou autre, et qu'elles sont aussi l'occasion de poser des questions au préalable. Il est vrai que c'est moins politique et plus technique mais, comme de nombreuses questions techniques ont été abordées aujourd'hui, ça aurait peut-être permis à d'autres questions d'être mieux abordées. Je tiens quand même à le préciser. »

Monsieur Gil : « Puis-je me permettre une remarque sur ce point, Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas qui parle, déjà... Oui, Monsieur Gil. »

Monsieur Gil : « Excusez-moi, je voulais simplement faire une remarque par rapport à ce que vous venez de dire. Je suis assez d'accord, sauf sur un point : si, en commission, je pose une question même technique, je la reposerai en Conseil municipal. Pour une raison simple : le Conseil municipal est public et il y a un compte rendu. Il est quand même essentiel d'avoir la parole de la Municipalité et du Maire sur un point technique. »

Monsieur le Maire : « Vous voulez dire que l'on peut supprimer les commissions ? »

Monsieur Gil : « Non, mais en tout état de cause... »

Monsieur le Maire : « Non, mais j'ai ma réponse. Je vous rappelle, Monsieur Gil, que nous avons modifié le règlement intérieur pour que vous puissiez assister, comme vous êtes tout seul dans votre groupe, à chacune des commissions, et que vous n'êtes venu dans aucune. Je comprends que vous vouliez faire des effets de manche politiques, et pas forcément travailler sur le fond. Dont acte. Mais je sais, Monsieur Gil, c'est à la mode. Vous êtes bien inspiré en ce moment. Vous avez de beaux exemples à suivre, je le vois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 5 juillet 2022 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application des articles L. 2122 22 et L. 2122 23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à chacune des réunions du Conseil municipal,

PREND ACTE des marchés et avenants, dont les listes sont annexées à cette délibération, attribués en application de la délégation accordée par le Conseil municipal.

24) Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 5 juillet 2022 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application des articles L. 2122 22 et L. 2122 23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à chacune des réunions du Conseil municipal,

PREND ACTE des décisions, dont la liste est annexée à cette délibération, prises en application de la délégation accordée par le Conseil municipal.

Je vous propose de passer aux questions.

Madame Lavorata m'a posé une question mais c'est la même que Madame Pereira, sur le compostage. J'y répondrai en même temps.

Madame Pereira, je vous laisse poser vos questions.

Si vous pouvez les résumer, c'est bien ; cela étant, je ne voudrais pas vous censurer, je ne suis pas un dictateur. Mais si vous pouvez les résumer, c'est bien. »

Madame Pereira : « Monsieur le Maire, chers collègues, je vais revenir sur les questions.

S'agissant du compostage obligatoire, mes collègues, Monsieur Gil et Monsieur Drici, ont abordé cette obligation : à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les foyers français seront tenus de trier et de composter leurs biodéchets. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et solidaire qui vise à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre. Je vais prendre des exemples de communes : à Besançon, des chalets de compostage sont déjà ouverts en continu dans plusieurs quartiers. À Alençon, on retrouve une cinquantaine d'aires de compostage. Près de Nantes, à La Chapelle-sur-Erdre, plusieurs plateformes de traitement des déchets ont été installées. Selon le ministère de la Transition écologique, l'État accompagne les collectivités pour qu'elles proposent à tous les Français une solution de tri des déchets alimentaires. À Chelles, quelles sont donc les actions mises en place pour faciliter la démarche des Chellois et Chelloises en la matière ?

Bien que le texte de loi ne prévoie pas d'amende spécifique en cas de non-respect du nouveau dispositif, un article du Code pénal dispose que des sanctions sont applicables si l'on dépose des déchets sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente.

La deuxième question porte sur l'implantation des arbres dans la commune. En 2018, à l'occasion de la journée de la Forêt, le 21 mars, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture rappelait tous les avantages de la végétalisation urbaine, comme le stockage du

carbone, l'élimination des polluants atmosphérique, la restauration des sols dégradés et la prévention des sécheresses et des inondations.

Je vais aller plus rapidement. Un plan de végétalisation mal mené peut se révéler contreproductif. Sous l'effet du rayonnement solaire, certains arbres, comme le platane, qui représente près de 40 % des arbres d'alignement à Paris, peuvent émettre des composés chimiques volatiles qui aggravent la pollution à l'ozone d'origine anthropique lors des pics de chaleur.

Ainsi, notre question est la suivante : au-delà du nombre d'arbres plantés depuis le début du mandat 2014, pouvez-vous nous donner des précisions sur les lieux d'implantation, les choix des espèces, la maturité des arbres ?

La question n° 3 aborde le sujet de la garderie solidaire à Chelles. Une nouvelle sorte de garderie a émergé à la Ferté-Gaucher. L'Union départementale des associations familiales de Seine-et-Marne, l'UDAF 77, propose, pour le moment une fois par mois, de garder les enfants des familles monoparentales ou avec des enfants en situation de handicap, afin de permettre à leurs parents de prendre du temps pour eux. Cette garderie solidaire est ouverte à toutes les familles qui résident en Seine-et-Marne. Pouvez-vous, s'il vous plaît, communiquer cette information aux Chellois et Chelloises, notamment dans le *Chelles Mag'* ?

Par ailleurs, est-il possible que la Ville de Chelles puisse prendre attache avec l'association afin de connaître l'éventualité d'un partenariat et de le proposer aux Chelloises ou Chellois sur le territoire ?

La question n° 4 est relative à la tenue des Conseils municipaux. Lors de la période covid-19, nous avons pu voir que nous pouvions aisément, avec les services de la Ville donc sans coût supplémentaire, proposer aux Chellois de suivre les Conseils municipaux grâce à la visio. Pouvons-nous s'il vous plaît permettre aux Chellois de suivre les Conseils municipaux grâce à la nouvelle ère numérique, notamment en différé ?

Nous nous réunissons toujours dans l'enceinte de la mairie pour la tenue des Conseils municipaux. Est-il possible de délocaliser les Conseils municipaux, comme nous avons pu le faire pendant la période covid-19 ?

Enfin, est-il possible, comme dans de nombreuses communes, de laisser la parole aux citoyens, à la fin des séances du Conseil municipal ? De nombreux Chellois viennent assister aux Conseils municipaux en citoyens passifs, alors qu'ils peuvent aussi avoir des remarques pertinentes dans l'intérêt de la commune. Pouvez-vous s'il vous plaît, après la fin de la séance du Conseil municipal, avoir un temps pour les échanges citoyens ?

La question n° 5 concerne les sans domicile fixe. Avec la saison hivernale, quelles sont et seront les structures et actions de prévention et d'hébergement en faveur des personnes sans abri ou sans domicile fixe ? Cette année, la Mairie met-elle à disposition de la Croix Rouge la salle avec sanitaires et douches du stade Pierre Dupont ? Mettez-vous à disposition d'autres gymnases pour ces personnes ? De façon générale, quelles sont les actions portées par la Municipalité pour aider à accompagner ces personnes dans le besoin ?

La question n° 6 porte sur la pollution des sols. Alors que la Commission européenne vient de renouveler l'autorisation d'utilisation du glyphosate pour dix ans, un rapport de l'ARS déclare que,

dans 410 communes d'Île-de-France, dont Chelles, les habitants doivent éviter de consommer les œufs provenant des poulaillers domestiques pour cause de présence de polluants organiques persistants. Pour information, les pesticides tels que le glyphosate font partie des polluants organiques persistants. La pollution des sols est un sujet majeur d'écologie mais surtout de santé publique. C'est pourquoi le collectif Faire Ville Ensemble souhaiterait vous demander si des études de qualité du sol pouvaient être effectuées dans plusieurs endroits de la ville, afin de savoir quels sont les taux exacts de polluants organiques persistants dans notre commune.

Concernant les recommandations de l'ARS pour les poulaillers, comment comptez-vous communiquer auprès de la population afin de faire connaître les conséquences de cette étude ?

Au vu de la gravité du sujet et comme cela a déjà été fait dans des villes de Seine-et-Marne, seriez-vous prêt à faire voter en Conseil municipal une motion visant à réguler voire à interdire l'utilisation des pesticides de synthèse aux abords des habitations de la commune ? Le collectif Faire Ville Ensemble se tient à votre disposition pour vous aider à la rédaction d'une telle motion.

Enfin, la question n° 7 concerne le stationnement au niveau de la contre-allée des 3, 5 et 7, rue Jean Jaurès. Lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021, nous avons posé la question, pour la seconde fois, du stationnement de la contre-allée devant les 3, 5 et 7, rue Jean Jaurès, en zone orange, pour permettre aux copropriétaires et locataires de cette résidence de stationner. Vous aviez répondu étudier cette possibilité. Nous réitérons notre question au Conseil municipal de mars 2023 ; vous nous répondiez que *"la mise en zone orange de la contre-allée de la rue Jean Jaurès est toujours d'actualité. Nous avons une commande de pièces, notamment d'horodateurs, qui est un peu longue, mais nous informerons les riverains dès que les travaux pourront commencer"*. C'est une demande de nombreux riverains, comme ceux qui habitaient autour du centre culturel. Il est rare que des riverains demandent à mettre en place un stationnement payant mais c'est le cas et cela fait plusieurs années que nous y réfléchissons.

Durant le mois d'août 2023, d'importants travaux ont été effectués rue de l'Illette, avec la réfection totale de la rue, y compris les trottoirs, le marquage de stationnement payant et l'implantation de deux horodateurs, un à la hauteur de l'intersection entre la rue de la Liberté et la rue de l'Illette, le second en bas de la rue de l'Illette, en face de la contre-allée de la rue Jean Jaurès. Pourquoi ne pas avoir profité de ces travaux entrepris pendant la période des vacances pour matérialiser également le stationnement payant dans la contre-allée ? Tous les acteurs étaient sur place.

Monsieur le Maire, depuis deux ans, vous affirmez avoir conscience des désagréments que subissent les riverains et mettre tout en œuvre pour régler le problème mais les derniers travaux n'ont fait qu'empirer la situation. Quand comptez-vous régler le problème ? Les riverains de la contre-allée ont le droit d'être aussi bien entendus que ceux du centre culturel. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Je précise qu'il y avait aussi une question de Madame Lavorata sur le déploiement du compostage. Ma réponse sera valable pour les deux.

Concernant le compostage des biodéchets, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est une compétence de la CAPVM, qui l'a transférée au SIETREM, qui mutualise la gestion des déchets pour 400 000 habitants. Une forte communication a été lancée pour la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, que nous ne manquons d'ailleurs pas de relayer au sein des écoles de la ville.

Pour les particuliers qui souhaitent se doter de composteurs, cette question a été évoquée précédemment : le SIETREM prend à sa charge plus de 60 % du prix d'achat. Une participation de 20 euros est demandée. Il y a simplement un problème de fourniture, lié à la forte demande à l'échelle nationale. Les composteurs ont du mal à arriver. Néanmoins, la démarche du SIETREM est enclenchée.

Pour les habitations collectives, le SIETREM, en collaboration avec tous les bailleurs qui le demandent et les syndicats – que nous incitons d'ailleurs fortement, tout comme l'Agglomération – propose la mise en place de composteurs collectifs sur une aire partagée de la résidence. Chaque composteur installé fonctionne grâce aux participants volontaires et à des référents composteurs bénévoles. Il faut savoir que nous avons demandé au SIETREM de baisser le nombre de bénévoles car, parfois, il voulait trop de bénévoles et personne n'était là, au début. La démarche a été enclenchée, dans de nombreuses résidences, grâce à cela.

Des expérimentations de gestion différenciée des déchets alimentaires biodégradables sont menées. Pour le moment, nous n'avons pas encore eu le calendrier précis de toute la mise en place. Néanmoins, c'est enclenché.

Sur la plantation des arbres, elle concerne plusieurs milliers d'arbres. Souvent, on me reproche de communiquer à ce sujet mais, comme vous le savez, il est question de plus de 10 000 arbres, plantés dans le cadre du grand plan Chelles Nature 2030, un peu partout sur le territoire. Chaque année, nous faisons d'ailleurs un point en la matière. Les arbres programmés à la plantation ont été choisis afin de répondre à plusieurs critères, établis par les services :

- L'esthétisme, qui est le critère le moins important mais qui compte tout de même, notamment en matière de fleurissement et de couleurs tout au long de l'année ;
- La maîtrise des coûts d'entretien, en particulier concernant l'élagage ;
- La santé des habitants, notamment avec des essences moins allergènes ;
- L'adaptation au climat et au réchauffement climatique : la palette végétale doit pouvoir supporter des changements climatiques. Je l'avais évoqué sur les forêts qui ont été implantées, avec notamment des essences qui étaient déjà présentes et qui sont capables de résister. Cela peut concerner en particulier des essences présentes dans les années 1970, pour éviter qu'il ne s'agisse de bois ou d'essences d'importation. Ce point avait bien été précisé. L'objectif est une meilleure adaptation au climat.

Sur la garderie solidaire, qui est à la Ferté-Gaucher, je ne suis pas sûr qu'il soit opportun d'en faire une communication dans le *Chelles Mag'*. En effet, c'est à 70 kilomètres. Il s'agit d'une garderie pour les 3-12 ans qui fonctionne un samedi après-midi par mois, de 14 h 00 à 17 h 00, uniquement pour quelques enfants. Je ne suis pas sûr que faire 140 kilomètres de voiture pour faire garder ses enfants trois heures soit un vrai répit. Néanmoins, nous avons quand même des centres de loisirs, durant les mercredis, les congés scolaires, mais également des accueils le matin et le soir, qui proposent aux familles, y compris monoparentales, mais aussi aux familles dont un enfant est porteur de handicap, un mode de garde adapté. Il est important de le préciser : nous formons le plus possible nos agents et notamment ceux qui travaillent dans les centres de loisirs. Ainsi,

chaque mercredi, nous accueillons dans nos centres de loisirs une quinzaine d'enfants en situation de handicap.

Sur la tenue des Conseils municipaux, vous savez que les mesures liées à la crise sanitaire étaient par définition exceptionnelles et permettaient de nous placer dans des salles plus grandes afin de respecter les distanciations imposées. Mais hors cas exceptionnel, l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il est quand même pratique de l'organiser ici, c'est plus fonctionnel, ça coûte moins d'argent et c'est par principe ici que doit se tenir le Conseil municipal. Il faut vraiment que ce soit pour des raisons exceptionnelles.

Concernant la retransmissions des séances, dont le coût n'est absolument pas négligeable, j'ai déjà répondu plusieurs fois à cette question. On se plaignait de la qualité mais si on fait appel à un prestataire, c'est 10 000 euros. Encore une fois, il est difficile de répondre à toutes les injonctions.

Je rappelle que ces dispositions avaient été rendues nécessaires par rapport à l'exigence de publicité, parce que le public n'était pas accepté lors des séances du Conseil à l'époque de la covid. Désormais, le public peut y accéder.

Quant aux échanges citoyens, ils ont lieu régulièrement sur le terrain, notamment lors des permanences mensuelles du marché ou des cafés du Maire, également mensuels.

Sur les sans domicile fixe, chaque année, comme vous le savez, les services de la Ville proposent aux services de la préfecture la mise à disposition de salles, en l'occurrence la salle Duport, pour accueillir les sans-abri dans les meilleures conditions possibles. Depuis deux ans, la préfecture notamment a légèrement changé d'option et privilégie la mutualisation des accueils dans le département. Par exemple, à ce titre, un gymnase est mis à disposition à Lagny-sur-Marne. Cela ne veut pas dire qu'à Chelles, nous ne prenons pas aussi nos responsabilités. Je rappelle que le CCAS, les services municipaux, les services préfectoraux et le tissu associatif sont mobilisés toute l'année pour accompagner au mieux les sans domicile fixe, qu'ils soient régulièrement ou occasionnellement à Chelles. On sait que ce n'est parfois pas simple à appréhender. En tout cas, j'en profite pour les remercier.

Concernant la pollution ou la qualité des sols, il n'est pas prévu de réaliser des études de sols sur l'ensemble de la collectivité. Néanmoins, l'Agglomération suit cela aussi. Ces études sont réalisées en fonction de chaque projet – parc, aménagement, aire de jeux, terrain sportif ou construction – quand il existe notamment une obligation réglementaire.

Pour ce qui est des contrôles généraux en vue de la protection de la santé publique, je rappelle l'expertise et la responsabilité de l'ARS. En cas de doute sur la pollution des sols, nous n'hésitons pas à saisir les services préfectoraux, qui saisissent eux-mêmes l'ARS. La vigilance s'est manifestée notamment sur les œufs provenant des poulaillers domestiques, *a priori* pas dans notre secteur. Je n'ai pas très bien compris de quelle manière la démarche avait été faite, d'ailleurs, pour être honnête ; ils ont fait une carte mais, d'un côté de la rue, à Gagny, ce n'est pas bon, alors que de l'autre côté, à Chelles, c'est bon, et inversement dans d'autres territoires. Pour être très honnête, nous attendons des précisions. Je crois d'ailleurs que l'ARS a revu sa position depuis.

Concernant la décision de la Commission européenne que vous évoquiez, une motion en Conseil municipal n'a pas de valeur juridique, je le rappelle.

Sur le stationnement de la contre-allée, 3, 5 et 7, rue Jean Jaurès, je dois vous avouer que rien que, pour que vous et moi, nous arrêtions respectivement de poser la question et d'y répondre, j'ai hâte que nous puissions aboutir. C'est justement parce qu'il y avait des travaux rue de l'Ilette cet été que nous devions attendre pour mettre en place ces mesures. Néanmoins, je vous le confirme : cette contre-allée va passer en zone orange, je vais pouvoir signer dans les quelques jours à venir l'arrêté qui le permettra. Mais si vous êtes observatrice, vous avez pu constater qu'un nouvel horodateur avait d'ores et déjà été installé derrière le square Armand Lanoux, rue Jean Jaurès, au croisement de la rue de l'Ilette, par le prestataire concerné. Je rappelle qu'il était très compliqué d'en trouver mais nous l'avons enfin obtenu. Le marquage au sol et la pose des panneaux ont été programmés et viendront finaliser la mise officielle en zone orange. Nous pourrons bien sûr informer très prochainement les habitants concernés, qui pourront utiliser l'horodateur qui a été installé mais aussi bénéficier de l'abonnement "riverains", qu'ils peuvent d'ailleurs prendre en ligne, comme c'est le cas pour toutes les zones orange. Je rappelle que c'est un abonnement dont le coût a baissé, passant de 6 à 5 euros, ce qui a permis de renforcer son attractivité pour les nombreux Chellois qui habitent le territoire.

Je vous remercie pour votre attention. Nous avons bien sûr une pensée pour Caroline Agletiner, qui a été adressée aux urgences de l'hôpital de Brou mais, visiblement, ça va ; nous croisons les doigts pour elle.

Je vous invite pour le prochain Conseil municipal, qui aura lieu le 19 décembre 2023 ici même, à 18 h 30, et pour la cérémonie des vœux du Maire, qui aura lieu le jeudi 11 janvier à 19 h 00, dans le centre culturel.

Merci pour tout ; je vous souhaite une agréable soirée. »

La séance est levée à 21 h 51.

Concernant la décision de la Commission européenne que vous évoquiez, une motion en Conseil municipal n'a pas de valeur juridique, je le rappelle.

Sur le stationnement de la contre-allée, 3, 5 et 7, rue Jean Jaurès, je dois vous avouer que rien que, pour que vous et moi, nous arrêtions respectivement de poser la question et d'y répondre, j'ai hâte que nous puissions aboutir. C'est justement parce qu'il y avait des travaux rue de l'Illette cet été que nous devons attendre pour mettre en place ces mesures. Néanmoins, je vous le confirme : cette contre-allée va passer en zone orange, je vais pouvoir signer dans les quelques jours à venir l'arrêté qui le permettra. Mais si vous êtes observatrice, vous avez pu constater qu'un nouvel horodateur avait d'ores et déjà été installé derrière le square Armand Lanoux, rue Jean Jaurès, au croisement de la rue de l'Illette, par le prestataire concerné. Je rappelle qu'il était très compliqué d'en trouver mais nous l'avons enfin obtenu. Le marquage au sol et la pose des panneaux ont été programmés et viendront finaliser la mise officielle en zone orange. Nous pourrons bien sûr informer très prochainement les habitants concernés, qui pourront utiliser l'horodateur qui a été installé mais aussi bénéficier de l'abonnement "riverains", qu'ils peuvent d'ailleurs prendre en ligne, comme c'est le cas pour toutes les zones orange. Je rappelle que c'est un abonnement dont le coût a baissé, passant de 6 à 5 euros, ce qui a permis de renforcer son attractivité pour les nombreux Chellois qui habitent le territoire.

Je vous remercie pour votre attention. Nous avons bien sûr une pensée pour Caroline Agletiner, qui a été adressée aux urgences de l'hôpital de Brou mais, visiblement, ça va ; nous croisons les doigts pour elle.

Je vous invite pour le prochain Conseil municipal, qui aura lieu le 19 décembre 2023 ici même, à 18 h 30, et pour la cérémonie des vœux du Maire, qui aura lieu le jeudi 11 janvier à 19 h 00, dans le centre culturel.

Merci pour tout ; je vous souhaite une agréable soirée. »

La séance est levée à 21 h 51.

A blue ink signature of Brice Rabaste, written over a circular official stamp of the Municipality of Chelles (S.-&M.).

Brice RABASTE,
Maire de Chelles

A blue ink signature of Raphaël Labreuil.

Raphaël LABREUIL
Secrétaire de séance